



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

Rapport d'activité 2007

Mars 2008

TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction.....	2
2	La réforme de l'enseignement primaire	3
3	Adapter l'école à une société dans laquelle la plupart des parents exercent une profession	6
4	L'exigence des compétences.....	8
5	Vers un réajustement de l'évaluation.....	13
6	Le Plan d'Action Langues.....	14
7	Le projet-pilote « cycle inférieur » (PROCI)	15
8	Le Neie Lycée.....	17
9	La Validation des acquis	19
10	La réforme de la formation professionnelle	20
11	Multiplier les voies de réussite pour répondre aux besoins d'une population scolaire de plus en plus hétérogène	24
12	La réforme du SCRIPT	27
13	L'innovation dans les écoles primaires - Les Projets d'École.....	28
14	L'innovation dans les lycées - Les projets d'Établissement	30
15	La population des lycées.....	34
16	Le budget de l'Éducation nationale.....	46
17	Infrastructures scolaires	51
18	Le personnel de l'Éducation nationale.....	59
19	La prise en charge des enfants à besoins spécifiques	70
20	Activités autour de l'école.....	73
21	La promotion d'une alimentation saine et de l'activité physique	77
22	Apprentissage tout au long de la vie	81
23	La réforme du Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS)	94
24	La scolarisation des enfants de langue étrangère.....	98
25	La prévention de l'exclusion scolaire	103
26	Les nouvelles technologies dans l'enseignement.....	104
27	Évaluation du système éducatif.....	107
28	L'action européenne et les Relations Internationales	113
29	Les publications du ministère.....	119
30	Actes législatifs et réglementaires 2007	121

1 INTRODUCTION

Voilà maintenant trois ans et demi que des réformes nécessaires à l'école de notre pays ont été décidées. La grande majorité des partenaires de l'école aura compris entre-temps qu'en raison de l'extraordinaire hétérogénéité de la population scolaire d'une part et des besoins d'une économie qui s'internationalise chaque jour davantage, l'école ne peut plus continuer à enseigner comme elle le fait depuis les années 50.

Son défi : transformer ses méthodes et ses structures de manière que le pays puisse tirer avantage de la diversité. Pour cela, elle se cherche

- une autonomie de ses établissements leur permettant de mieux répondre à des situations locales;
- un enseignement et une évaluation qui permettent d'assurer qu'à la sorti les élèves savent réellement faire ce qu'ils auraient dû apprendre à faire. C'est l'approche par compétences qui permet en outre d'évaluer de manière différenciée. Différenciation qui s'avère cruciale dans le domaine des langues où l'école doit à la fois développer l'avantage que constitue la maîtrise de plusieurs langues tout en veillant à ce que les exigences liées à cet avantage ne se transforment en handicap pour l'accès à une qualification;
- une nouvelle façon de travailler de ses enseignants;
- des moyens pour impliquer les parents des élèves et à un niveau supérieur les partenaires économiques;
- des dispositifs d'accueil des élèves permettant aux parents de mieux concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle;
- des offres scolaires différenciées fût-ce par un Neie Lycée ou un Bac international pour accéder aux certificats de même valeur;
- un dispositif d'évaluation du système scolaire permettant de s'assurer que globalement dans les différentes écoles, les différentes voies de formation, on maintient le cap qui a été indiqué.

Le lecteur du rapport d'activités retrouvera ces éléments dans toutes les actions d'innovation et de réforme dont il est rendu compte par la suite.

Ces actions demandent beaucoup d'énergies et de ressources humaines à une petite administration qui ne peut pas se permettre de négliger le "business as usual". Au contraire, les adaptations à faire ou à prévoir pour tenir compte des arrêts de la cour administrative, des futures dispositions législatives concernant la gestion du personnel de l'enseignement primaire, l'informatisation des dossiers et des procédures constituent autant de défis qui font appel à la disponibilité et à l'imagination des collaborateurs.

2 LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

2.1.1 L'état de la procédure

Le 24 août 2007, les trois projets de loi ont été déposés à la Chambre des députés:

5758: projet de loi relatif à l'obligation scolaire

5759: projet de loi portant organisation de l'enseignement fondamental

5760: projet de loi concernant le personnel de l'enseignement fondamental

Un premier examen des textes a été entamé par la Commission parlementaire de l'Éducation nationale. Les avis afférents ont été sollicités auprès du Conseil d'Etat, des chambres professionnelles et d'autres organismes concernés. Ils sont attendus pour le premier trimestre de l'année 2008.

2.1.2 Une autre façon de voir l'obligation scolaire

D'une façon générale l'obligation scolaire est prolongée d'une année tout en maintenant la possibilité pour des jeunes qui sont en déphasage avec l'école de suffire à la dernière année de l'obligation dans le cadre d'un apprentissage.

Cette obligation pour les parents d'envoyer leur enfant à l'école a comme corollaire non seulement l'obligation pour l'Etat d'offrir un enseignement et un encadrement, mais également l'obligation de veiller à ce que les jeunes soient maintenus le plus longtemps possible en situation scolaire. Pour cela un travail de prévention devient nécessaire. Le projet prévoit d'autoriser l'Etat à recruter des éducateurs gradués afin que certains lycées puissent mettre en œuvre des programmes de maintien en situation scolaire.

2.1.3 De la 3e à la 12e année: l'enseignement fondamental

L'éducation précoce et préscolaire et l'enseignement primaire constitueront une structure unique, à savoir l'enseignement fondamental.

Les 9 premières années de scolarisation forment un ensemble cohérent et continu durant lesquelles sont jetées les bases de tout apprentissage ultérieur. La scolarité obligatoire débute à 4 ans, il n'y a donc plus de passage formel entre l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire. Cependant, pour bien marquer l'importance que revêtent les premières années de la scolarisation, le projet précise les missions de l'éducation préscolaire.

2.1.4 Les cycles plus flexibles que l'organisation par années d'études

L'organisation par années scolaires, où un seul enseignant poursuit le même programme simultanément avec tous les élèves, conduit trop souvent à éliminer par redoublement ceux qui ne suivent pas le rythme de la classe tout en freinant ceux qui seraient capables d'avancer plus rapidement. L'organisation en cycles permet de vérifier chaque 2e année si l'élève possède les compétences requises pour avancer

au cycle suivant. Elle accorde une très grande importance à la différenciation des apprentissages, à l'évaluation formative des élèves, et à une répartition souple des élèves dans des groupes d'apprentissages selon leurs besoins. Des mesures d'aide sont proposées pour que les élèves faibles puissent atteindre les objectifs de base, et pour que les élèves qui apprennent avec facilité progressent le plus loin possible.

2.1.5 Le mode de travail de l'enseignant change sensiblement

L'organisation traditionnelle de l'enseignement est la classe qui est dirigée par un enseignant. Une école rassemble alors un nombre variable de classes sous un même toit, sans plus. Désormais chaque école constitue une communauté qui poursuit un but commun : la réussite de tous ses élèves. Pour cela une école doit être une entité qui possède une identité, qui a un projet et qui dispose d'une marge de main d'œuvre qui lui permet de prendre en main la résolution de problèmes qui lui sont propres.

Dans l'école ainsi conçue l'instituteur n'est plus l'enseignant solitaire mais le professionnel qui collabore avec les autres, c'est à dire ses collègues enseignants et le personnel éducatif, pour atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés. À ce sujet le projet de loi prévoit que dans chaque école, le personnel enseignant et le personnel éducatif en charge des classes d'un même cycle constituent une équipe pédagogique. Les équipes pédagogiques se réunissent régulièrement pour se concerter sur l'organisation des apprentissages à l'intérieur du cycle.

Il prévoit aussi que dans chaque école est créé un comité d'école qui traite de toutes les questions relevant de l'organisation de l'école et qui propose une "politique" de l'école. Ses travaux sont coordonnés par le président du comité qui est aussi l'interlocuteur des parents et des autorités communales.

2.1.6 Le partenariat avec les parents

Les relations entre l'école et les familles sont loin d'être aussi bonnes qu'elles devraient l'être et cela à un moment où il s'avère de plus en plus que le succès scolaire dépend de manière significative de l'entente qui règne entre les parents et l'école. Il y a plusieurs explications à cette distanciation qu'on ne rencontre pas dans les pays scandinaves ou anglo-saxons par exemple; toujours est-il que si l'on souhaite rapprocher les parents et l'école il faut multiplier les occasions de rencontres. Ce n'est qu'ainsi qu'une compréhension et un respect mutuels pourront s'instaurer pour aboutir à une coopération. Le projet de loi en crée les opportunités.

2.1.7 Un mode de répartition des ressources plus équitable

Le projet prévoit que chaque commune recevra un contingent en leçons d'enseignement et d'encadrement afin de pouvoir organiser l'enseignement de façon qu'il réponde aux besoins de la population scolaire locale. Ce contingent se composera des éléments suivants:

- le nombre de leçons dont chaque commune a besoin pour assurer un enseignement normal à ses enfants;
- le nombre de leçons que chaque commune se voit attribuer en fonction de la composition socio-économique de la population des parents d'élèves;

- le nombre de leçons attribuées à une commune en fonction de son projet de réussite scolaire.

2.1.8 La nomination étatique du personnel enseignant

Le statut hybride actuel des enseignants du primaire, nommés par les autorités communales et surveillés par les agents de l'État, prête à confusion, surtout au niveau de la surveillance et en matière disciplinaire. D'autant plus, comme l'État n'a que peu d'influence sur la création de postes, il est très difficile de planifier exactement les besoins en personnel et de pourvoir à une distribution équitable des ressources humaines au niveau national.

C'est pourquoi le projet de loi prévoit que les instituteurs et institutrices seront désormais nommés par l'État.

3 ADAPTER L'ÉCOLE À UNE SOCIÉTÉ DANS LAQUELLE LA PLUPART DES PARENTS EXERCENT UNE PROFESSION

3.1 « Ganzdagsschoul » le projet "École Jean-Jaures"

C'est un projet pilote d'une école à journée continue qui a été initié par le ministère de l'éducation nationale et la Ville d'Esch-sur-Alzette. Cette école qui se veut un espace de vie, un lieu où les périodes de travail, de temps libre et de repos se succèdent dans la continuité et où apprendre et vivre sont deux concepts étroitement liés, a ouvert ses portes à la rentrée 2006, lors de laquelle elle a accueilli 90 élèves regroupés en trois cycles, le cycle IV ne comprenant pour cette première année scolaire que la 5^e année d'études.

À partir de la rentrée 2007, l'école a accueilli une quinzaine d'élèves supplémentaires et l'équipe pédagogique se compose désormais de 9 enseignants et de 6 éducateurs.

Les demandes d'admission à l'école ont été nombreuses et démontrent la qualité de l'enseignement et de l'accueil des enfants. Une convention pour l'évaluation du projet pilote a été signée avec le Centre d'Études sur la situation des jeunes en Europe (CESIJE).

3.2 Projet EIS SCHOUL

3.2.1 Situation de départ

C'est une école qui se targue de prendre en charge un effectif d'élèves représentatif pour l'ensemble des enfants de l'école luxembourgeoise et de n'exclure aucune catégorie, notamment les enfants handicapés. Son projet pédagogique consiste à individualiser l'enseignement et l'évaluation de manière que chaque enfant voie sa progression valorisée et qu'il prenne plaisir à étudier. L'école fonctionne aussi en journée continue. EIS SCHOUL est une école de recherche dans ce sens que des enseignants chercheurs de l'université sont impliqués dans son organisation et son fonctionnement et que tous les enseignants participent à la recherche pédagogique.

3.2.2 Actions

Un avant-projet de loi a été finalisé en début d'année 2007 et déposé à la chambre. Diverses réunions de présentation ont eu lieu avec le Conseil supérieur de l'Éducation nationale, la Commission de la Chambre des Députés en charge des dossiers scolaires, la Commission d'instruction, le Collège des inspecteurs, la Commission scolaire de la Ville de Luxembourg, le personnel des écoles de la Ville de Luxembourg et du personnel de diverses écoles préscolaires et primaires dans le cadre de journées pédagogiques et de réunions du groupe luxembourgeois d'éducation nouvelle.

Un site internet a été mis en ligne dans le but d'informer toute personne intéressée et de créer une plateforme d'échange au niveau national. Toute personne des domaines scolaire et socio-éducatif pouvait effectuer une déclaration d'intérêt afin de participer au sein de la future équipe multiprofessionnelle de EIS SCHOUL.

Environ 100 personnes des domaines scolaire et socio-éducatif se sont déclarées intéressées à une collaboration.

Un plan de formation multiprofessionnelle à destination de tous les déclarants d'intérêt a été conçu. Des visites d'écoles d'intégration inclusive à Trèves et Berlin ont été organisées.

3.2.3 Résultats obtenus

La collaboration avec la Ville de Luxembourg s'est concrétisée.

Le conseil communal a décidé de faire implanter le projet EIS SCHOUL dans le bâtiment scolaire à la rue des Maraîchers au Kirchberg.
Une campagne d'information à destination des parents d'élèves de la Ville de Luxembourg a été organisée.

La collaboration avec l'Université du Luxembourg prend également forme.

Elle est inscrite à la convention entre l'Université du Luxembourg et le MENFP dans laquelle le projet EIS SCHOUL figure à titre d'annexe.
Un premier projet de recherche portant sur le portfolio comme outil d'apprentissage et d'enseignement a été mise en place.

3.3 La collaboration entre école et maisons-relais

Cette collaboration est souhaitable à plusieurs égards. En coordonnant et en intégrant les mesures prises de part et d'autre on augmente l'efficacité de la prise en charge des enfants. Par ailleurs la coopération permet d'optimiser les ressources humaines et les infrastructures mises à disposition.

4 L'EXIGENCE DES COMPÉTENCES

4.1 Les socles de compétences : une base solide pour tous, des outils indispensables pour aller plus loin

Le passage d'un enseignement fondé principalement sur la reproduction de savoirs appris à un enseignement fondé sur l'acquisition de compétences, c'est à dire la capacité de mettre en œuvre ces savoirs dans des contextes différents, constitue un changement de paradigme qui touche à tous les aspects de l'école.

Ce mouvement de transformation de l'enseignement a démarré aux États Unis dans les années 80 avec la crise de conscience provoquée par la publication du rapport "Nation at risk" qui jeta une lumière crue sur les piètres capacités des élèves américains. Aujourd'hui, il atteint quasiment tous les systèmes scolaires.

Il présente de nombreux avantages :

- donner aux écoles des indications claires sur les savoirs, les savoir-faire et les attitudes réunis dans un socle de compétences que tous les élèves doivent atteindre et les savoirs, les savoir-faire et les attitudes qu'il faut viser par delà;
- mettre à disposition des instruments de mesure permettant de vérifier si les objectifs ont été réellement atteints dans toutes les écoles;
- introduire la perspective d'une évaluation plus positive des élèves;
- placer l'école dans l'obligation de vérifier si tous les élèves savent faire ce qu'ils ont appris et mettre un terme à l'obligation des familles de parfaire implicitement l'apprentissage scolaire. En ce sens, l'introduction de l'approche par compétences constitue une mesure d'équité sociale.

4.2 La procédure

Les travaux pour définir et mettre en place un enseignement basé sur l'approche par compétences ont été poursuivis au cours de l'année 2007. A la suite de l'élaboration en 2005 d'un document décrivant les compétences transversales considérées comme essentielles à la poursuite des études, à l'insertion professionnelle et sociale ainsi qu'au développement de l'identité personnelle, tous les ordres d'enseignement ont commencé à définir au cours de l'année 2007 des socles de compétences pour les disciplines scolaires.

Dans ce contexte, une des principales activités du SCRIPT en 2007 a été l'encadrement de différents groupes de travail et la mise à disposition de ressources matérielles, logistiques et conceptuelles.

Pour chaque ordre d'enseignement (éducation préscolaire, enseignement primaire et post-primaire), la définition des socles suivant une méthodologie analogue se caractérise par 4 étapes successives :

- définir les socles de compétences à atteindre avec l'aide de spécialistes en didactique et avec l'aide d'experts externes ;
- valider les socles par les enseignants à travers des consultations ;
- former les enseignants afin de pouvoir mettre en œuvre un enseignement adapté aux socles et afin de pouvoir implémenter concrètement les réformes projetées ;
- définir un dispositif d'évaluation au niveau national permettant de mesurer les compétences acquises.

4.3 Des changements pour un apprentissage durable

Les socles de compétences ne sauront remplacer les programmes scolaires. Les deux forment un ensemble indissociable : les premiers décrivent les objectifs que les élèves doivent atteindre ; les seconds déterminent les contenus à traiter en classe pour tendre vers les objectifs fixés. C'est pourquoi les programmes devront être revus et adaptés aux exigences des socles nouvellement définis. Ce travail de révision répond aussi à une nécessité ressentie de longue date : en prenant appui sur des compétences dont l'acquisition est indispensable, les programmes deviennent moins chargés, plus abordables et mieux adaptés à la réalité des besoins de notre temps.

Les manuels et autres matériels didactiques seront revus et rendus conformes aux finalités des différents socles: ainsi leur qualité pédagogique s'en trouvera améliorée. En fonction des compétences à acquérir par ses élèves, l'enseignant choisira les matériels et les méthodes didactiques appropriés pour traiter les contenus prévus dans les programmes.

4.4 Éducation préscolaire - les objectifs à atteindre

L'éducation précoce et l'éducation préscolaire qui constitueront le premier cycle de l'enseignement fondamental disposeront d'un socle de compétences vers lequel l'enseignant devra amener tous les élèves. Il décrit aussi bien les mouvements et les gestes qu'un élève doit apprendre à faire que les mots qu'il doit apprendre à comprendre ou à parler, toute la gamme des activités et attitudes qu'il faut stimuler au cours de cette période d'évolution si importante.

D'un point de vue pédagogique, l'approche par compétences implique une didactique et une méthodologie qui part de l'observation de l'enfant et qui visent à documenter sa progression individuelle. Au 1er cycle on en reste évidemment à l'observation et à l'information. Une convention de collaboration scientifique a été signée avec l'Université de Salzbourg afin d'accompagner les travaux. Les principes du « Salzburger Beobachtungskonzept-SBKKG » établi par le Pr Dr Paschon ont été adaptés à la situation luxembourgeoise. Un portfolio pour l'enfant a été élaboré. En 2007 plusieurs cycles de formations continues ont débuté afin de familiariser les premières équipes d'enseignantes du préscolaire avec ce nouvel outil.

4.5 Enseignement primaire

Au cours de réunions régionales les inspecteurs ont présenté une version provisoire du document « Les socles de compétences » aux enseignants de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire. À la suite de ces réunions, les enseignants ont pu soumettre leurs avis, plusieurs centaines, dont la synthèse a été reprise dans une version remaniée des socles de compétences qui sera présentée au début de l'année 2008. Cette version amendée sera la base de l'enseignement proposé dans des écoles pilotes à partir de la rentrée scolaire en 2008.

4.6 Enseignement post-primaire

Dans chaque lycée un enseignant-coordonateur pour l'enseignement des langues respectivement des mathématiques a été désigné pour organiser, lors de la phase de mise en œuvre, des réunions régulières avec tous les titulaires concernés, afin de

- s'accorder sur les finalités de l'enseignement,
 - se mettre d'accord sur les modalités de l'évaluation,
 - se concerter et s'organiser en vue d'un accompagnement diversifié des élèves.
- Les coordinateurs des différentes écoles sont organisés en réseau et se rencontrent régulièrement lors de séances de formation continue ou de réunions d'échanges de bonnes pratiques.

4.7 Mathématiques

Sur la base d'une première version de socles de compétences, toutes les écoles secondaires luxembourgeoises ont élaboré des programmes pour les classes de 7^e et de 6^e respectivement 8^e pour la rentrée scolaire en septembre 2007. Au cours de l'année scolaire 2007-2008, les différents établissements seront consultés par le biais des commissions nationales pour les programmes en vue d'une révision de la première version des socles.

En novembre 2007, des épreuves communes en classe de 5^e et 9^e ont permis aux enseignants des classes concernées de situer le niveau de compétences de leur classe par rapport au niveau moyen de leur école et par rapport au niveau national. La saisie des données des épreuves et la communication des résultats se fait par le biais d'un logiciel TAO (testing assisté par ordinateur) développé en coopération avec l'Université du Luxembourg et le CRP Henri-Tudor.

4.8 Apprentissage des langues

Pour la rentrée 2007-2008, le ministère a publié les socles de compétences pour l'allemand et le français pour les deux premières années de l'enseignement post-primaire. Ce document tient compte des remarques et suggestions formulées par les conférences des professeurs. Il s'agit des objectifs d'apprentissage dans ces deux langues que tous les élèves devront avoir atteints à la fin respectivement de la classe de 6e de l'enseignement secondaire et de la classe de 8e de l'enseignement secondaire technique.

Les socles pour enseigner, apprendre et évaluer les langues s'organisent en 4 domaines de compétences, à savoir :

- écouter, c'est-à-dire comprendre l'oral ;
- lire, c'est-à-dire comprendre l'écrit ;
- parler en dialoguant avec un interlocuteur ou faire une présentation ;
- écrire en s'exprimant clairement et en adaptant le message à son destinataire.

Ces socles constituent une référence pour la rédaction de nouveaux programmes qui seront élaborés par les Commissions nationales des programmes. Ils s'inscrivent dans la continuité des socles de compétences fixés pour l'enseignement primaire. La mise en œuvre des socles a commencé à titre expérimental à la rentrée 2007-2008 dans les classes de 7e des lycées et lycées techniques suivants : Lycée classique Echternach, Lycée Aline Mayrisch, Lycée du Nord, Lycée technique de Bonnevoie, Lycée technique Josy Barthel à Mamer, Lycée technique des Arts et

Métiers, Lycée technique à Ettelbrück, Lycée technique agricole, Nordstadlycée, Lycée technique Joseph Bech, Lycée technique d'Esch-sur-Alzette, Lycée technique Lallange, Lycée technique Nic Bieber.

4.9 Enseignement des sciences

Un groupe de travail mixte composé de professeurs de l'enseignement secondaire et secondaire technique a élaboré une première ébauche d'un socle de compétences en sciences naturelles en collaboration avec l'Institut für Pädagogik der Naturwissenschaften de Kiel et l'Université du Luxembourg. En parallèle l'analyse des résultats de l'étude PISA 2006 donne plusieurs pistes pour une implémentation durable d'un enseignement des sciences au cycle inférieur.

De plus, plusieurs projets sont mis en place à l'Athénée de Luxembourg, au Lycée technique d'Ettelbrück et à l'École privée Fieldgen.

De cette façon, les réticences pour mettre en commun plusieurs matières, p.ex. : biologie, physique/chimie pour constituer un enseignement des sciences naturelles dans les classes inférieures de l'enseignement post-primaire ont pu être réduites. À la suite de la publication des résultats de l'étude PISA il a été décidé d'introduire un nouveau cours de «sciences naturelles» dans les classes de 7^e et de 6^e/8^e de l'enseignement secondaire et secondaire technique. Il s'agit d'un cours conçu dans une approche pluridisciplinaire entre la biologie, la chimie et la physique qui s'articulera autour de thèmes communs à ces trois branches.

L'introduction de ce cours répondra à la nécessité d'assurer une continuité de l'enseignement des sciences entre les cours d'éveil aux sciences et de sciences naturelles à l'école primaire et les cours de biologie, de chimie et de physique aux classes supérieures de l'enseignement post-primaire. C'est précisément à l'âge de 12 -15 ans que la plupart des jeunes, les garçons comme les filles, sont fortement intéressés par les sciences et la technique.

Le cours de sciences naturelles fonctionnera à partir de la rentrée 2008-2009 en classe de 7^e à raison de 2,5 leçons hebdomadaires. À partir de la rentrée 2009-2010, il sera étendu aux classes de 6^e/8^e. Une grande importance sera accordée aux travaux pratiques de même qu'au volet communicatif c'est dire que l'enseignant du nouveau cours de sciences naturelles contribuera également à l'application et au développement de ce que les élèves ont appris dans le cours de langues.

4.10 Éducation artistique

Un groupe de travail mixte ES/EST a été chargé d'adapter les finalités de l'éducation artistique dans le cycle inférieur de l'enseignement post-primaire. Des consultations avec les enseignants et des consultants externes ont eu lieu en 2007 afin d'assurer la définition de socles de compétences en éducation artistique dans le cycle inférieur pour la rentrée 2007/2008.

4.11 Éducation physique

Un groupe de travail mixte ES/EST, accompagné par un expert externe de l'Université de Karlsruhe a élaboré une première version des finalités de l'éducation physique pour le cycle inférieur. Des situations d'apprentissage qui visent

l'acquisition de compétences dans le domaine de l'éducation sportive sont développées, expérimentées et évaluées en 2007-2008 dans deux établissements scolaires, le Lycée technique Josy Barthel de Mamer et le Lycée technique du Centre.

5 VERS UN RÉAJUSTEMENT DE L'ÉVALUATION

L'introduction de l'approche par compétences dans l'enseignement constitue un moment privilégié pour aborder un autre dossier en souffrance depuis que l'on a compris qu'un élève motivé apprend mieux et plus qu'un élève découragé: celui de l'évaluation. Sans vouloir négliger le fait qu'on puisse voir dans le système actuel de notation un moyen d'émulation, une action moralisatrice familiarisant l'élève avec la rudesse de la vie d'adulte ou encore une information qui permet aux parents de situer leur enfant comparativement aux autres il ne faut plus se cacher qu'il présente de sérieux désavantages. Le plus grave étant celui que la plupart des élèves n'apprennent plus pour acquérir des connaissances mais pour obtenir une note lors d'un devoir en classe quitte à oublier rapidement les matières superficiellement apprises.

Afin d'engager l'école dans un processus de réflexion et d'exploration de nouveaux modèles d'évaluation, le ministère a mis en œuvre ou soutenu la mise en œuvre d'un certain nombre de projets aussi bien à l'enseignement primaire qu'à l'enseignement postprimaire. Tous ces projets ont ceci en commun:

- ils visent une évaluation des compétences, c'est à dire ce que l'élève sait faire plutôt que ce que l'élève a appris pour un devoir en classe. L'apprentissage retrouve ainsi son sens premier ;
- l'évaluation est positive et non plus fondée sur l'appréciation à partir des erreurs ;
- l'évaluation se fait en deux parties: dans la partie formative de l'évaluation l'élève est observé dans sa façon d'apprendre, dans sa progression et conseillé et guidé en vue d'atteindre les objectifs qui lui ont été fixés et ce n'est que dans la partie sommative que l'élève est évalué pour vérifier s'il possède les compétences nécessaires pour accéder à l'étape suivante.

Les projets en cours sont variés:

- les uns décrivent moyennant un complément au bulletin la progression de l'élève dans l'acquisition de certaines compétences;
- d'autres impliquent davantage l'élève dans l'observation de son processus d'apprentissage et dans l'appréciation de ses performances. C'est le portfolio qui est en premier lieu un document qui appartient à l'élève et qui l'amène à réfléchir sur ce qu'il apprend, comment il apprend et pourquoi il apprend.

6 LE PLAN D'ACTION LANGUES

Suite au rapport national sur la situation linguistique du Grand-Duché du Luxembourg et la publication d'un Profil linguistique par des experts du Conseil de l'Europe, un plan d'action pour le réajustement de l'enseignement des langues a été présenté le 15 mars 2007. Celui-ci définit 66 mesures réparties sur quatre volets liés entre eux:

- le volet communicatif qui met l'accent sur l'adhésion des acteurs scolaires sur les objectifs à atteindre et les stratégies à adopter,
- le volet curriculaire qui précise les objectifs et les compétences à atteindre à des moments précis de la scolarité,
- le volet pratique qui énumère des actions concrètes dans l'enseignement,
- le volet réflexif qui traite des mesures de formation et de recherche à mettre en œuvre en vue de la réalisation d'un réajustement de l'enseignement des langues.

Toutes ces actions doivent être vues dans leur ensemble et converger pour contribuer à un changement durable. Il est prévu d'associer un grand nombre d'enseignants à la mise en œuvre de ce réajustement, de sorte à promouvoir le changement par un processus « bottom-up » au lieu d'une démarche « top-down ».

Immédiatement après la publication du plan d'action, des rencontres avec les syndicats, les collèges des directeurs et des inspecteurs, les commissions nationales des programmes et les enseignants de tous les ordres d'enseignement ont été organisées pour discuter avec les acteurs de l'éducation nationale les mesures proposées et la démarche de leur mise en œuvre. Le plan a également fait l'objet d'un débat à la Chambre des Députés où la démarche et les objectifs ont été positivement avisés par tous les partis.

Il est apparu après quelques mois de travail que le PAL est un projet vaste et ambitieux qui va dépasser la période législative en cours. Le ministère a donc décidé de structurer davantage le projet grâce à l'appui d'une société de consultance. Ainsi des actions similaires ont été regroupées dans des grandes catégories génériques et des éventuels recoupements identifiés. Six groupes de travail ont été ensuite constitués autour de ces catégories, avec des missions clairement définies. En décembre 2007, un organigramme fonctionnel du projet a été avalisé ainsi que les priorités et livrables de chaque groupe de travail.

Parallèlement à ce travail en interne, le ministère s'est doté d'un accompagnement scientifique pour la mise en œuvre du plan d'action : Il s'agit d'un groupe d'experts nationaux et internationaux dans le domaine de l'enseignement des langues qui fonctionne en tant qu'organe de consultation du ministère. Le groupe d'accompagnement s'est réuni une première fois en juillet, puis en octobre et en décembre.

7 LE PROJET-PILOTE « CYCLE INFÉRIEUR » (PROCI)

7.1.1 Les objectifs du projet

- faire accompagner les élèves depuis la classe de 7e jusqu'en 9e par une équipe réduite d'enseignants;
- limiter au minimum le redoublement;
- dispenser un enseignement fondé sur les compétences.

7.1.2 Les effectifs du PROCI :

En 2003-2004, 4 lycées, 22 classes, 437 élèves ;
en 2007-2008, 7 lycées, 80 classes, 1567 élèves : Lycée Aline-Mayrisch LAML, Lycée technique Agricole LTA, Lycée technique Bonnevoie LTB, Lycée technique Josy-Barthel LTJBM, Lycée du Nord LNW, Lycée technique Ettelbrück LTett, Nordstad Lycée NOSL

Le PROCI regroupe aujourd'hui le tiers environ des élèves du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique.

7.1.3 L'évaluation du PROCI

PROCI a été évalué d'une façon qualitative par la société EducDesign, en 2004 et en 2005. Les échos des enseignants, directions, élèves et parents ont été positifs.

En 2005-2006, une analyse quantitative a permis d'apprécier les performances des élèves PROCI, avec les constats suivants :

- PROCI a nettement réduit le redoublement au cycle inférieur,
- les résultats des élèves PROCI en 10^e sont supérieurs à ceux des autres élèves,
- PROCI n'a guère profité aux élèves faibles ; il n'y avait pas d'influence positive sur le nombre des décrocheurs scolaires.

Sur la base de tous ces rapports d'évaluation, un chercheur en psychologie sociale des processus cognitifs collaboratifs à l'Université du Luxembourg, a présenté une analyse du projet.

Les résultats de l'enquête PISA à laquelle les classe PROCI ont participé se sont avérés très positifs pour PROCI :

- les élèves du PROCI dépassent largement leurs camarades pour les compétences évaluées, lecture, mathématiques, sciences naturelles, l'avantage est le plus net pour les mathématiques.
- PISA atteste une avance d'une demi-année des élèves du PROCI, par rapport à leurs camarades avec qui ils avaient débuté en classe de 7^e deux ans et demi plus tôt.

7.1.4 Coût du PROCI

Le coût investi en ressources humaines correspond au bénéfice réalisé grâce à la diminution des redoublements des élèves PROCI ; le PROCI fonctionne donc actuellement au même coût que les autres classes. Il est clair cependant que le constat des compétences plus élevées des élèves PROCI laisse entrevoir une carrière scolaire avec moins de redoublements et plus de qualifications, ceci étant la plus-value du PROCI.

7.1.5 Ce que le PROCI a apporté à l'ensemble du système éducatif

- le principe qu'à l'enseignement secondaire technique la prise en charge d'une classe par une équipe restreinte d'enseignants est plus efficace, est admis ; l'organisation pose cependant encore des problèmes;
- l'élimination des épreuves d'ajournements et la réduction des redoublements n'a aucunement diminué la qualité des performances des élèves;
- un enseignement et une évaluation par compétences sont faisables;
- les parents apprécient le fait qu'il y ait un complément aux bulletins qui permet de mieux les informer sur les compétences de leur enfant en langues et en mathématiques.

7.1.6 Les pierres d'achoppement du PROCI

La voie pédagogique unique et les classes stables : au PROCI, les élèves restent dans la même classe de 7^e en 9^e. Mais les groupes ne sont pas forcément hétérogènes : certains lycées regroupent les élèves selon des niveaux.

Le redoublement en 9^e : au PROCI, il n'y a pas de redoublement en 7^e et 8^e. Mais en 9^e, 20 à 25% des élèves redoublent volontairement comme dans les autres classes : il s'agit d'élèves qui sont admis dans certaines formations du cycle moyen mais non pas dans celle qu'ils avaient visée et qui préfèrent redoubler. Actuellement des classes spécifiques au LTB assurent un encadrement renforcé des redoublants fondé sur un engagement appuyé et contrôlé de l'élève.

8 LE NEIE LYCÉE

Le Neie Lycée est dans sa troisième année. Il encadre actuellement 350 élèves. D'une première évaluation de l'université, se rapportant à la première année 2005/2006, il ressort que la satisfaction des élèves et des parents est importante et que les performances scolaires des élèves du NL, comparées à celles des autres lycées, sont bonnes. Il est à noter toutefois que l'évaluation n'a porté que sur les compétences de base et non sur les compétences transversales qui caractérisent le projet pédagogique du NL.

Le régime à plein temps permet aux élèves de se préparer en grande partie à l'école. La vie à l'école se fait en communauté fermée, ce qui favorise d'une part le bien-être des élèves mais ce qui les éloigne d'autre part des camarades de l'école primaire. Les élèves du NL semblent être contents de leur vie à l'école, mais déplorent parfois qu'ils n'ont pas le droit de sortir à midi.

Les bulletins du NL s'avèrent très explicites. A la fin de chaque trimestre, les tuteurs les remettent et les expliquent aux élèves en présence de leurs parents. Ils contiennent des appréciations claires des performances techniques mais aussi du comportement et de l'attitude des élèves. Cette évaluation franche porte ses fruits et les parents en sont reconnaissants, même si parfois la réalité est difficile à accepter au début.

Le tutorat est devenu une institution unanimement soutenue. Chaque élève a un tuteur qu'il voit au moins une fois par semaine pour s'entretenir avec lui de ses problèmes d'ordre scolaire et disciplinaire qu'il rencontre, de ses succès ainsi que ses propres intérêts et talents qu'il découvre au fur et à mesure.

Le NL ne comble pas toutes les attentes ni des parents ni des élèves. Si l'école veut amener les élèves à l'autonomie, il ne faut pas à tout moment les assister, accourir et prétendre remédier de l'extérieur aux moindres lacunes. Ce serait les rendre dépendants au lieu de les rendre autonomes. Ceci dit, il faut trouver la juste mesure au niveau général mais aussi au niveau de chaque élève. C'est une tâche difficile qui revient aux enseignants, aux éducateurs et aux parents.

Le NL demande beaucoup d'engagement de la part des élèves. Il ne suffit pas d'avoir des facilités dans une matière pour y avoir de bonnes appréciations. Au contraire, les élèves sont supposés travailler d'autant plus qu'ils ont une prédisposition dans une matière.

A part les 30 unités de cours, réparties sur trois cours de 100 minutes par journée, les élèves effectuent au moins 5 unités d'études et 5 unités d'activités complémentaires à l'école. Ces dernières donnent régulièrement lieu à des manifestations de différents types qui contribuent également à rassembler la communauté.

Les enseignants du NL sont présents à l'école 35 heures par semaine en moyenne. Ils perçoivent la coopération comme un grand avantage. Leur travail est diversifié et comprend une grande part d'éducation, d'encadrement et d'accompagnement. Il va sans dire que dans une école à plein temps, la discipline est cruciale. C'est pourquoi tout le monde s'attelle à éduquer les enfants au respect et aux bonnes manières.

La demande des parents de voir leurs enfants scolarisés dans le modèle Neie Lycée après la classe de 4e est très forte. Il est évident que dans ce cas les élèves devraient être préparés à se présenter aux mêmes examens de fin d'études que tous les élèves des autres lycées. Un projet afférent sera préparé en 2008.

L'évolution pédagogique de l'école est assurée de la manière aussi participative que possible. Un groupe de pilotage représentatif de la communauté se réunit quatre heures par semaine pour les discussions et décisions courantes. La communauté toute entière se réunit une fois toutes les six semaines pour des plénières et des groupes de travail.

L'évolution du lycée est suivie par un groupe de professeurs d'université étrangers qui se réunit deux fois par année et par le groupe d'accompagnement de l'éducation aux valeurs présidé par le Premier ministre.

9 LA VALIDATION DES ACQUIS

9.1 Cadre réglementaire

La validation des acquis de l'expérience étant un élément de la réforme de la formation professionnelle, les travaux menés au courant de l'année 2007 se sont concentrés sur le règlement grand-ducal portant organisation du processus lui-même.

Un groupe de travail composé par les représentants des chambres professionnelles et du monde de l'éducation et de la formation a discuté des modalités pratiques. Cette concertation a permis de développer une méthodologie portée par tous, ce qui dans l'avenir donnera au dispositif une légitimité certaine.

Le groupe continuera ses travaux en discutant d'un côté des éléments que devra contenir le dossier de validation prévu par la loi, de l'autre pilotera une expérience pilote s'étendant sur plusieurs métiers.

9.2 La validation des acquis dans le cadre de la formation des instituteurs

La validation des acquis professionnels de l'Université du Luxembourg a permis à 140 membres de la réserve de suppléants, dont 128 de l'enseignement primaire et 12 de l'éducation préscolaire, d'être admis en 3^e année de la formation en vue de l'obtention du Certificat d'études pédagogiques (CEP).

Un jury composé d'enseignants-chercheurs de l'Université du Luxembourg et de personnes compétentes externes s'est prononcé sur les 298 dossiers présentés par les personnes qui ont exercé au moins pendant trois années une activité professionnelle en rapport avec l'objet de leur demande.

Cette disposition, retenue à l'article 9 de la loi du 12 août 2003 portant création de l'Université du Luxembourg, était particulièrement favorable aux candidats qui étaient membres de la réserve de suppléants, étant donné qu'ils ont rempli ce prérequis, qu'ils avaient suivi une formation théorique de 120 leçons et qu'ils avaient accompli une formation pratique de 24 semaines.

Il est évident que les membres de la réserve de suppléants, qui ont dû solliciter un congé sans solde pour l'année scolaire 2007/2008, représentent la grande majorité des candidats admis en 3^e année du CEP. D'autres candidats ont également pu bénéficier de la validation de leurs acquis professionnels, notamment des chargés de cours, des candidats ayant accompli un cycle complet d'études universitaires et des éducateurs gradués.

Il faut relever que le nombre des candidats qui ont fait valoir leurs acquis professionnels en 2004, 2005 et 2006 était beaucoup plus réduit et qu'il se chiffrait à environ une quinzaine de candidatures par année scolaire.

10 LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

10.1 État de la procédure

Le projet de loi 5622 portant réforme de la formation professionnelle a été déposé à la Chambre des députés le 24 octobre 2006.

Conformément à la procédure législative, le projet de loi a été soumis à l'avis des différents organismes concernés par la matière. Les avis formulés par les chambres professionnelles et les autres partenaires de l'Éducation nationale se caractérisent par une très grande richesse des réflexions faites, mais également par une large diversité, voire des contradictions, des points de vue exposés.

Suite à ces avis, mais tout en respectant les concepts fondamentaux du projet de loi, des amendements gouvernementaux ont été déposés à la Chambre des Députés en date du 22 octobre 2007 et portent essentiellement sur les aspects suivants :

10.1.1 - l'organisation n'est plus fondée sur des domaines professionnels regroupant plusieurs formations mais sur les formations proprement dites

Le projet de loi initial prévoyait d'organiser la formation professionnelle de base et la formation professionnelle initiale par domaines professionnels : bois, métal, peinture, alimentation, cuisine, service, habillement, vente, etc. Cette approche est abandonnée dans la nouvelle version, les formations étant organisées par métier ou profession.

10.1.2 - les attributions des équipes curriculaires sont étendues

Le texte original prévoyait que des commissions mixtes composées de représentants des entreprises et autres organismes de formation et de représentants du milieu scolaire seraient chargées d'élaborer les programmes-cadres de formation. Dans le but d'une simplification administrative, les commissions mixtes sont remplacées par les équipes curriculaires qui, dans le texte original, ont été conçues comme une aide aux commissions mixtes. Les équipes curriculaires ne seront pas composées selon des domaines professionnels, mais par métiers/professions, respectivement par groupe de métiers/professions.

10.1.3 - l'abandon de l'idée d'une classe de 10e plein exercice

Le texte initial disposait que la classe de 10e de l'enseignement secondaire technique était une classe de plein exercice à caractère essentiellement pratique et organisée suivant des domaines professionnels. Cette disposition a été fortement critiquée, les chambres arguant que la notion de « domaine » serait trop floue et que cette classe de 10e plein temps risquerait de faire perdre leur temps aux élèves. Dès la première année de la formation professionnelle, les élèves sont donc orientés vers des classes de 10e préparant à un métier ou à une profession déterminé.

10.1.4 - Suppression du certificat d'initiation technique et professionnelle (CITP).

Selon le texte initial, la formation professionnelle de base menait au certificat d'initiation technique et professionnelle (CITP). Le nouveau texte prévoit que la formation est sanctionnée par le certificat de capacité professionnelle (CCP), qui remplace le certificat de capacité manuelle (CCM).

10.1.5 - les adaptations dans la formation du technicien

Des amendements sont apportés au texte initial pour rendre plus visible la séparation entre la formation menant au diplôme d'aptitude professionnelle (DAP actuellement CATP) et celle menant au diplôme du technicien. Le nouveau texte décrit, dans le cadre légal, en quoi les deux diplômes se distinguent l'un de l'autre.

Le texte original dispose que les détenteurs du diplôme du technicien pourraient avoir accès à des études techniques supérieures dans la spécialité correspondante, à condition d'avoir réussi à un examen organisé sur le plan national. Cet examen a été critiqué par la très grande majorité des organismes qui se sont exprimés à ce sujet. Il est abandonné et remplacé par une évaluation continue des modules préparatoires aux études supérieures, dont la réussite sera attestée par un complément au diplôme.

Le nouveau texte prévoit d'introduire des modules préparatoires à l'enseignement technique supérieur qui seront offerts dans le cadre des modules facultatifs. Pour les élèves qui progressent bien dans leurs études, l'acquisition de ces modules peut se faire dans le cadre de la durée normale des études. Pour d'autres, ces modules préparatoires à l'enseignement supérieur peuvent mener à un allongement de la durée des études, cas dans lequel on aboutira à l'année transitoire préconisée par d'aucuns.

10.1.6 - la fixation de la durée minimale du stage à 4 semaines

La version initiale du projet mentionne la possibilité de faire des stages inférieurs à 4 semaines. Cette possibilité est abolie. Les élèves-stagiaires n'ont pas le statut d'apprentis et ne sont dès lors pas obligatoirement rémunérés.

10.1.7 - l'extension des attributions des parents et des élèves au comité à la formation professionnelle

Le projet de loi prévoit que la planification et la mise en œuvre de la formation professionnelle sont accompagnées par un comité à la formation professionnelle. Ce comité définit les grandes orientations et surveille les développements et évolutions pour garantir une meilleure adéquation entre les objectifs de la formation professionnelle et les besoins des différents secteurs de l'économie luxembourgeoise.

Dans le projet de loi initial, la participation des représentants des parents et des élèves au comité à la formation professionnelle était limitée aux sujets concernant l'information et l'orientation scolaire et professionnelle. Le nouveau texte prévoit que

les représentants des élèves et des parents d'élèves deviennent membres à part entière du comité et participent avec voix délibérative à tous les sujets traités.

10.2 L'avis du Conseil d'Etat

En date du 21 décembre 2007 le Conseil d'État a donné son avis relatif au projet de loi.

Deux aspects tiennent particulièrement à cœur à la Haute Corporation, à savoir ;

L'orientation scolaire et professionnelle.

Pour le Conseil d'État la configuration et le fonctionnement de l'orientation scolaire sont actuellement insuffisants. Il estime qu'il constitue la pierre angulaire du système éducatif au Luxembourg. C'est la raison pour laquelle il plaide pour une réforme globale via un projet de loi visant une orientation cohérente et efficace.

La question de l'avenir de la formation du technicien.

Selon la Haute Corporation, à moyen terme, on devrait inclure dans la formation professionnelle le futur diplôme d'aptitude professionnelle, le diplôme de technicien, le diplôme de fin d'études de l'enseignement secondaire technique, le brevet de technicien supérieur et le certificat de capacité professionnelle.

Le Conseil d'État, dans ses considérations générales, se fait le porte-parole de ceux qui estiment qu'il est, dans un monde professionnel en mouvance constante, d'une haute importance de rapprocher le monde scolaire et le monde du travail. De même, la Haute Corporation pense que toute réforme de la formation professionnelle devrait avoir comme but primaire d'améliorer, outre les contenus, le statut social de la formation professionnelle.

10.3 La préparation de la réforme de la formation professionnelle

Depuis quatre ans les travaux préparatoires sont en cours. Ils comprennent outre le travail législatif et réglementaire, un travail pédagogique, didactique et curriculaire à faire en vue de la mise en œuvre concrète de la réforme sur le terrain.

Le travail curriculaire prévoit pour chaque formation l'établissement d'un profil professionnel, c'est à dire un relevé des activités que les professionnels font le plus souvent dans leur travail. Ce profil sert à établir le profil de formation, c'est à dire les compétences finales que l'école peut transmettre au jeune pendant le temps de formation initiale qui lui est imparti. De là se dégagent des programmes directeurs structurant l'ensemble des compétences à développer au cours des années de formation ainsi que les programmes annuels et les référentiels de formation.

CCP	DAP	DT		
✓	✓	✓	Profil professionnel	Juin 2008
✓	✓	✓	Profil de formation et programme directeur	Juin 2009
✓	✓	✓	Programmes d'études et référentiel d'évaluation des classes de 10e	Juin 2010
✓	✓	✓	Rentrée des classes de 10e	Septembre 2010
✓	✓	✓	Programmes d'études et référentiel d'évaluation des classes de 11e	Juin 2011
✓	✓	✓	Rentrée des classes de 11e	Septembre 2011
✓	✓	✓	Programmes d'études et référentiel d'évaluation des classes de 12e	Juin 2012
✓	✓	✓	Rentrée des classes de 12e	Septembre 2012
		✓	Programmes d'études et référentiel d'évaluation des classes de 13e	Juin 2013
		✓	Rentrée des classes de 13e	Septembre 2013

Les équipes curriculaires, chargées de la réforme des programmes-cadres du régime de la formation de technicien et du régime professionnel suivant les dispositions du projet de loi, ont été complétées par des experts du monde professionnel et une soixantaine de groupes de travail prenant en charge les plus de cent formations concernées par la réforme. Depuis le début de l'année scolaire 2007-2008, 60 équipes curriculaires ont abordé l'élaboration de profils professionnels pour chacun des trois niveaux de formation concernés, à savoir le certificat de capacité professionnelle (CCP), le diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) et le diplôme de technicien (DT) conformément à la nouvelle structure de la formation professionnelle telle que prévue par le projet de loi. Un guide méthodologique, définissant le cadre stratégique du champ d'application du projet de réforme, les échéances principales et le cadre organisationnel de la formation professionnelle a été publié en octobre 2007. La production de la deuxième édition du « Vade-mecum pour l'élaboration et la modification des programmes d'études des formations de l'enseignement secondaire technique au Luxembourg » décrivant la démarche à mettre en œuvre par les équipes curriculaires a été prise en charge par le groupe des coordinateurs de la réforme auprès du SCRIPT ; sera publié au cours de l'année 2008. Le vade-mecum a pour objectif d'assurer la cohérence méthodologique, terminologique et structurelle des programmes-cadres élaborés par les équipes curriculaires.

11 MULTIPLIER LES VOIES DE RÉUSSITE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS D'UNE POPULATION SCOLAIRE DE PLUS EN PLUS HÉTÉROGÈNE

Promouvoir l'équité des chances, c'est permettre à chaque jeune de trouver la forme de réussite qui correspond à ses capacités et à ses aspirations. Une telle politique se traduit également par les efforts entrepris pour apporter une réponse aux besoins d'une population scolaire de plus en plus hétérogène. Ainsi, l'Éducation nationale s'attache, depuis 2004, à augmenter le nombre des voies d'accès à des formations diplômantes et à mettre en place de nouvelles offres scolaires publiques innovant en matière d'organisation, de méthodes pédagogiques ou d'articulation des langues d'enseignement.

Après l'ouverture du Neie Lycée en 2005 et de l'école primaire à journée continue Jean-Jaurès à Esch-sur-Alzette en 2006, la mise en place de la formation à distance eBac et l'organisation de classes préparant au diplôme du baccalauréat international en langue française au Lycée technique du Centre à partir de 2006, deux nouvelles offres scolaires sont venues enrichir le paysage scolaire en 2007-2008 :

11.1 Ouverture du premier lycée transfrontalier germano-luxembourgeois : le Schengen-Lyzeum Perl

Premier établissement scolaire transfrontalier à offrir aux élèves venant de l'Allemagne tout comme du Luxembourg un enseignement basé sur les mêmes programmes et menant à l'obtention des mêmes diplômes, le Schengen-Lyzeum a ouvert ses portes le 27 août 2007.

Pour sa première année de fonctionnement, le lycée accueille 130 élèves, dont 30 venant du Luxembourg, répartis en 5 classes de la 5^e année d'études. Le corps enseignant comprend 10 enseignants allemands et 5 enseignants luxembourgeois. Plurilinguisme, éducation à la citoyenneté et à l'ouverture au monde – tels sont les axes forts de ce nouvel établissement qui repose sur un concept pédagogique moderne et innovateur.

L'offre scolaire du Schengen-Lyzeum s'étend de la 5^e à la 12^e année scolaire et porte sur les certifications allemandes et luxembourgeoises suivantes :

- le diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois ;
- le Abitur (baccalauréat général allemand) ;
- le diplôme luxembourgeois de technicien de la division administrative et commerciale ;
- le Mittlerer Bildungsabschluss allemand;
- le Hauptschulabschluss (certificat de scolarité obligatoire allemand).

Le diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois peut être obtenu en 12 années ; la formation du technicien de la division administrative et commerciale peut s'accomplir en 3 années.

Avec l'allemand comme langue d'enseignement principale, le français comme langue d'enseignement pour au moins deux matières, l'anglais et le luxembourgeois, le nouveau lycée permet aux élèves d'acquérir les connaissances et les capacités langagières indispensables pour pouvoir s'insérer sur le marché du travail du Luxembourg et de la Grande Région. Dès le début de la scolarisation, les élèves des

différentes nationalités sont réunis dans une classe commune. Le luxembourgeois est enseigné comme langue vivante lors de la 5e et 6e année et l'anglais constitue la troisième langue vivante à partir de la classe de 7e.

Organisé en journée continue, le Schengen-Lyzeum répond aux besoins des élèves dont les parents exercent une activité professionnelle. Les élèves sont accueillis à partir de 7.00 heures ; en dehors des heures de cours, l'inscription volontaire à des activités péri- et parascolaires est proposée jusqu'à 18.00 heures.

11.2 Le Bac international en langue anglaise à l'Athénée

En offrant, à partir de cette rentrée 2007-2008, des classes préparant au baccalauréat international en langue anglaise, l'Athénée est le deuxième lycée public au Luxembourg à offrir une alternative au diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois. Le Lycée technique du Centre offre la formation du bac international en langue française depuis 2006-2007.

Le bac international est un bac classique offert par 2000 lycées dans 125 pays du monde et reconnu par la loi luxembourgeoise comme équivalent au diplôme de fin d'études secondaires.

La formation du bac international en langue anglaise offerte à l'Athénée est conçue pour les jeunes anglophones récemment arrivés au Luxembourg qui n'ont pas la connaissance des 3 langues usuelles du pays. Prioritairement axé sur les langues et les sciences, l'enseignement secondaire dispensé est de haut niveau et prépare aux études supérieures.

La formation porte sur une durée de 5 années, organisées en 3 niveaux :

- une année d'introduction (classe de 5e);
- deux années préparatoires (classes de 4e et 3e);
- deux années du programme bac international proprement dit (classes de 2e et 1re).

La langue d'enseignement est l'anglais ; le français est enseigné comme langue seconde, l'allemand est enseigné à un niveau d'initiation. Outre ces 3 langues, les matières enseignées comprennent les mathématiques, l'informatique, les sciences naturelles, les sciences sociales, l'éducation artistique et l'éducation physique. Pour l'année scolaire 2007-2008, la formation du bac international à l'Athénée accueille une classe de 5e de 11 élèves.

11.3 L'aménagement de la tâche des enseignants de l'enseignement postprimaire

En novembre 2006, un accord avait pu être trouvé entre le gouvernement et l'Intersyndicale (APESS, FEDUSE et SEW) sur la redéfinition qualitative et quantitative de la tâche des enseignants de l'enseignement post-primaire.

Témoignant de la volonté des enseignants de concevoir leur tâche dans un contexte nouveau qui répond aux défis et aux nouvelles missions de l'école, l'accord crée l'espace nécessaire pour une plus grande disponibilité des enseignants au sein de leur établissement, dans l'intérêt des élèves, des parents et du travail pédagogique en équipe.

Les dispositions afférentes ont été consignées dans le règlement grand-ducal du 24 juillet 2007 portant fixation de la tâche des enseignants des lycées et lycées techniques et sont entrées en vigueur à la rentrée de septembre 2007-2008.

Personne n'ignore aujourd'hui la complexité des défis auxquels les enseignants sont confrontés dans leur travail scolaire quotidien. La remédiation, le tutorat des élèves, l'implication dans la vie du lycée, etc., sont autant d'activités dans lesquelles les enseignants s'engagent au-delà de l'enseignement proprement dit. Or, ces activités, qui demandent une disponibilité accrue, n'ont jamais été reconnues comme faisant partie intégrante de la tâche enseignante. Le nouveau règlement valorise cet engagement en fondant dans un texte cohérent les deux volets liés à la tâche d'enseignement et à la disponibilité des enseignants pour leurs élèves et leur école.

La décharge dite « lettre ministérielle », qui depuis 1965 accordait aux enseignants une heure de décharge hebdomadaire pour des activités de formation continue, a été remplacée par une tâche de disponibilité pour l'enseignement et l'établissement. Ainsi, le règlement prévoit que chaque enseignant assure, outre les 21 leçons d'enseignement hebdomadaires, l'équivalent de 72 heures de disponibilité au cours de l'année scolaire selon les besoins de l'organisation du lycée. Les activités pouvant être assurées dans ce contexte sont notamment la participation aux réunions de service, la concertation pédagogique au sein du lycée, le dialogue avec les élèves et les parents, la participation à au moins 8 heures de formation continue certifiée. Cette disponibilité accrue crée également l'espace nécessaire pour la concertation pédagogique et le travail en équipe, et répond ainsi à un besoin né au fil des années suite à la diversification du système éducatif et l'ouverture de l'école à tous les élèves.

12 LA RÉFORME DU SCRIPT

Une réforme du service ressources SCRIPT a été proposée et acceptée par le Conseil de Gouvernement à la suite d'une large consultation auprès des partenaires scolaires. Ce projet de loi dotera le ministère des instruments de pilotage nécessaires à la mise en œuvre des grands chantiers de l'éducation nationale. Il prévoit la création de trois divisions distinctes regroupées dans une même direction :

- la division responsable de l'innovation pédagogique;
- la division responsable du développement de la qualité de l'enseignement;
- la division responsable de la formation continue du personnel des écoles.

Les missions antérieures du SCRIPT ont été adaptées à ce cadre nouveau.

13 L'INNOVATION DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES - LES PROJETS D'ÉCOLE

13.1.1 Transition éducation préscolaire/école primaire

- « Schoul ID » à Berchem vise la collaboration au sein d'une école pour une transition plus harmonieuse entre le préscolaire et le primaire par l'organisation d'activités communes et la création d'un cycle d'apprentissages fondamentaux au niveau de l'enseignement primaire. Les nouveaux locaux ont été inaugurés en avril 2007. L'équipe pédagogique a pu participer activement au projet architectural permettant une adaptation des locaux aux besoins pédagogiques du projet. Une brochure décrivant le projet et son développement a été publiée à cette occasion.
- « Tutti-Frutti vun 3 – 6 Joer » à Wiltz organise des ateliers communs, une observation du développement d'enfants et élabore des cahiers de compétences.
- Les centres d'apprentissage à Bettembourg offrent des structures spéciales d'appui aux enfants en difficulté d'apprentissage, ou présentant des troubles du comportement. Les enfants sont, selon leurs besoins, dans certaines branches d'enseignement ou pour certains types d'activités accueillis dans les centres d'apprentissage où ils sont pris en charge de façon individuelle et systématique.

13.1.2 Prévention de troubles de comportement

- « Classe espace » à Differdange. Les enfants agressifs et présentant des troubles de comportement sont pris en charge par une équipe pédagogique spécialisée.
- « Co – ensemble – zesamen » à Weiswampach. Le projet vise une coopération intra- et interclasses, la création d'une identité scolaire et le développement d'équipes. Le projet de Weiswampach a été soigneusement documenté et publié en été 2007 sous forme d'une brochure, distribuée à l'ensemble de la communauté scolaire.
- "Mat Verstand ouni Fauscht" à Bascharage – vise à prévenir et à réduire les comportements impulsifs et agressifs des enfants et à améliorer leur comportement social.
- Le rapport d'évaluation final du projet « Prima!r » a été présenté en août 2007. Le projet Prima!r a visé à renforcer les compétences sociales et émotionnelles des enfants afin de les outiller au mieux pour affronter les défis que pose la vie quotidienne en groupe que ce soit à l'école ou ailleurs. L'université de Brème, partenaire scientifique du projet, a publié le rapport final et les conclusions du projet en été 2007. Les interventions de spécialistes auprès des enfants du préscolaire et de la première année scolaire ont clairement eu comme résultat une diminution de problèmes émotionnels, de comportements problématiques et les enseignants rapportent qu'ils rencontrent beaucoup moins de conflits parmi les enfants. Les cours offerts pour les parents, leur apprenant à adopter des attitudes correctes face aux comportements sociaux et émotionnels de leurs enfants, ont également connu du succès.
- Le projet « Ale Lycée » à Esch-sur-Alzette promeut la holistique, la différenciation et l'éducation à la responsabilité sociale.

13.1.3 Découverte de la nature en vue d'un éveil aux sciences et de la promotion d'un comportement respectueux de la nature

« Natur erliewen an der Schoul » à Lorentzweiler. Ce projet d'école a pour objet une éducation à l'environnement liée à la nature, avec pour but de développer chez les enfants la motricité, l'intelligence, les émotions, les liens sociaux et la culture. Il se veut une forme d'apprentissage « intégral », qui doit permettre aux enfants de :

- faire la connaissance de leur environnement naturel et culturel ;
- comprendre les particularités de leur région et l'influence de l'homme sur la faune et la flore ;
- vivre et agir avec une plus grande conscience de leur environnement naturel et culturel, donc de manière plus responsable, et contribuer au développement durable ;
- tisser un lien émotionnel avec tous les êtres vivants.

Le rapport final de l'évaluation du projet a été présenté en juin 2007. Les objectifs du projet ont été atteints.

14 L'INNOVATION DANS LES LYCÉES - LES PROJETS D'ÉTABLISSEMENT

14.1.1 Mediapolis – vers une conception didactique des médias dans l'enseignement à l'Athénée de Luxembourg

Développement de compétences transversales des élèves et des professeurs. Acquisition d'une culture technologique. L'objectif est de mettre les médias au profit d'un enseignement à la fois moderne et efficace en développant un concept à la fois didactique et logistique englobant les médias sous toutes leurs formes.

14.1.2 Talenta au Lycée Classique Diekirch

Intégration, encadrement d'élèves à besoins spécifiques. Donner la possibilité à chaque élève de réveiller, de stimuler le potentiel qui est en lui dans quelque domaine que ce soit (sciences, langues, sport, musique, etc.), et ceci par l'école et à l'intérieur de l'école.

14.1.3 Nei Methoden an engem traditionnelle Lycée. Vu passiv zu aktiv am Lycée Classique Echternach

Emploi de nouvelles méthodes pédagogiques : augmentation du répertoire des méthodes d'apprentissage et d'enseignement des élèves et des professeurs ; personnalisation de l'encadrement des élèves ; mise en pratique des compétences transversales développées au cours du cycle inférieur.

14.1.4 FAR - Formation, Action et Recherche dans le cadre du projet éducatif du Lycée Aline Mayrisch

Compétences clés du personnel enseignant : constitution d'équipes de projet assurant la mise en œuvre d'actions innovantes : ateliers de projet, code de vie, bulletins commentés, conseils de classes, redéfinition des services du SPOS. Département de recherche : prise en charge accrue des élèves.

14.1.5 Vers une école de la réussite au Lycée de Garçons Esch

Amélioration de l'apprentissage des langues et des sciences. Emploi de nouvelles méthodes pédagogiques. Promouvoir une école de la réussite fondée sur la motivation. Combattre toute sorte de minimalisme.

14.1.6 Tout lézard Lycée de Garçons Luxembourg

Ouverture de l'École au monde extrascolaire. Développement des compétences transversales des élèves. L'objectif premier est de montrer que des élèves soutenus par les partenaires scolaires, sont capables de mobiliser des compétences nouvelles afin d'aboutir à un grand spectacle où tous les arts sont de la fête.

14.1.7 Langues en situations, la 67^e mesure au Lycée de Garçons Luxembourg

Amélioration de l'apprentissage des langues. Emploi de nouvelles méthodes pédagogiques et ouverture de l'école au monde extrascolaire. L'objectif est d'améliorer l'apprentissage des langues en tenant compte des compétences existant aussi bien chez les professeurs ou les élèves que chez les partenaires traditionnels du lycée.

14.1.8 Accueil, encadrement et accompagnement des élèves des classes de 7^e au Lycée Hubert Clément Esch

Amélioration de l'apprentissage des langues. Intégration ou encadrement d'élèves à besoins spécifiques. Le but est de combler les lacunes scolaires pour arriver à une base commune dans les connaissances linguistiques et scientifiques.

14.1.9 "Meng Zukunft decidéieren ech" au Lycée Robert Schuman Luxembourg

Orientation scolaire et professionnelle. Emploi de nouvelles méthodes pédagogiques. L'objectif est de faire prendre davantage conscience aux élèves qu'ils sont les vrais acteurs de leur orientation en les aidant à découvrir très tôt leurs aptitudes et intérêts pour une ou plusieurs branches précises.

14.1.10 E-learning dans le secteur vert : l'ABC du savoir professionnel au Lycée Technique Agricole

Emploi de nouvelles méthodes pédagogiques. Offrir une formation à distance accessible aux élèves, futurs entrepreneurs, ainsi qu'aux entrepreneurs agricoles non qualifiés au sens large du terme dans le secteur vert. Inciter à un apprentissage autonome. Élaborer des supports didactiques complets pour certains modules.

14.1.11 Remédier pour réussir au Lycée Technique des Arts et Métiers

Emploi de nouvelles méthodes pédagogiques. Intégration, encadrement des élèves à besoins spécifiques. Les objectifs généraux sont la prévention de l'échec scolaire, l'amélioration des résultats scolaires, la coordination des efforts de remédiation au sein de l'établissement et le renforcement de la coopération entre élèves et professeurs.

14.1.12 ComETT au Lycée Technique Ettelbrück

L'objectif est de faire réaliser par les élèves des mini reportages vidéo de façon autonome. Ces reportages seront axés sur l'orientation professionnelle comme elle est perçue par les élèves. Les sujets traités seront choisis par les élèves en fonction de l'intérêt montré envers des métiers précis.

14.1.13 Qualität durch Selbstverantwortung au Lycée Technique Joseph Bech

L'objectif principal est d'atteindre une efficience optimale au sein de l'école. Ceci en favorisant la créativité, l'esprit d'entreprise, en développant le sens des responsabilités, et en favorisant la communication et la coopération entre les partenaires scolaires impliqués.

14.1.14 IMPULSE au Lycée Technique Mathias Adam

Identification de l'envergure et des causes des malaises à l'école et élaboration de démarches visant à remettre à l'aise les partenaires scolaires dans leurs rôles et responsabilités respectifs. Organisation d'un modèle d'encadrement pédagogique renforcé aux classes de 7^e.

14.1.15 ECHOS au Lycée Technique Mathias Adam

Ouverture de l'École au monde extrascolaire. Orientation scolaire et professionnelle. Intégration ou encadrement d'élèves à besoins spécifiques. L'objectif du projet est d'ouvrir l'école sur le monde extérieur en créant un meilleur rapport entre tous les partenaires (internes et externes) à travers des contacts plus étroits dans le cadre des deux volets du projet, en l'occurrence la communication et l'environnement.

14.1.16 Regards croisés – progressons ensemble ! au Lycée Technique Nic Bieber

Développement de compétences transversales des élèves et du personnel enseignant. L'objectif résulte en l'optimisation des structures et des pratiques de communication entre les divers partenaires au sein du lycée. Au niveau conceptuel, on désire élaborer une charte scolaire qui servira de base pour définir un plan d'action tenant compte des souhaits et doléances exprimés par les partenaires scolaires.

14.1.17 L'action éducative et sociale au Luxembourg à travers les siècles au Lycée Technique pour Professions éducatives et sociales

Ouverture de l'École au monde extrascolaire. L'objectif général est celui de développer, par une ouverture bilatérale de l'école sur le monde extrascolaire et par le recours à des méthodes pédagogiques inédites, une prise de conscience et une compréhension de la place et de l'importance de l'action éducative et sociale au Luxembourg, et ce dans une perspective historique.

14.1.18 Création d'une ludothèque électronique au Lycée Technique pour Professions éducatives et sociales

Acquisition d'une culture technologique. Emploi de nouvelles méthodes pédagogiques et ouverture de l'École au monde extrascolaire. Ce projet a pour but d'élaborer et de mettre à la disposition de la communauté des enseignants et des élèves-éducateurs ainsi que des professionnels de l'action éducative et sociale un

instrument didactique exploitable dans leur pratique quotidienne d'enseignement, d'apprentissage et d'exercice de la profession.

14.1.19 La Santé au LTPS : gesond liewen ? am LTPSanté ! au Lycée Technique pour Professions de Santé

Cultiver un environnement qui favorise le bien-être de tous les acteurs de la communauté scolaire avec le but de développer "l'esprit santé"; notamment auprès des futurs professionnels de la santé afin de les sensibiliser à organiser ou à participer à des actions de promotion ou d'évaluation de la santé, tel que le prévoit la réglementation portant sur l'exercice de ces professions.

14.1.20 L'évaluation des compétences scolaires dans un enseignement par compétences et par tâches au Atert-Lycée Rédange

L'objectif primordial du concept d'évaluation est d'orienter les élèves vers un parcours scolaire et professionnel couronné de succès. A cet effet, l'évaluation tient compte des capacités réelles des élèves et encourage l'effort individuel d'un chacun ainsi que son épanouissement personnel. Les priorités du projet sont l'orientation scolaire et professionnelle, l'emploi de nouvelles méthodes pédagogiques et le développement des compétences transversales des élèves.

14.1.21 Le logiciel libre : un défi pour l'école au Lycée Technique École de Commerce et de Gestion

Dans ce projet, on désire montrer par des expériences pratiques que les logiciels libres, comme les outils bureautiques traditionnels, peuvent être employés utilement dans le contexte de l'enseignement.

14.1.22 Neue Medien und Lernkulturwandel au Schengen-Lyzeum Perl

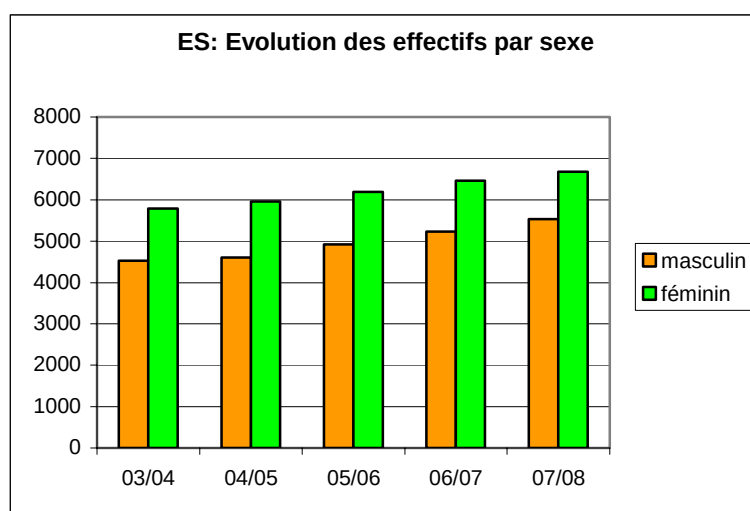
Ziele des Projektes sind die Vermittlung von Medienkompetenz sowie die Förderung einer Unterrichts- und Schulkultur, in deren Mittelpunkt problemorientiertes, selbstgesteuertes und kooperatives Arbeiten und Lernen stehen. Die Schüler erwerben Fähigkeiten im selbstorganisierten und kritischen Umgang mit den neuen Medien.

15 LA POPULATION DES LYCÉES

15.1.1 Les effectifs de l'enseignement secondaire (enseignement public & enseignement privé subventionné)

Année	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08(*)
Effectif total	10316	10571	11114	11693	12214
Variations (en %)	+3,5%	+2,5%	+5,1%	+5,2%	+4,5%
Masculin	4528	4608	4926	5230	5532
Féminin	5788	5963	6188	6463	6682

(*) Les chiffres de 2007/2008 sont les données pour la rentrée scolaire



Les voies de formation choisies

a) choix de l'enseignement en classe de 6^e:

Section \ Année	04/05		05/06		06/07		07/08(*)	
Classique	265	(15,3%)	295	(16,3%)	316	(16,3%)	347	(17,2%)
Moderne	1470	(84,7%)	1513	(83,7%)	1622	(83,7%)	1676	(82,8%)
Total	1735		1808		1938		2023	

(*) Les chiffres de 2007/2008 sont les données pour la rentrée scolaire sans les 39 élèves du Neie Lycée

b) choix de l'enseignement en classe de 6^e par sexe:

	07/08(*)	masculin	%	féminin	%
Classique	347	160	17,1%	187	(17,2%)
Moderne	1676	774	82,7%	902	(82,8%)
Total	2023	934	100%	1089	100%

(*) Les chiffres de 2007/2008 sont les données pour la rentrée scolaire sans les 39 élèves du Neie Lycée

c) choix de la section en classe de 3e:

Section \ Année	04/05	%	05/06	%	06/07	%	07/08(*)	%
A	222	15,8%	259	17,7%	211	13,7%	182	11,8%
B	137	9,8%	128	8,7	151	9,8%	147	9,6%
C	364	26,0%	371	25,3%	390	25,4%	411	26,7%
D	219	15,6%	224	15,3%	293	19,1%	330	21,4%
E	120	8,6%	150	10,2%	134	8,7%	120	7,8%
F	23	1,6%	35	2,3%	40	2,6%	33	2,1%
G	317	22,6%	297	20,3%	316	20,6%	316	20,5%
Total	1402	100%	1464	100%	1535	100%	1539	100%

(*) Les chiffres de 2007/2008 sont les données pour la rentrée scolaire sans les 20 élèves des classes internationales préparant au diplôme du baccalauréat international

d) choix de la section en classe de 3^e par sexe:

Section	07/08(*)	masculin	%	féminin	%
A	182	43	23,6%	139	76,4%
B	147	91	61,9%	56	38,1%
C	411	186	45,3%	225	54,7%
D	330	182	55,2%	148	44,8%
E	120	22	18,3%	98	81,7%
F	33	18	54,5%	15	45,5%
G	316	144	45,6%	172	54,4%
Total	1539	686	44,6%	853	55,4%

(*) Les chiffres de 2007/2008 sont les données pour la rentrée scolaire sans les 20 élèves des classes internationales préparant au diplôme du baccalauréat international

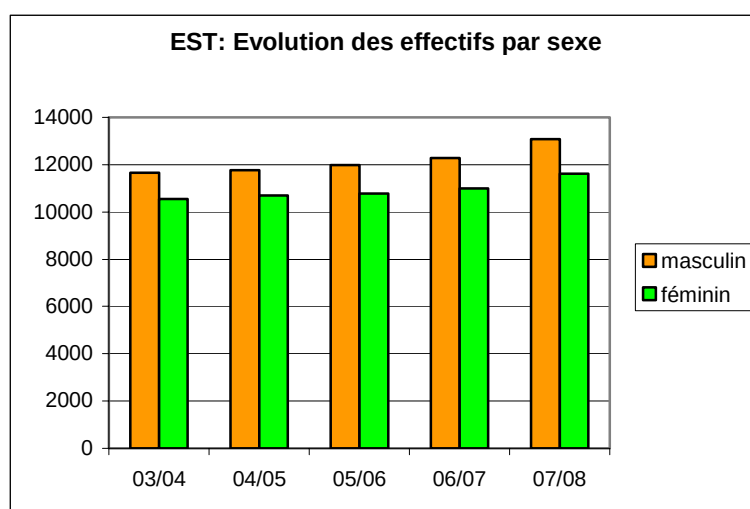
Les effectifs de l'enseignement secondaire technique (enseignement public & enseignement privé subventionné)

ELEVES DANS L'EST	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08(*)
Total cycle inférieur	10835	11125	11206	11434	11860
Total régime technique	4305	4265	4309	4626	4906
Total formation de technicien	2792	2953	3072	3092	3340
Total CATP	3615	3517	3626	3617	4007
Total CIP	308	296	263	238	283
Total CCM	349	304	283	270	305
Total EST	22204	22460	22759	23277	24701

(*) Les chiffres de 2007/2008 sont les données pour la rentrée scolaire

ELEVES DANS L'EST 07/08(*)	TOTAL	masculin	%	féminin	%
Total cycle inférieur	11860	6330	53,4%	5530	46,6%
Total régime technique	4906	1981	40,4%	2925	59,6%
Total formation de technicien	3340	1930	57,8%	1410	42,2%
Total CATP	4007	2418	60,3%	1589	39,7%
Total CITP	283	199	70,3%	84	29,7%
Total CCM	305	217	71,1%	88	28,9%
Total EST	24701	13075	52,9%	11626	47,1%

(*) Les chiffres de 2007/2008 sont les données pour la rentrée scolaire



Cycle inférieur	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08(*)
Régime préparatoire modulaire	2239	2210	2172	2076	2030
7 ^e ST / ADAPT	2214	1983	2013	2156	2243
7 ^e d'intégration	71	71	57	93	84
7 ^e projet	451	610	514	533	469
8 ^e théorique	1705	1396	1337	1441	1565
8 ^e polyvalente	901	775	681	597	615
8 ^e d'intégration	105	131	134	129	172
8 ^e projet		435	593	481	548
9 ^e théorique	1522	1666	1429	1454	1561
9 ^e polyvalente	935	986	850	786	744
9 ^e pratique	494	509	568	578	554
9 ^e d'intégration	124	164	192	226	215
9 ^e projet			441	641	550
Accueil	74	189	225	203	162
CLIPP				40	
COIP					348
Total cycle inférieur	10835	11125	11206	11434	11860

Cycles moyen et supérieur	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08(*)
Régime technique					
Division technique générale					
GE	976	974	973	1082	1172
GI	38	41	35	33	33
Division administrative et commerciale	1718	1665	1599	1555	1626
Division des prof. de santé et sociales					
Cycle moyen (10 ^e / 11 ^e)	662	650	733	896	917
Infirmier + ATM (12 ^e - 14 ^e)	323	319	335	385	489
Educateur (12 ^e - 14 ^e)	588	616	634	675	669
Total régime technique	4305	4265	4309	4626	4906

Régime de la formation de technicien	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08(*)
Division administrative et commerciale	1428	1539	1552	1576	1721
Division agricole					
Section agricole	47	46	53	58	63
Section horticole	23	22	22	22	27
Section environnement naturel	70	69	71	67	78
Division artistique	225	238	239	243	236
Division chimique	35	46	53	48	49
Division électronique	267	284	321	305	334
Division génie civil	209	228	279	290	328
Division hôtelière et touristique	68	63	81	94	96
Division informatique	293	295	274	271	280
Division mécanique					
section mécanique automobile	35	39	35	33	41
section mécanique générale	92	84	92	85	87
Total formation de technicien	2792	2953	3072	3092	3340

(*) Les chiffres de 2007/2008 sont les données pour la rentrée scolaire

Régime professionnel	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08(*)
Apprentissage CATP					
Section employé de bureau	793	736	737	613	598
Section vente	332	286	273	297	364
Section informatique	64	52	47	43	44
Section des gestionn. en logistique				18	29
Section décorateur	22	15	11	8	12
Section bureau de voyage	39	33	28	26	33
Section métiers de l'électricité	468	500	492	446	462
Section mécanicien	191	169	179	178	219
Section mécanicien auto	163	163	184	182	195
Section mécatronicien	43	59	71	60	64
Section peintre	41	40	41	48	58
Section bâtiment / dess. en bât.	55	58	73	71	103
Section serrurier	25	12	17	36	38
Section installateur chauffage	56	89	93	78	85
Section installateur sanitaire	5	1	1	4	3
Section métiers du bois	116	71	85	100	113
Section métiers de la toiture	20	21	20	20	30
Section habillement	2	1	2	1	2
Section coiffure	168	157	157	179	211
Section boulanger / pâtissier	41	35	39	46	47
Section boucher / charcutier	8	9	10	7	12

Section débosseleur / carrossier	43	65	86	100	111
Section opticien	21	21	18	16	21
Section métiers du livre	24	14	16	14	16
Section cuisinier	52	61	70	82	105
Section garçon / serveuse	7	7	8	12	25
Section traiteur	3	3	8	9	16
Section hôtelier / restaurateur	129	128	142	153	163
Section agricole	45	35	33	27	27
Section horticole	118	116	97	110	113
Section forêt / environnement	27	31	40	42	55
Section machines agricoles	25	26	29	25	22
Section auxiliaires-écon. de vie	97	114	146	154	172
Section aide-soignant	240	299	292	278	273
Section assistant en pharmacie	42	24	18	22	34
Section esthéticienne	27	26	16	25	31
Section mécanicien dentaire	3	6	7	3	3
Section photographe	8	9	6	4	5
Section peintre voiture	3	3	3	10	8
Section mécanicien d'avion	18	15	17	20	23
Section magasinier automobile			9	20	20
Section tapissier	0	1	1	1	2
Section instructeur auto	22	0	0	7	7
Section instructeur de natation	7	2	0	19	27
Section sérigraphie	1	0	0	0	2
Section parqueteur	0	2	2	3	4
Divers non répertoriés	1	2	2	0	0
Total CATP	3615	3517	3626	3617	4007

(*) Les chiffres de 2007/2008 sont les données pour la rentrée scolaire

CITP	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08(*)
Section électricité	53	48	44	40	39
Section mécanique auto	53	43	40	27	26
Section vente alimentation	155	144	121	93	110
Section installateur chauffage	37	23	17	21	28
Section garçon / serveuse	0	8	9	7	15
Section cuisinier	0	25	22	36	48
Section installateur sanitaire	10	5	10	14	17
Total CITP	308	296	263	238	283

CCM	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08(*)
Section boulanger	20	13	13	11	15
Section boucher	14	8	7	7	7
Section habillement	3	1	1	1	2
Section coiffure	110	103	89	81	85
Section horticole	57	53	44	50	57
Section carrosserie	43	40	44	37	49
Section peinture	58	49	41	45	45
Section bâtiment	22	14	17	16	21
Section couvreur	14	12	13	7	9
Section tapissier	1	2	0	0	0
Section peintre voiture	7	9	11	13	13
Divers	0	0	1	2	2
Total CCM	349	304	283	270	305
Total régime professionnel	4272	4117	4172	4125	4595

Les effectifs de l'enseignement secondaire technique par sexe
Rentrée 2007/2008 (enseignement public & enseignement privé subventionné)

Cycle inférieur	TOTAL	masculin	%	féminin	%
Régime prép. modulaire	2030	1217	60,0%	813	40,0%
7e ST / ST ADAPT	2243	1122	50,0%	1121	50,0%
7e d'intégration	84	40	47,6%	44	52,4%
7 ^e projet	469	290	61,8%	179	38,2%
8e théorique	1565	759	48,5%	806	51,5%
8e polyvalente	615	314	51,1%	301	48,9%
8e d'intégration	172	79	45,9%	93	54,1%
8 ^e projet	548	347	63,3%	201	36,7%
9e théorique	1561	706	45,2%	855	54,8%
9e polyvalente	744	352	47,3%	392	52,7%
9e pratique	554	344	62,1%	210	37,9%
9e d'intégration	215	108	50,2%	107	49,8%
9 ^e projet	550	343	62,4%	207	37,6%
Accueil	162	90	55,6%	72	44,4%
CLIPP					
COIP	348	219	62,9%	129	37,1%
Total cycle inférieur	11860	6330	53,4%	5530	46,6%

Cycles moyen et supérieur	TOTAL	masculin	%	féminin	%
Régime technique					
Division technique générale					
GE	1172	869	74,1%	303	25,9%
GI	33	24	72,7%	9	27,3%
Division admin. et comm.	1626	616	37,9%	1010	62,1%
Division des prof. de santé et sociales					
Cycle moyen (10 ^e / 11 ^e)	917	250	27,3%	667	72,7%
Infirmier + ATM (12 ^e - 14 ^e)	489	105	21,5%	384	78,5%
Educateur (12 ^e - 14 ^e)	669	117	17,5%	552	82,5%
Total régime technique	4906	1981	40,4%	2925	59,6%

Formation de technicien	TOTAL	masculin	%	féminin	%
Division administrative	1721	724	42,1%	997	57,9%
Division agricole					
Section agricole	63	49	77,8%	14	22,2%
Section horticole	27	10	37,0%	17	63,0%
Section environ. naturel	78	71	91,0%	7	9,0%
Division artistique	236	58	24,6%	178	75,4%
Division chimique	49	28	57,1%	21	42,9%
Division électronique	334	327	97,9%	7	2,1%
Division génie civil	328	245	74,7%	83	25,3%
Division hôtel. et touristique	96	35	36,5%	61	63,5%

Division informatique	280	263	93,9%	17	6,1%
Division mécanique					
mécanique automobile	41	40	97,6%	1	2,4%
mécanique générale	87	80	92,0%	7	8,0%
formation de technicien	3340	1930	57,8%	1410	42,2%

Régime professionnel	TOTAL	masculin	%	féminin	%
Apprentissage CATP					
Section employé de bureau	598	233	39,0%	365	61,0%
Section vente	364	137	37,6%	227	62,4%
Section informatique	44	43	97,7%	1	2,3%
Section des gestio. en logistique	29	26	89,7%	3	10,3%
Section décorateur	12	6	50,0%	6	50,0%
Section bureau de voyage	33	7	21,2%	26	78,8%
Section métiers de l'électricité	462	450	97,4%	12	2,6%
Section mécanicien	219	211	96,3%	8	3,7%
Section mécanicien auto	195	190	97,4%	5	2,6%
Section mécatronicien	64	63	98,4%	1	1,6%
Section peintre	58	48	82,8%	10	17,2%
Section bâtiment / dess. en bât.	103	83	80,6%	20	19,4%
Section serrurier	38	37	97,4%	1	2,6%
Section installateur chauffage	85	85	100%	0	0,0%
Section installateur sanitaire	3	3	100%	0	0,0%
Section métiers du bois	113	107	94,7%	6	5,3%
Section métiers de la toiture	30	30	100%	0	0,0%
Section habillement	2	0	0,0%	2	100%
Section coiffure	211	31	14,7%	180	85,3%
Section boulanger / pâtissier	47	25	53,2%	22	46,8%
Section boucher / charcutier	12	8	66,7%	4	33,3%
Section débosseleur / carrossier	111	106	95,5%	5	4,5%
Section opticien	21	6	28,6%	15	71,4%
Section métiers du livre	16	14	87,5%	2	12,5%
Section cuisinier	105	84	80,0%	21	20,0%
Section garçon / serveuse	25	9	36,0%	16	64,0%
Section traiteur	16	12	75,0%	4	25,0%
Section hôtelier / restaurateur	163	84	51,5%	79	48,5%
Section agricole	27	24	88,9%	3	11,1%
Section horticole	113	59	52,2%	54	47,8%
Section forêt / environnement	55	49	89,1%	6	10,9%
Section machines agricoles	22	22	100%	0	0,0%
Section auxiliaires de vie	172	7	4,1%	165	95,9%
Section aide-soignant	273	36	13,2%	237	86,8%
Section assistant en pharmacie	34	5	14,7%	29	85,3%
Section esthéticienne	31	0	0,0%	31	100%
Section mécanicien dentaire	3	3	100%	0	0,0%
Section photographe	5	1	20,0%	4	80,0%
Section peintre voiture	8	7	87,5%	1	12,5%
Section mécanicien d'avion	23	23	100%	0	0,0%
Section magasinier automob.	20	18	90,0%	2	10,0%
Section tapissier	2	0	0,0%	2	100%
Section instructeur auto	7	7	100%	0	0,0%
Section instructeur de	27	13	48,1%	14	51,9%

natation					
Section sérigraphie	2	2	100%	0	0,0%
Section parqueteur	4	4	100%	0	0,0%
Divers non répertoriés	0	0	0,0%	0	0,0%
Total CATP	4007	2418	60,3%	1589	39,7%

Apprentissage CITP	TOTAL	masculin	%	féminin	%
Section électricité	39	39	100%	0	0,0%
Section mécanique auto	26	25	96,2%	1	3,8%
Section vente alimentation	110	43	39,1%	67	60,9%
Section installateur chauffage	28	28	100%	0	0,0%
Section garçon / serveuse	15	10	66,7%	5	33,3%
Section cuisinier	48	37	77,1%	11	22,9%
Section installateur sanitaire	17	17	100%	0	0,0%
Total CITP	283	199	70,3%	84	29,7%

Apprentissage CCM	TOTAL	masculin	%	féminin	%
Section boulanger	15	14	93,3%	1	6,7%
Section boucher	7	7	100%	0	0,0%
Section habillement	2	1	50,0%	1	50,0%
Section coiffure	85	13	15,3%	72	84,7%
Section horticole	57	45	78,9%	12	21,1%
Section carrosserie	49	49	100%	0	0,0%
Section peinture	45	45	100%	0	0,0%
Section bâtiment	21	21	100%	0	0,0%
Section couvreur	9	7	77,8%	2	22,2%
Section tapissier	0	0	0,0%	0	0,0%
Section peintre voiture	13	13	100%	0	0,0%
Divers	2	2	100%	0	0,0%
Total CCM	305	217	67,5%	88	32,5%
Total régime professionnel	4595	2834	61,7%	1761	38,3%

15.2 La progression et l'orientation des élèves

15.2.1 L'admission des élèves en classe de 7e de l'enseignement postprimaire

Année	élèves en 6e	admis en 7e d'orient.	admis en 7e ST	admis en 7e MO	redoublement de la 6e
1997/98	3895	1534 (39,4 %)	2070 (53,1%)	283 (7,3%)	8 (0,2%)
1998/99	4143	1652 (39,9%)	2136 (51,6%)	347 (8,4%)	8 (0,2%)
1999/00	4181	1709 (40,9%)	2164 (51,8%)	302 (7,2%)	6 (0,1%)
2000/01	4311	1705 (39,5%)	2250 (52,2%)	344 (8,0%)	12 (0,3%)
2001/02	4528	1711 (37,8%)	2444 (54,0%)	351 (7,7%)	22 (0,5%)
2002/03	4571	1756 (38,4%)	2456 (53,7%)	317 (6,9%)	42 (0,9%)
2003/04	4614	1779 (38,6%)	2454 (53,2%)	337 (7,3%)	44 (1,0%)
2004/05	4623	1975 (42,7%)	2319 (50,2%)	295 (6,4%)	34 (0,7%)
2005/06	4993	2004 (40,1%)	2618 (52,4%)	327 (6,5%)	44 (0,9%)
2006/07	4926	2061 (41,8%)	2528 (51,3%)	294 (6,0%)	43 (0,9%)

15.2.2 Les résultats de l'examen de fin d'études

Enseignement secondaire

Résultats

Année	02/03		03/04		04/05		05/06		06/07	
Admis	1041	(86,6%)	1140	(89,2%)	1092	(88,2%)	1106	(87,4%)	1175	86,2%
Refusés	161	(13,4%)	138	(10,8%)	146	(11,8%)	160	(12,6%)	188	13,8%
Total	1202		1278		1238		1266		1363	

Mentions

Année	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07
Excellent					2,8%
Très bien	10,5%	12,1%	9,7%	12,9%	8,9%
Bien	47,4%	46,5%	49,2%	46,8%	44,7%
Assez bien	32,8%	33,4%	31,3%	31,6%	26,2%
Satisfaisant	9,4%	8,0%	9,8%	8,7%	
Sans mention					17,4%

Par sexe

2006/07	masculin		féminin	
	nombre	%	nombre	%
Admis	480	81,4%	695	89,9%
Refusés	110	18,6%	78	10,1%
Total	590	43,3%	773	56,7%

Enseignement secondaire technique - Régime technique

Résultats

Année	02/03		03/04		04/05		05/06		06/07	
Admis	699	(79,5%)	709	(78,7%)	779	(81,0%)	709	(78,7%)	801	(80,4%)
Refusés	180	(20,5%)	192	(21,3%)	183	(19,0%)	192	(21,3%)	195	(19,6%)
Total	879		901		962		901		996	

Mentions

Année	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07
Excellent					0,2%
Très bien	7,9%	8,2%	5,5%	6,5%	2,2%
Bien	57,1%	48,5%	49,9%	48,0%	33,8%
Assez bien	24,2%	33,1%	31,8%	33,4%	33,2%
Satisfaisant	10,9%	10,2%	12,7%	12,1%	
Sans mention					30,5%

Par sexe

2006/07	Masculin nombre %		féminin nombre %	
Admis	304	76,0%	497	83,4%
Refusés	96	24,0%	99	16,6%
Total	400	40,2%	596	59,8%

Enseignement secondaire technique - Régime de la formation de technicien

Résultats

Année	02/03		03/04		04/05		05/06		06/07	
Admis	390	(73,9%)	372	(73,1%)	454	(79,0%)	456	(75,5%)	523	(76,7%)
Refusés	138	(26,1%)	137	(26,9%)	121	(21,0%)	148	(24,5%)	159	(23,3%)
Total	528		509		575		604		682	

Mentions

Année	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07
Excellent					0,0%
Très bien	2,6%	2,4%	3,1%	2,4%	1,9%
Bien	52,8%	50,5%	50,7%	48,2%	37,7%
Assez bien	31,0%	31,2%	33,7%	37,9%	32,7%
Satisfaisant	13,6%	15,9%	12,5%	11,4%	
Sans mention					27,7%

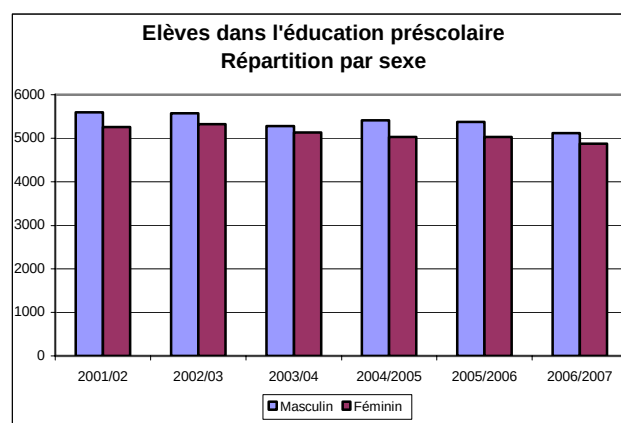
Par sexe

2005/06	masculin nombre %		Féminin nombre %	
Admis	305	77,2%	218	76,0%
Refusés	90	22,8%	69	24,0%
Total	395	57,9%	287	42,1%

L'Éducation préscolaire, l'Enseignement primaire et spécial						
Ordre d'enseignement	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07
Éducation précoce	2802	3093	3088	3410	3492	3671
Éducation préscolaire	10850	10896	10412	10441	10411	10001
Enseignement primaire (1re-6e)	31643	31751	32187	32586	32871	32933
Enseignement spécial	320	253	269	254	267	203
Total	45615	45993	45956	46691	47041	46808

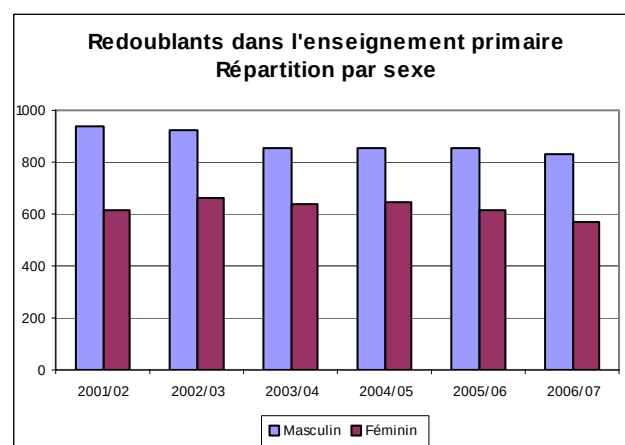
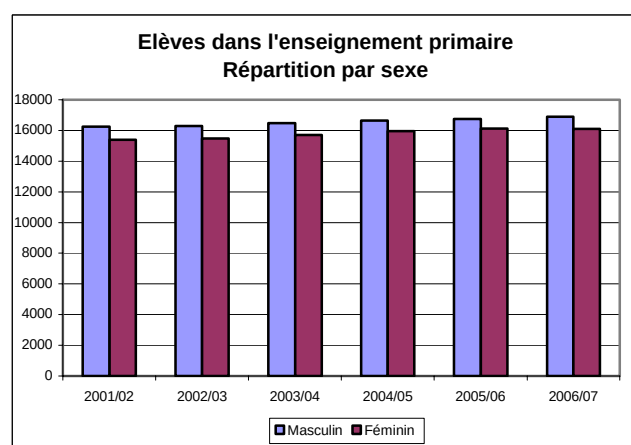
15.3 Education préscolaire

		2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07
Éducation préscolaire	Masculin	5594	5572	5280	5410	5377	5122
	Féminin	5256	5324	5132	5031	5034	4879



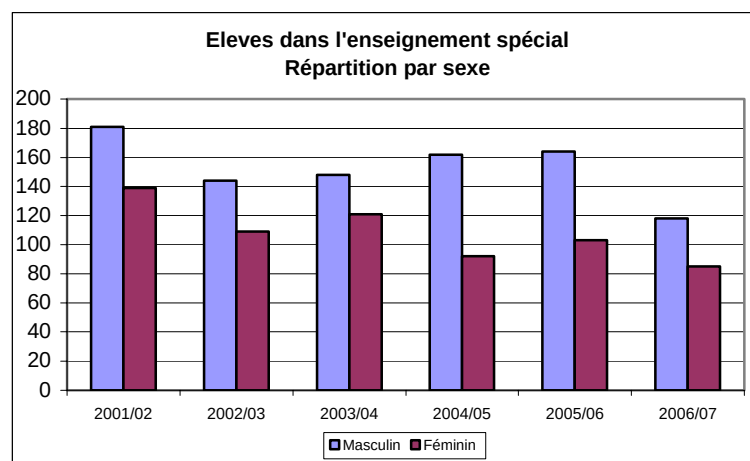
15.4 Enseignement primaire

		2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07
Ens. primaire (1re-6e)	Masculin	16251	16285	16485	16635	16746	16893
	Féminin	15392	15466	15702	15951	16125	16094
Redoublants	Masculin	937	922	855	853	855	829
	Féminin	612	661	635	644	618	566



15.5 Enseignement spécial

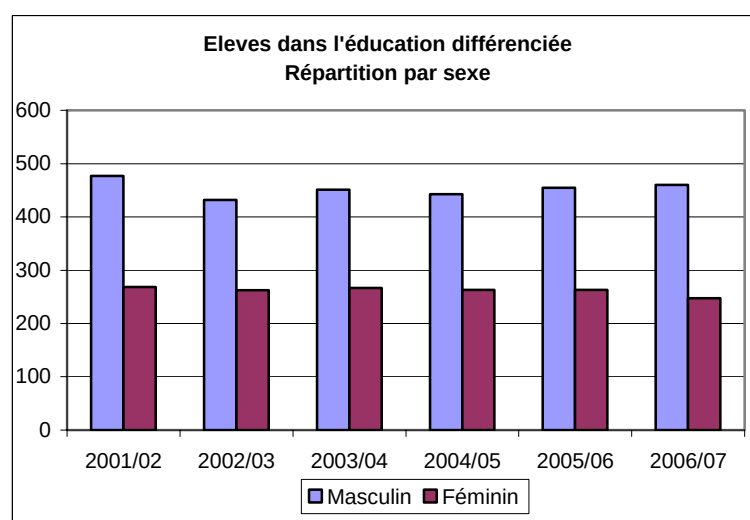
		2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07
Enseignement spécial	Masculin	181	144	148	162	164	118
	Féminin	139	109	121	92	103	85



15.6 L'Éducation différenciée (*)

		2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07
Éducation différenciée	Masculin	477	432	451	443	455	460
	Féminin	269	262	267	263	263	247

(*) seulement élèves scolarisés dans un Institut de l'Éducation différenciée. Les activités ambulatoires n'y sont pas incluses



16 LE BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE

16.1.1 Analyse de l'année budgétaire 2005

1. Répartition des dépenses par financeur et par ordre d'enseignement

Ordre d'enseignement	Éducation préscolaire Enseignement primaire	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	Total
Ministère de l'Éducation nationale	224 627 317 €	124 046 025 €	263 418 983 €	612 092 325 €
Communes	328 791 772 €			328 791 772 €
Administration des Bâtiments publics	67 630 €	29 932 926 €	57 845 909 €	87 846 465 €
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	22 376 544 €	7 898 230 €	15 509 593 €	45 784 367 €
Ministère de la Famille	17 460 327 €	3 036 088 €	5 768 894 €	26 265 309 €
Ministère de l'Intérieur	26 099 335 €			26 099 335 €
Ministère des Transports		5 873 622 €	11 160 516 €	17 034 138 €
Ministère de la Santé	117 022 €	25 631 €	48 701 €	191 354 €
Total	619 539 947 €	170 812 522 €	353 752 596 €	1 144 105 065 €

2. Répartition des dépenses par affectation et par ordre d'enseignement

Ordre d'enseignement	Éducation préscolaire Enseignement primaire	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	Total
Rémunération du personnel enseignant	339 295 809 €	102 130 227 €	213 137 488 €	654 563 524 €
Rémunération du personnel non-enseignant	48 689 086 €	17 991 647 €	35 958 863 €	102 639 596 €
Autres dépenses courantes	84 230 038 €	20 868 543 €	47 199 959 €	152 298 539 €
Dépenses en capital	147 325 014 €	29 822 105 €	57 456 287 €	234 603 406 €
Total	619 539 947 €	170 812 522 €	353 752 596 €	1 144 105 065 €

16.1.2 Catégories de dépenses 2006 - 2008

Catégorie	Compte 2006	Part en % du total	Budget 2007	Part en % du total	Budget 2008	Part en % du total
Dépenses de personnel	598.211.758	73,54	630.701.042	75,61	682.778.660	76,08
Indemnités	32.981.625	4,05	34.077.350	4,09	35.773.928	3,99
Frais pour projets	2.741.823	0,34	2.877.790	0,34	2.823.184	0,31
Frais de fonctionnement et frais divers	23.875.444	2,94	19.466.732	2,33	18.248.118	2,03
Transferts aux entreprises	19.245.505	2,37	18.008.500	2,16	18.956.000	2,11
Subsides et bourses d'études	6.954.986	0,85	6.774.265	0,81	8.471.267	0,94
Transferts aux services de l'État à gestion séparée et aux Chambres professionnelles	25.431.054	3,13	27.246.844	3,27	31.967.453	3,56
Remboursements aux communes	45.787.401	5,63	33.788.046	4,05	33.509.026	3,73
Transferts aux écoles privées	55.202.013	6,79	59.300.809	7,11	61.032.825	6,80
Acquisitions de biens meubles durables et de biens incorporels	3.022.028	0,37	1.919.550	0,23	3.844.570	0,43
Total	813.453.637	100,00	834.160.928	100,00	897.405.031	100,00

Avec une part passant de 73,54% en 2006 à 76,08% en 2008, les dépenses de personnel dominent largement le budget. Leur progression va de pair avec le recrutement d'enseignants suite à la mise en service de nouveaux lycées. Elle reflète également les répercussions de la nouvelle répartition des frais de personnel de l'enseignement préscolaire et primaire, prévue pour la rentrée 2008/2009. Si la loi concernant le personnel de l'enseignement fondamental est votée, les rémunérations du personnel du futur enseignement fondamental seront alors intégralement à charge de l'État.

La rubrique «indemnités» couvre les leçons supplémentaires des enseignants, les rémunérations des correcteurs des épreuves d'examen, le passage primaire-postprimaire et les jetons de présence des nombreux groupes de travail et commissions.

Les frais pour projets regroupent les actions en matière d'élaboration et de recherche pédagogiques, dont la mise en place de l'école à journée continue, les études comparatives internationales et la réforme de l'enseignement des langues.

Parmi les transferts aux entreprises, la participation aux programmes de formation continue du personnel représente le poste le plus important.

La mise en œuvre de l'aide à la formation, de la prime de formation et de l'indemnité de formation, instituées par la loi du 16 mars 2007, se traduit par une augmentation substantielle des crédits pour subsides et bourses d'études.

Au fur et à mesure que les services dépendant du ministère passent sous le statut de la gestion séparée, les crédits de la rubrique «frais de fonctionnement» diminuent au profit des transferts aux services de l'État à gestion séparée.

L'augmentation des crédits pour l'acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels résulte du programme de remplacement des premiers équipements au centre national de formation professionnelle continue à Esch-sur-Alzette.

16.2 Évolution des dépenses pour la prise en charge extrascolaire des élèves

16.2.1 À l'enseignement primaire

L'organisation des activités de prise en charge extrascolaire des élèves incombe aux autorités communales et peut être perçue de deux points de vue complémentaires : d'une part il y a les activités en rapport avec la garde des enfants et d'autre part bon nombre de communes offrent des activités extrascolaires en rapport direct avec l'école, comme des aides aux devoirs ou encore des études surveillées.

Depuis plusieurs années, la responsabilité de toutes ces activités est partagée entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration pour ce qui est de la garde des enfants au sein des Maisons-Relais et le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle pour ce qui touche au domaine des devoirs à domicile ou des cours de rattrapage en dehors de l'horaire. Le nombre d'heures pris en charge par le Ministère de l'Éducation nationale s'élève à 640.

On constate que le nombre de communes qui offrent des activités extrascolaires en rapport avec l'enseignement dans le cadre de l'organisation scolaire reste constant ces dernières années, alors que le nombre de leçons connaît une lente progression.

16.2.2 À l'enseignement postprimaire, on constate l'évolution suivante pour les cinq dernières années (2002/03 – 2006/07) en matière d'encadrement par les enseignants :

	2002/03	2006/07
cours d'appui (APPUI) :	370,16	517,08
activités parascolaires (ACTPA) :	272,56	397,55
cours facultatifs (FACUL) :	67,16	55
étude surveillée (ETUDE) :	65,75	138,17
section sportive (SPORT) :	377	442,7
total :	1.152,63	1.550,50

L'augmentation en leçons de décharge pour cette prise en charge extrascolaire s'élève à 397,87 leçons, soit à une augmentation de 34,52%.

Durant cette même période de 2002/03 à 2007/08, le nombre d'élèves du postprimaire est passé de 28.486 à 32.151, soit une augmentation moins élevée correspondant à 12,87%.

- Elèves

En ce qui concerne les cours d'appui assurés par les élèves, le montant prévu au budget 2007 s'élève à 20.000 euros. Il s'agit d'une augmentation d'environ 4.000 euros par rapport à l'année 2006.

- En matière d'encadrement par des éducateurs

La possibilité d'engager des éducateurs gradués dans les lycées a été créée par les lois de 1989 et 1990 réformant l'enseignement secondaire respectivement l'enseignement secondaire technique.

Sur la base de ces deux lois, 1 seul éducateur a été engagé au Lycée Robert Schuman.

La possibilité d'engager des éducateurs pour faire partie des membres des Services de psychologie et d'orientation scolaires a été créée par la loi du 12 février 1999 concernant la mise en œuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998 qui prévoyait l'engagement d'un éducateur pour chaque lycée et lycée technique offrant l'enseignement préparatoire.

Sur la base de cette loi, 9 éducateurs gradués ont pu être engagés.

A partir de 2003, les lois portant création de nouveaux lycées (LTJBM, Neie Lycée, Atert-Lycée, Uelzecht-Lycée, Nordstad-Lycée) ont prévu d'office la création d'une vingtaine de postes d'éducateurs et d'éducateurs gradués .

Finalement, la création de classes mosaïques a rendu nécessaire l'engagement d'éducateurs et d'éducateurs gradués supplémentaires.

Ainsi, au fil des années, le nombre des éducateurs gradués a pu être porté, en 2007, à 38.

Pour 2008, il est prévu d'engager 14 éducateurs ainsi qu'un éducateur gradué. De même, le projet de loi relatif à l'obligation scolaire prévoit l'engagement de 60 éducateurs et éducateurs gradués supplémentaires.

16.3 L'évolution de la démographie scolaire

Selon une projection socio-démographique réalisée par le STATEC en 2005, l'évolution du nombre d'enfants résidents en âge de fréquentation de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement postprimaire se présente ainsi :

Année	Éducation préscolaire	Enseignement primaire	Élèves préscolaire public (87%)	Élèves primaire public (94%)	Jeunes de 12 à 20 ans	Postprimaire public (65%)
2007	11 221	35 076	9768 87%	33 055	50 788	33 148
2008	10 961	35 041	9536	33 009	51 832	33 830
2009	11 064	34 707	9626	32 694	53 002	34 594
2010	11 116	34 432	9671	32 435	53 716	35 060
2011	10 939	34 591	9517	32 585	54 160	35 350
2012	10 950	34 312	9527	32 322	54 592	35 632
2013	10 974	33 952	9547	31 983	55 241	36 055
2014	11 020	33 783	9587	31 824	55 531	36 245
2015	11 093	33 758	9651	31 800	55 622	36 304
2016	11 194	33 894	9739	31 928	55 428	36 177
2017	11 329	33 836	9856	31 874	55 469	36 204
2018	11 491	34 005	9997	32 033	55 143	35 991
2019	11 680	34 244	10162	32 258	54 993	35 893
2020	11 892	34 560	10346	32 556	55 035	35 921

Au vu des chiffres du tableau ci-dessus, force est de constater qu'à moyen terme la variation du nombre d'enfants à l'enseignement primaire est très modérée. D'une année à l'autre, le taux, soit positif, soit négatif, dépasse rarement 1%. Il est encore à noter que les variations du nombre d'enfants sont à répartir sur toutes les classes. Si les normes en matière d'effectifs de classe établies durant les dernières années sont maintenues, il est peu probable que beaucoup de nouvelles classes soient créées par les autorités communales dans les prochaines années.

Étant donné que le recrutement de nouvelles institutrices et instituteurs restera élevé dans le proche futur, la résorption de la pénurie d'enseignants brevetés continuera.

Il en va autrement pour l'enseignement postprimaire où un recrutement d'enseignants dépassant significativement le nombre de départs à la retraite sera nécessaire du moins jusqu'en 2015.

17 INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

17.1 État des lieux

Le Plan Directeur Sectoriel « Lycées » prévoit dans une première phase l'implantation de 3 nouveaux lycées de proximité :

L'Atert-Lycée à Redange avec une capacité d'accueil de 1200 élèves. Sa mise en service est prévue pour la rentrée scolaire 2008/2009.

Le Lycée à Esch-Belval avec une capacité d'accueil de 1500 élèves. Sa mise en service est prévue pour la rentrée scolaire 2011/2012.

Le Lycée à Junglinster avec une capacité d'accueil de 1400 élèves. Sa mise en service est prévue pour la rentrée scolaire 2011/2012.

L'implantation de trois lycées supplémentaires dans le Sud, l'Extrême-Nord et le Sud-Est du pays a été prévue dans une 2^e phase.

Le groupe de travail chargé du suivi du Plan Directeur Sectoriel « Lycées » a commencé ses travaux en mai 2006 dans le but de confirmer ou de réajuster les tendances définies par le Plan Directeur Sectoriel « Lycées » en 2002.

Les chiffres démontrent que l'augmentation des effectifs d'élèves dans l'enseignement post-primaire va se poursuivre pendant les prochaines années.

Une étude exhaustive relative à l'opportunité de la création d'un lycée supplémentaire à Clervaux a démontré qu'il est recommandé de construire un lycée permettant d'accueillir le plus vite possible le cycle inférieur et pouvant être agrandi à moyen terme. Le terrain pour l'implantation d'un lycée à Clervaux vient d'être acquis par l'État. Le Conseil de Gouvernement a confirmé la construction d'un lycée à Clervaux dans sa séance du 28 juillet 2006.

Le programme de construction a été transmis au Ministère des Travaux Publics en date du 17 septembre 2007.

Une autre étude relative à l'opportunité de la création d'un lycée supplémentaire dans le pôle Sud a été réalisée en 2007. Cette étude a permis d'identifier le site dit « plateau du funiculaire » à Differdange comme lieu d'implantation d'un nouveau lycée. Le Conseil de Gouvernement a confirmé la construction d'un lycée à Differdange dans sa séance du 6 juillet 2007.

Le programme de construction a été transmis au Ministère des Travaux Publics en date du 17 septembre 2007.

L'étude relative à l'implantation d'un lycée supplémentaire dans le Sud-Est du pays est en cours d'élaboration.

17.2 Construction de nouveaux bâtiments

ÉCOLE	DESCRIPTION DU PROJET	CAPACITÉ D'ACCUEIL	ÉTAT D'AVANCEMENT CHANTIER
Lycée technique Agricole	Construction d'un nouveau bâtiment	Capacité d'accueil: 600 élèves 20 salles de classe; salles spéciales internat pour 50 élèves	14/06/07: Approbation définitive du programme de la Commission d'analyse critique. Les travaux préparatifs pour le document parlementaire sont en cours.
Lycée technique Mathias Adam à Pétange	Construction d'un nouveau bâtiment	Capacité d'accueil: 1.800 élèves 77 salles de classe.	Début chantier: juin 2004 gros-oeuvres Mise en service: septembre 2008 Remarque: retards dus à l'annulation de diverses soumissions et périodes d'intempéries prolongées durant les hivers 2004/05 et 2005/06.
Lycée technique pour Professions éducatives et sociales	Construction d'un nouveau bâtiment à Mersch (procédure Public private partnership (PPP))	Capacité d'accueil: 900 élèves 34 s. cl. normales Infrastructures communes LTPES et NEIE LYCEE: restaurant : 500 places internat: 120 places infrastructures sportives; cafétéria théâtre/cirque; parc de récréation	Réalisation du projet moyennant procédure du marché négocié (art. 46c loi du 30/06/03 sur les marchés publics) après publication d'un avis d'adjudication et sélection des candidats selon les critères qualitatifs connus dans des cas exceptionnels. Procédure d'adjudication lancée mi-août 2007. Accord du Conseil de Gouvernement en date du 06/07/07
Lycée technique pour Professions de Santé Luxembourg	Construction d'un Lycée technique pour Professions de Santé à Luxembourg	Capacité d'accueil: 780 élèves 42 salles de classe.	Dépôt du projet de loi à la Chambre des Députés: 06/02/07 Vote du projet de loi à la Chambre des Députés : 14/06/07
École Européenne à Mamer	Construction d'un 2 ^e bâtiment pour l'Ecole Européenne à Mamer	Capacité d'accueil: 3.000 élèves	Décision définitive de la Commission d'analyse critique quant à la construction d'une 2 ^e Ecole Européenne à Mamer en date du 26/06/2007. Vote du projet de loi à la Chambre des Députés : 22/11/07

ÉCOLE	DESCRIPTION DU PROJET	CAPACITÉ D'ACCUEIL	ÉTAT D'AVANCEMENT CHANTIER
Neie Lycée	Construction d'un nouveau bâtiment à Mersch (procédure Public private partnership (PPP))	Capacité d'accueil: 700 élèves 36 salle de classe Infrastructures communes LTPES et NEIE LYCEE: restaurant 500 places internat 120 places infrastructures sportives; cafeteria théâtre/cirque; parc de récréation	Réalisation du projet moyennant procédure du marché négocié (art. 46c loi du 30/06/03 sur les marchés publics) après publication d'un avis d'adjudication et sélection des candidats selon les critères qualitatifs connus dans des cas exceptionnels. Procédure d'adjudication lancée mi-août 2007. Accord du Conseil de Gouvernement en date du 06/07/07.

17.3 Construction de nouveaux bâtiments scolaires dans le cadre de la création de nouveaux lycées

ÉCOLE	DESCRIPTION DU PROJET	CAPACITÉ D'ACCUEIL	ÉTAT D'AVANCEMENT CHANTIER
Atert Lycée à Redange	Construction d'un nouveau lycée	Capacité d'accueil: 1.200 élèves 43 salles de classe.	Début du chantier: septembre 2004 (travaux préparatoires); Travaux vont bon train. Mise en service: septembre 2008
Lycée Belval Ouest	Construction d'un nouveau bâtiment	Capacité d'accueil: 1.500 élèves	Premier coup de pelle: 30/01/2008. Mise en service: septembre 2011
Lycée à Clervaux	Construction d'un nouveau lycée	Capacité d'accueil: 1.200 élèves	17/09/07: Transmis programme de construction au MTP.
Lycée à Differdange	Construction d'un nouveau lycée	Capacité d'accueil: 800 élèves.	18/09/07: Transmis programme de construction au MTP.
Lycée à Junglinster	Construction d'un nouveau bâtiment	Capacité d'accueil: 1.400 élèves 55 salles de classe.	Autorisation du Conseil de Gouvernement pour la construction en question: 27/07/07 Projet déposé à la Chambre des Députés: 30/09/07 Début chantier: septembre 2008 Mise en service: septembre 2011

ÉCOLE	DESCRIPTION DU PROJET	CAPACITÉ D'ACCUEIL	ÉTAT D'AVANCEMENT CHANTIER
Lycée «Sports Études»	Construction d'une infrastructure provisoire (identique au bâtiment provisoire pour le Lycée technique pour Professions éducatives et sociales à Mersch)	Capacité d'accueil structure définitive: 450 élèves 21 salles de classe	17/09/07: Programme de construction transmis au Ministère des Travaux Publics; 15/09/07: Début fonctionnement lycée avec 4 classes (trois 7e et une 3e) au bâtiment administratif de l'INS. Construction d'une infrastructure provisoire pour 8 classes supplémentaires sur le terrain de l'Institut national des Sports au Fetschenhof (INS) Procédure de reclassement pour cette structure à entamer par l'Administration des Bâtiments Publics. Mise en service de la structure provisoire: septembre 2008
Uelzechtlycée à Dommeldange	Construction d'un nouveau bâtiment	Capacité d'accueil: 800 élèves 40 salles de classe	Début chantier: 4 octobre 2004 (travaux de terrassement) Mise en service: septembre 2007 Inauguration: 14/12/07

17.4 Projets d'agrandissement

ÉCOLE	DESCRIPTION DU PROJET	CAPACITÉ D'ACCUEIL	ÉTAT D'AVANCEMENT CHANTIER
Lycée classique Diekirch	Construction d'un ensemble immobilier dans le cadre de l'extension du lycée	Capacité d'accueil : 1.200 élèves salles de classe actuelles : 64 salles de classe fin travaux : 73 soit + 9 salles de classe	Dernière phase des travaux en cours: Transformation de la partie du bâtiment qui a abrité l'ancien internat, ceci après la mise en service du nouvel Internat à Diekirch. Début chantier (phase 9 et 10): septembre 2006 Mise en service: septembre 2008
Lycée Hubert Clément	Réaménagement et agrandissement infrastructures sportives		Etude de faisabilité, entamée en 2007, est en cours.
Lycée du Nord à Wiltz	Agrandissement – 2 ^e phase	Capacité d'accueil: 1.500 élèves	Mise en service: bloc ateliers: septembre 2007 bloc sport prévue: avril 2008 bloc classes: septembre 2009 extérieur: 2010

ÉCOLE	DESCRIPTION DU PROJET	CAPACITÉ D'ACCUEIL	ÉTAT D'AVANCEMENT CHANTIER
Nordstad-Lycée	Construction d'une structure provisoire à Diekirch	Capacité d'accueil: 750 élèves (+20 salles de classe)	Structure provisoire ajoutée au bâtiment existant de l'annexe du Lycée technique d'Ettelbrück à Diekirch (capacité supplémentaire de 250 élèves). Inauguration 14/07/07; Mise en service: septembre 2007
Lycée technique des Arts et Métiers	Agrandissement cantine	Capacité d'accueil: cantine 305 élèves + structures d'accueil et cafétéria	Ayant obtenu l'accord de la Commission d'analyse critique, le 11/07/07. Le projet pourra être entamé par l'Administration des Bâtiments Publics.
Lycée technique des Arts et Métiers	Création d'espace supplémentaire pour l'éducation sportive		Le projet est dans la phase d'étude et devra être soumis à part à l'approbation de la Commission d'analyse critique.
Lycée technique de Bonnevoie	Agrandissement du lycée		Programme de construction en voie d'élaboration par l'école
Lycée technique du Centre	Construction d'un hall sportif		Le programme relatif à la construction d'une infrastructure sportive répondant aux besoins du Lycée technique du Centre est en voie d'élaboration.
Lycée technique Joseph Bech (LTJB)	Extension du Lycée technique Joseph Bech		Pour des raisons techniques (instabilité d'une aile du LTJB constatée lors des travaux de réaménagement) le projet voté le 13 avril 98 n'a pas pu être exécuté comme prévu étant donné que l'enveloppe budgétaire votée était largement insuffisante face aux nouveaux problèmes. 17/07/07: Un nouvel avant-projet sur l'extension de cette école a été transmis au Ministère des Travaux Publics. La commission d'analyse critique s'est prononcée favorablement pour le projet d'extension
Lycée technique Esch – Lallange	Agrandissement et réaménagement du Lycée technique de Lallange	Capacité d'accueil: 1.500 élèves 53 salles de classe	Début chantier: 31 janvier 2006 Mise en service: septembre 2009

ÉCOLE	DESCRIPTION DU PROJET	CAPACITÉ D'ACCUEIL	ÉTAT D'AVANCEMENT CHANTIER
Lycée technique Mathias Adam à Differdange – annexe Jenker	Transformation et extension du bâtiment Jenker	Capacité d'accueil: 350 élèves 18 salles de classe	Début chantier: avril 2007. Mise en service: septembre 2009. Renouvellement toiture: septembre 2007. Démolition aile ateliers/salle des sports et containers: septembre 2007. Transformation bâtiment principal avec salles de classe et administration après déménagement dans le bâtiment actuel du Lycée technique Mathias Adam (après son déménagement dans le nouveau bâtiment) en 2008.
Lycée technique pour professions de santé, centre de formation Nord à Warken	Extension de l'infrastructure provisoire existante	6 salles de classe 2 salles pour structure d'accueil pour élèves	Travaux de préparation achevés (début juin 2007) installation pavillons le 9 août 2007 mise en service nouvelles infrastructures, le 15 septembre 2007

17.5 Création d'espace scolaire supplémentaire (construction d'une annexe)

ÉCOLE	DESCRIPTION DU PROJET	CAPACITÉ D'ACCUEIL	ÉTAT D'AVANCEMENT CHANTIER
Lycée technique Nic. Biever à Dudelange	Construction d'une infrastructure modulaire au Frankelach	Structure d'une capacité maximale de 18 salles de classe + salles spéciales	15/10/07 Besoins et propositions de terrain de la Ville de Dudelange transmis au Ministère des Travaux Publics La réalisation de la construction en question est en cours.

17.6 Remise en état des bâtiments existants

ÉCOLE	DESCRIPTION DU PROJET	ÉTAT D'AVANCEMENT CHANTIER
Centre de Logopédie	Remise en état	15/06/06, un programme de construction a été envoyé au Ministère des Travaux Publics. 07/12/07: décision du ministre des Travaux Publics de procéder à une construction compacte près du Centre de Logopédie et de démolir ensuite l'ancien bâtiment.

17.7 Travaux de transformation de grande envergure

ÉCOLE	DESCRIPTION DU PROJET	CAPACITÉ D'ACCUEIL	ÉTAT D'AVANCEMENT CHANTIER
Athénée de Luxembourg	Transformation et remise en état du bâtiment	Capacité d'accueil: 1.300 élèves (restera inchangée)	Le programme de rénovation a été transmis aux Ministère des Travaux Publics (MTP) en date du 31/01/07. Etude de faisabilité approfondie en cours.
Lycée technique Nic. Biever	Restructuration et extension du Lycée technique Nic Biever	Capacité d'accueil: 1.400 élèves Phase 1) Bâtiment B1 et bâtiment Wolkeschdahl (régime préparatoire): 23 salles de classe 6 salles spéciales Phase 2) Bât. principal; classes et salles spéciales; 31 salles de classe 17 salles spéciales	Début chantier phase I: 2001 Mise en service: phase1: bâtiment B1: septembre 2003 bât. Wolkeschdahl: septembre 2005 Début phase II: septembre 2005 Mise en service phase II: septembre 2008
Centre d'Éducation différenciée à Esch	Transformation et agrandissement du bâtiment existant et adaptation aux nouveaux concepts énergétiques	Capacité d'accueil: 90 élèves 18 salles de classe	Remise en état du bâtiment existant en cours (début 2007); Étude de faisabilité concernant le projet d'agrandissement en cours.

Avec l'ouverture du Lycée technique Mathias Adam à Pétange et de l'Atert-Lycée à Redange à la rentrée scolaire 2008/2009 l'offre en espace scolaire va augmenter considérablement. Il importe de relever que la situation restera cependant précaire jusqu'en 2011. En plus le besoin en infrastructures sportives, notamment dans la région Nord du pays, est énorme ; la planification est en cours.

17.8 Le Public Private Partnership (PPP)

Une partie du Lycée technique pour Professions éducatives et sociales et le "Neie Lycée" sont actuellement hébergés dans des structures louées dont les contrats de bail viendront à terme en 2010.

Vu la contrainte de temps, la réalisation d'une nouvelle construction définitive pour ces deux lycées est prévue selon le modèle du Public Private Partnership, préconisé par le Gouvernement.

Les programmes de construction ainsi qu'une étude préliminaire ont été établis par les services de l'Etat.

L'élaboration du cahier des charges, la rédaction des contrats ainsi que la procédure de soumission ont été réalisées avec un partenaire privé.

L'appel aux candidatures «pour la conception, le financement, la construction, l'entretien et l'exploitation du campus scolaire de Mersch sous forme de projet partenariat public privé» à été lancé par voie de presse en date du 1^{er} septembre 2007. La remise des clefs pour les deux lycées est prévue pour 2010.

18 LE PERSONNEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

18.1 L'arrêt de la Cour administrative du 30 janvier 2007 en matière de contrat de travail

Dans le cadre d'un litige opposant un chargé d'éducation de l'enseignement secondaire technique à l'État, la Cour constitutionnelle, saisie d'une question préjudicielle par la Cour administrative, a jugé en date du 20 octobre 2006 contraire à l'égalité des citoyens devant la loi (article 10bis de la Constitution) l'article 17 de la loi modifiée du 5 juillet 1991 portant e. a. dérogation à la législation sur le contrat de travail.

Cette dérogation permettait, contrairement aux dispositions de droit commun, la conclusion entre l'État ou la commune d'une part, et les chargés de direction, les chargés de cours, les chargés d'éducation et les agents socio-éducatifs des divers ordres d'enseignement d'autre part, de contrats à durée déterminée pouvant être renouvelés plus de deux fois, même pour une durée totale excédant vingt-quatre mois.

A la suite de l'arrêt de la Cour constitutionnelle, la Cour administrative a reconnu par arrêt du 30 janvier 2007 le caractère à durée indéterminée du contrat de travail conclu entre le chargé d'éducation requérant et l'Etat au motif que la durée des contrats à durée déterminée successifs avait dépassé vingt-quatre mois et qu'ils avaient été renouvelés plus de deux fois.

Tirant les conséquences de cette jurisprudence, le Conseil de Gouvernement a décidé de déclarer d'application générale aux agents socio-éducatifs, aux chargés de cours et aux chargés d'éducation des administrations et services de l'Etat dépendant du département de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, les principes posés par l'arrêt de la Cour administrative dans le cas individuel toisé, à condition que ces agents se trouvent dans la même situation de fait et de droit que le requérant.

L'exercice 2007 a donc été marqué par la mise en œuvre, dans les divers ordres d'enseignement, d'un certain nombre de mesures découlant de l'arrêt de la Cour administrative ainsi que des décisions subséquentes du Gouvernement.

18.2 L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire

18.2.1 Le recrutement

En attendant les nouvelles législations portant organisation de l'enseignement fondamental et concernant le personnel de l'enseignement fondamental, l'analyse des besoins en nouvelles ressources humaines pour l'éducation préscolaire a montré que ceux-ci tendent à stagner, obligeant le Gouvernement à limiter à 75 personnes le nombre des candidates et des candidats à admettre à l'issue du concours 2007 réglant l'accès à la fonction d'institutrice ou d'instituteur de l'éducation préscolaire.

En ce qui concerne l'enseignement primaire, les besoins en personnel enseignant breveté restent élevés. En effet, le nombre important de départs à la retraite et l'augmentation régulière du nombre des différentes sortes de congés de longue

durée - conséquence directe du fait que plus de trois quarts des membres du corps enseignant sont des institutrices - ont pour conséquence que la résorption de la pénurie en personnel breveté dans l'enseignement primaire s'étalera encore sur une dizaine d'années.

Le concours 2007 réglant l'accès à la fonction d'institutrice ou d'instituteur de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire a donné les résultats suivants:

Concours 2007	Préscolaire	Primaire
Candidats inscrits	82	229
Candidats présents	77	218
Réussites	52	168
Échecs	25	50

Si 220 candidats (168 candidats de l'option « instituteur de l'enseignement primaire » et 52 candidats de l'option « instituteur de l'éducation préscolaire ») ont réussi les épreuves du concours de recrutement pour l'accès à la fonction d'instituteur organisé en 2007, le recrutement effectif de nouveaux enseignants brevetés à partir de la rentrée scolaire 2007 a finalement atteint 217 instituteurs et institutrices, dont 50 pour l'éducation préscolaire et 167 pour l'enseignement primaire.

18.2.2 L'arrêt de la Cour administrative et ses suites dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire

Étant donné que les chargés de cours, membres de la réserve de suppléants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire, sont tous déjà engagés sous le statut de l'employé de l'État à durée indéterminée, les conséquences de l'arrêt de la Cour administrative concernent principalement les chargés de cours engagés par les différentes communes sous le statut de l'employé privé au service de la commune.

Un groupe de travail interministériel, composé de fonctionnaires des ministères de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, de la Fonction publique et de la Réforme administrative ainsi que de représentants du Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (SYVICOL), a examiné plus particulièrement les conséquences de la nouvelle jurisprudence pour le secteur communal.

À la suite de ces réflexions, les ministres de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire ainsi que le président du Syvicol se sont adressés le 26 avril 2007 aux administrations communales, aux syndicats de communes et aux établissements publics placés sous la surveillance des communes, pour leur recommander de procéder selon les mêmes principes que ceux retenus pour les administrations et services de l'État, à savoir requalifier en contrat de travail à durée indéterminée le dernier contrat à durée déterminée des chargés de direction et chargés de cours d'une classe de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire dont les contrats de travail à durée déterminée auprès de la même commune ou syndicat de communes avaient atteint la durée continue totale de vingt-quatre mois ou dont les renouvellements étaient supérieurs à deux. À la même occasion, il a été rappelé aux autorités communales qu'en vertu de l'article 9 de la loi modifiée du 25 juillet 2002 concernant le remplacement des instituteurs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, tout poste d'enseignant qui n'est pas occupé par un instituteur admis à la fonction, doit être déclaré vacant et publié chaque année dans le cadre de l'organisation scolaire.

Comme cette obligation légale concerne également les postes occupés par des chargés de cours bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée, elle risque d'avoir pour conséquence qu'une commune se trouve dans l'impossibilité de garantir sa tâche contractuelle à un chargé de cours bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée sous le statut de l'employé privé.

Afin d'éviter de telles situations de rigueur, toutes les autorités concernées sont arrivées à la conclusion qu'il y avait lieu de proposer dans les meilleurs délais une adaptation de la législation en vigueur. En conséquence, le Gouvernement a proposé une série d'amendements au projet de loi n° 5760 concernant le personnel de l'enseignement fondamental, actuellement soumis aux députés.

18.3 L'enseignement postprimaire

18.3.1 La planification des besoins en personnel enseignant

Le rapport de planification élaboré par la commission permanente d'experts chargée de procéder aux études nécessaires à la planification des besoins en personnel enseignant, mise en place par la loi modifiée du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire, a été remis à la Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle en juillet 2007 et le Gouvernement en conseil a arrêté en date du 5 septembre 2007 le volume et les échéances du programme de recrutement pour les années 2007/2008 à 2011/2012 :

Année scolaire 2007/2008	195 postes
Année scolaire 2008/2009	200 postes
Année scolaire 2009/2010	205 postes
Année scolaire 2010/2011	210 postes
Année scolaire 2011/2012	215 postes

Il y a lieu de relever qu'après avoir examiné les multiples facteurs pouvant avoir une influence sur les besoins prévisibles en personnel enseignant, la commission permanente d'experts détermine chaque année le total des besoins en postes pour la période quinquennale à venir.

La comparaison des estimations calculées (besoins en postes plein temps) en 2006 et en 2007 s'établit comme suit:

Bilan	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
2006	529	524	494	475	444	-
2007	-	262	237	240	231	213

Si le bilan établi en 2006 par la commission d'experts pouvait mener encore à la conclusion que les plans de recrutement successifs n'avaient permis de résorber que très légèrement les besoins en personnel, le nouveau bilan établi en 2007, qui tient notamment compte du fait que de nombreux contrats de chargés d'éducation précédemment conclus à durée déterminée ont dû être transformés en contrats à durée indéterminée à la suite de l'arrêt de la Cour administrative du 30 janvier 2007, de la nouvelle réglementation de la tâche des enseignants des lycées et lycées techniques introduite par le règlement grand-ducal du 24 juillet 2007, et montre des besoins substantiellement inférieurs.

18.3.2 L'arrêt de la Cour administrative et ses suites dans les lycées et lycées techniques

En exécution de l'arrêt précité de la Cour administrative, les contrats des chargés d'éducation des lycées et lycées techniques ont été requalifiés à durée indéterminée à condition que la durée des contrats à durée déterminée successifs ait dépassé vingt-quatre mois ou qu'ils avaient été renouvelés plus de deux fois.

Le Ministère a repris dans les contrats à durée indéterminée la tâche des chargés d'éducation en vigueur lors de la date de la signature de ces contrats, c'est-à-dire en 2007.

Un certain nombre de chargés d'éducation ont cependant maintenu leur procédure devant le Tribunal administratif. Dans leurs requêtes, les requérants demandaient la requalification de leur contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée ab initio, c'est-à-dire dès la date du premier contrat à durée déterminée ou à toute autre date à fixer par le Tribunal. Bien que ces recours n'avaient plus d'objet d'être puisque le Ministère avait déjà fait parvenir un contrat à durée indéterminée aux concernés, le Tribunal a tout de même pris les affaires en délibéré.

Par plusieurs jugements de juillet 2007, le Tribunal administratif a non seulement requalifié les contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée à partir de vingt-quatre mois de durée ou de plus de deux renouvellements, mais il s'est également prononcé sur les modalités de ces contrats à durée indéterminée, à savoir que les modalités de ceux-ci auraient dû être celles existant au moment de la transformation du contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée, à savoir celles du dernier accord de volonté des parties avant la transformation en contrat à durée indéterminée. Or, le Ministère a repris dans les contrats à durée indéterminée la tâche des chargés d'éducation telle qu'elle se présentait lors de la date de signature de ces derniers, c'est-à-dire en 2007.

Le Ministère ayant interjeté appel devant la Cour administrative en vue de faire constater que les premiers juges ont jugé ultra petita, c'est-à-dire qu'ils ont jugé au-delà de ce qui avait été demandé dans la requête introductive d'instance de la partie adverse.

Dans un arrêt du 18 décembre 2007 la Cour a décidé d'une part, que c'est à juste titre que les premiers juges ont requalifié le contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée après vingt-quatre mois et d'autre part, que concernant les conditions et modalités de l'engagement, ils auraient toisé le recours en réformation leur soumis au-delà de la requête introductive d'instance.

Il ressort de ce qui précède que les juridictions administratives devront se prononcer prochainement sur la question de savoir quelle date devra être prise en compte pour la fixation des conditions et modalités des contrats à durée déterminée requalifiés.

18.3.3 Le recrutement des enseignants de l'enseignement postprimaire en 2007

En établissant le bilan des deux sessions des concours de recrutement organisées pendant l'année scolaire 2006/2007, il y a lieu de constater que sur les 166 postes vacants disponibles pour l'admission au stage pédagogique des carrières de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique, 154 postes ont pu effectivement être occupés.

Quant à la première session des concours de recrutement pour 2007/2008, organisée en automne 2007, elle a permis d'occuper 141 des 175 postes

disponibles. Une deuxième session sera donc organisée au début de l'année 2008 en vue d'occuper les 34 postes restés vacants.

Contrairement à la tendance constatée pendant un certain nombre d'années, le nombre de postes qui sont restés inoccupés pendant les trois exercices précédents à la clôture des deux sessions des examens-concours de recrutement, a nettement diminué. A condition que ce renversement de tendance se vérifie à long terme, il semble donc que l'espoir d'un recrutement plus conforme aux différents plans quinquennaux soit permis.

Il faut cependant constater que malgré l'amélioration graduelle du volume de recrutement, le nombre de postes prévisibles en enseignants qualifiés reste assez élevé pour les disciplines dont l'horaire scolaire prévoit un nombre élevé de leçons comme les langues et les mathématiques ainsi que dans les disciplines pratiques enseignées par les maîtres d'enseignement technique, alors que dans la plupart des autres disciplines l'offre et la demande tendent à s'équilibrer ; il faut toutefois relever qu'il y a pléthore de candidats en biologie, chimie, physique et, plus récemment, en éducation physique.

En ce qui concerne plus particulièrement le recrutement d'instituteurs et d'institutrices d'enseignement préparatoire de l'enseignement secondaire technique, 11 instituteurs et 12 institutrices d'enseignement préparatoire ont commencé leur service à la rentrée de septembre 2007.

18.3.4 L'information des candidats pour une carrière dans l'enseignement

Pour mieux informer à la fois les étudiants se trouvant au seuil de leurs études universitaires ainsi que les jeunes diplômés se trouvant à l'orée d'un choix professionnel, le ministère continue de participer régulièrement, en tant qu'employeur, à la Foire de l'Étudiant, organisée annuellement par le Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

A cette occasion, des dossiers « carrières » informant à la fois sur les voies de formation et sur les perspectives de carrière, élaborés ensemble avec le Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement Supérieur (CEDIES) du Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, sont mis à la disposition du public intéressé.

Par ailleurs, les efforts pour améliorer le recrutement de personnel breveté pour le régime préparatoire seront poursuivis, plus particulièrement par une meilleure information des candidats qui se présentent au concours de recrutement pour les fonctions d'instituteur de l'enseignement primaire.

18.4 Les chiffres du personnel en 2007

18.4.1 L'inspection de l'enseignement primaire

	M	F	Total
Inspecteur général	0	1	1
Inspecteurs chargés d'un arrondissement	11	5	16
Candidats – inspecteurs	5	2	7
Inspecteurs détachés à d'autres administrations	5	1	6
Personnel administratif des bureaux de l'inspection	3	4	7
Total	24	13	37

18.4.2 Le personnel enseignant de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire

	Précolaire		Primaire		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F
Enseignants brevetés	19	975	837	1828	856	2803
Employés de l'État de la réserve de suppléants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire	0	46	25	277	25	323
Enseignants de religion rémunérés par l'État pour le compte de l'Archevêché	0	0	12	239	12	239
Total M/F	19	1021	874	2344	893	3365
Grand total	1040		3218		4258	

Ces données comprennent les 217 nouvelles institutrices et nouveaux instituteurs qui ont commencé leur service à la rentrée 2007, à savoir :

	Précolaire		Primaire		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F
Nouveaux engagements	1	49	45	122	46	171

Sans compter les multiples intervenants engagés par les communes et pour lesquels les données disponibles au ministère restent fragmentaires, la part des agents féminins dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire atteint désormais 79 pour cent de l'effectif total.

18.4.3 La réserve de suppléants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire

Depuis l'année scolaire 2002/2003, une formation en cours d'emploi est offerte aux chargés de cours de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, engagés par les communes, pouvant se prévaloir des conditions de formation et d'ancienneté de service prévues par la loi modifiée du 25 juillet 2002 concernant le remplacement des instituteurs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, en vue de leur admission dans la réserve de suppléants créée par cette même loi.

Cette réserve comprend également les membres du pool de remplaçants créé par la loi du 5 juillet 1991 portant e.a. création d'un pool de remplaçants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.

18.4.4 Le personnel de l'enseignement postprimaire

Le personnel des lycées et lycées techniques a évolué comme suit de 2005/2006 à 2006/2007 :

Statut	Années scolaires			
	05/06	06/07		
	Total	Total	M	F
Membres des directions	68	68	57	11
Sous-total - directions	68	68	57	11
Enseignants - titulaires	2210	2266	1315	951
Candidats – enseignants	207	321	146	175
Stagiaires - enseignants	348	321	149	172
Sous-total – enseignants brevetés	2765	2908	1610	1298
Chargés de cours et chargés d'éducation à durée indéterminée	225	562	258	304
Chargés d'éducation à durée déterminée	571	232	91	141
Experts-vacataires	36	35	21	14
Sous-total – enseignants non brevetés	832	829	370	459
Services de psychologie et d'orientation scolaires	69	90	10	80
Fonctionnaires des carrières administratives et techniques	193	202	182	20
Rédacteurs détachés de l'administration gouvernementale	20	23	12	11
Employés administratifs et techniques	157	126	22	104
Ouvriers à tâche complète ou partielle	416	427	53	374
Sous-total – personnel d'encadrement	855	868	279	589
TOTAL	4520	4673	2316	2357

En vue de les rendre comparables avec les données publiées dans les rapports d'activités des années précédentes, les chiffres ci-dessus se rapportent à l'année scolaire 2006/2007.

Parmi les intervenants "brevetés", il y a 45 % d'enseignantes, alors que parmi les chargés de cours et chargés d'éducation, ce pourcentage atteint plus de 55 %.

Il faut relever que la diminution du nombre de chargés d'éducation à durée déterminée résulte essentiellement de la requalification d'un grand nombre de contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée et non pas d'une augmentation massive du corps des enseignants titularisés.

Le personnel de l'éducation différenciée et du Centre de Logopédie

	EDIFF			LOGO		
	TOTAL	M	F	TOTAL	M	F
Direction	2	1	1	1	1	0
Éducateurs gradués	77	10	67	7	1	6
Éducateurs	58	6,5	51,5	3	0	3
Éducateurs-instructeurs	19,5	14	5,5	0	0	0
Instituteurs	27,5	13	14,5	19	0	19
Instituteurs d'enseignement logopédique	0	0	0	4	2	2
Instructeurs de natation	2	1	1	1	1	0

Pédagogues diplômés	14	3	11	0	0	0
Professeurs d'enseignement logopédique	0	0	0	32	4	28
Professions de santé	40	3	37	1	0	1
Psychologues diplômés	29	12	17	3	0	3
Chargés de cours	8,5	0	8,5	6	0	6
Personnel administratif	11,5	7	4,5	3	0	3
Personnel technique	20	2	18	23	9	14
TOTAL	309	72,5	236,5	103	18	85

18.4.5 Le personnel du Centre de Langues

Personnel enseignant					
Fonctionnaires	CDI	CDD	Fonctionnaires détachés	TOTAL hommes	TOTAL femmes
17 (11*)	58 (49*)	8 (4*)	5 (2*)	22	66

Personnel administratif				
Fonctionnaires	CDI statut handicapé	CDI	TOTAL hommes	TOTAL femmes
4	1	5 (4*)	3	6

Personnel technique				
Fonctionnaires	CDI statut handicapé	CDI	TOTAL hommes	TOTAL femmes
2 (0*)	2	11 (7*)	6	7

(*dont femmes)

18.5 La formation continue du personnel des écoles

18.5.1 Les priorités pour l'année scolaire

Promouvoir la réussite scolaire valorisant les potentialités d'une hétérogénéité au sein des classes moyennant:

- un enseignement par compétences : diversification cohérente des méthodes d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation par compétences
- un enseignement différencié : développement des stratégies de différenciation et de remédiation
- le travail en équipe et la communication : promotion d'un climat scolaire qui encourage le travail en équipe et la communication, notamment l'information et le dialogue avec les parents.

Les priorités sont arrêtées par la ministre. Elles sont définies pour mettre des accents pédagogiques pendant une année scolaire.

Conformément au programme gouvernemental, la perspective du genre a été intégrée de manière systématique dans les programmes de formation continue (conception, mise en oeuvre et évaluation).

Formation continue des directions

Des formations ont été proposées aux enseignant/e/s intéressé/e/s par une fonction de direction, aux directeurs et directrices nouvellement entrés en fonction ainsi qu'aux directrices et directeurs expérimentés. Il est à souligner qu'une formation modulaire a été organisée en coopération avec l'IFB (Institut für schulische Fortbildung und schulpyschologische Beratung) de la Rhénanie-Palatinat dans le cadre du 'Schulleiterkolleg'.

18.5.2 Adaptation de l'offre

L'offre a été adaptée selon les lignes directrices du programme gouvernemental pour mettre en œuvre les décisions politiques, à savoir :

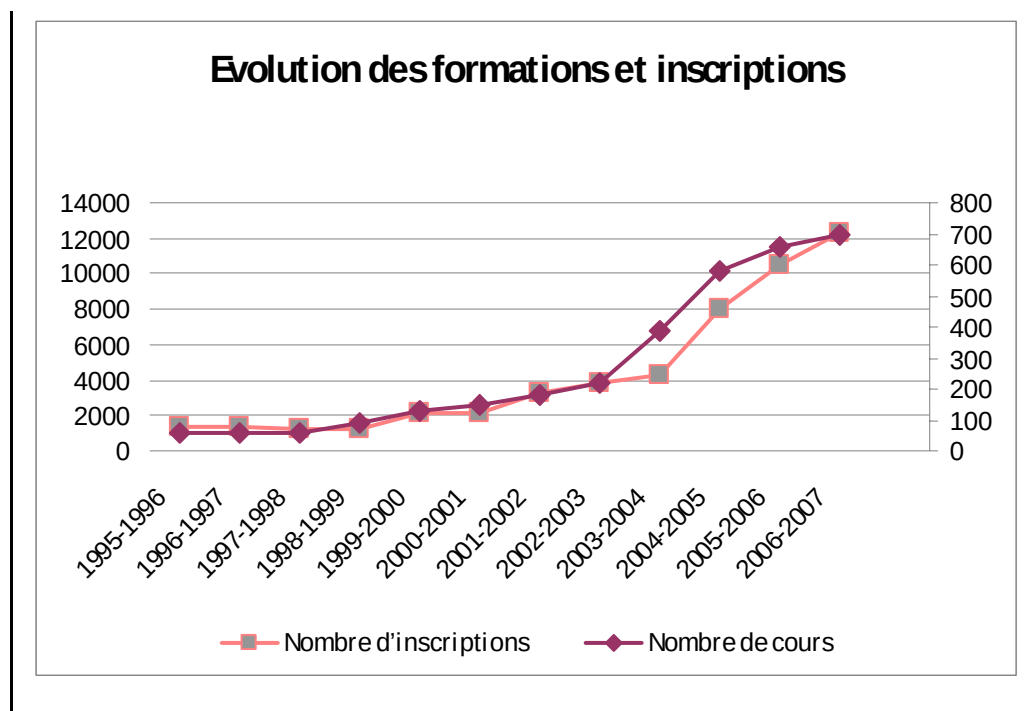
- la réforme de l'enseignement des langues
- la réforme de l'enseignement en général : définition de socles de compétences et mise en pratique d'une approche par compétences en vue de permettre à chaque enfant et à chaque jeune d'accéder à une qualification donnant accès à la vie professionnelle. (e.a. évaluation positive, apprentissage des langues, autonomie).

18.5.3 Chiffres

700 formations ont été proposées. La durée des formations a varié entre 2 et 72 heures.

18.5.4 Evolution des inscriptions

Année scolaire	Public cible	Nombre de cours	Nombre d'inscriptions	Total personnel enseignant
1995-1996	ES/EST	61	1322	
1996-1997		58	1314	
1997-1998		57	1210	
1998-1999		92	1298	
1999-2000		132	2155	5611
2000-2001		147	2094	6011
2001-2002		181	3255	7043
2002-2003		217	3841	7312
2003-2004		388	4293	7450
2004-2005	Ed. précoce et préscolaire	582	8056	7673
2005-2006	EP – ES/EST	657	10553	8091
2006-2007		700	12300	



Cet accroissement des formations et des inscriptions constitue un développement de la charge en travail et des besoins en infrastructures évidents ont amené les responsables à réfléchir sur une extension de celles-ci. Un projet de délocalisation à Mersch est prévu pour 2011.

18.6 Défis 2004-2007

18.6.1 La formation continue en tant qu'instrument de mise en œuvre de la réforme en matière d'enseignement par compétences

En ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action 2007-2009 pour le réajustement de l'enseignement des langues et d'un enseignement par compétences, les réformes en cours reflètent un développement de l'enseignement. Pour accompagner l'implémentation du PAL, les responsables de la coordination de la formation continue ont conçu le concept 'Andiamo' (www.formation-continue.lu > Espace programme > Archives), demandé et validé par le groupe de pilotage du PAL.

Ce concept a permis d'agencer les formations continues en tenant compte, d'un côté, des décisions politiques qui définissent les balises pour l'avenir et, de l'autre côté, de la réalité actuelle dans les établissements scolaires. Ainsi, une approche participative est de mise en vue de répondre au mieux aux besoins locaux pour amorcer et soutenir les processus de développement de l'enseignement. Ainsi, plusieurs dispositifs de formation continue ont été proposés pour répondre au mieux aux spécificités locales.

1. Enseignantes et enseignants de langues : les enseignants et enseignantes sont initiés:

- au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR);
- au Portfolio européen des langues (PEL);
- à un enseignement par compétences centré sur l'élève;
- aux concepts d'évaluation (évaluation formative/sommative, auto-évaluation).

2. Enseignantes et enseignants des branches non-linguistique : les enseignants et enseignantes sont initiés:

- à un enseignement des langues par immersion;
- à un enseignement par compétences centré sur l'élève;
- aux concepts d'évaluation (évaluation formative/sommative, auto-évaluation).

Bilan pour l'année scolaire 2006-2007 : dans le cadre du concept Andiamo, 86 formations continues ont été organisées à la carte. Elles ont généré 1566 participations.

18.6.2 Contributions à la qualité scolaire moyennant la professionnalisation du métier d'enseignant/e.

1. Le projet pilote 'SLF (selbstregulierte Lehrer/-innen/-fortbildung)', prévu pour les années scolaires 2005-2006 et 2006-2007 en coopération avec l'Université de Salzbourg, vise notamment:

- à soutenir les personnels de l'enseignement moyennant un plan de formation individuel basé sur un autodiagnostic des besoins;
- à favoriser la coopération des enseignantes et des enseignants engagés dans le projet moyennant des évaluations mutuelles, des échanges de pratiques et des formations continues locales;
- à analyser l'efficacité des activités de formation continue et à adapter le cas échéant le dispositif national.

Au projet participent les enseignantes et les enseignants des établissements scolaires suivants : LAML , LTA, LTAM, LTB, LTETT, LTJBM.

2. Le projet 'SchiLW' (schulinterne Lehrer/-innen-Weiterbildung), réalisé en coopération avec la 'Pädagogische Hochschule' de Zurich, vise:

- à accompagner les établissements scolaires dans l'élaboration d'un plan de formation continue en tenant compte des spécificités locales ;
- à favoriser le transfert des plus-values pédagogiques développées en formation dans la pratique professionnelle au quotidien.

Les établissements scolaires suivants participent depuis l'année scolaire 2005-2006 au projet : LAML , LTA, LTAM, LTB, LTJBM, LTPS. Un deuxième groupe a commencé en juillet 2006 regroupant des écoles primaires, des lycées et lycées techniques. Pour assurer l'élaboration et la mise en œuvre des dispositifs de formation continue une déléguée et un délégué ont été formés. Des réunions inter-écoles assurent un échange d'expériences et permettent le développement du projet.

L'évaluation, la publication des résultats et une analyse de la transférabilité de ces projets locaux à l'ensemble des établissements scolaires sont prévues.

19 LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES

19.1 Croissance des effectifs

Le nombre des élèves fréquentant les écoles de l'Éducation différenciée est resté constant par rapport à l'année 2006. (550 élèves)

D'un côté des personnes adultes ont quitté les ateliers de propédeutique professionnelle pour intégrer un atelier protégé, mais de l'autre côté le nombre de petits enfants à handicap grave ou à handicaps multiples a augmenté de nouveau. De plus en plus fréquemment, des enfants à troubles du comportement sont signalés en vue d'une admission dans une école de l'Éducation différenciée.

730 élèves ont été pris en charge par le Service ré-éducatif ambulatoire et l'Institut pour déficients visuels dans des classes de l'enseignement ordinaire. L'aide de ces institutions fut réservée avant tout aux enfants à besoins éducatifs spéciaux tandis que les élèves à difficultés d'apprentissage ont pu bénéficier des mesures d'appui offertes par les communes.

2.300 enfants et adolescents ont été suivis par les psychologues et pédagogues du Service de guidance de l'enfance.

19.1.1 Placements à l'étranger

Concernant les élèves luxembourgeois fréquentant l'enseignement postprimaire de la Communauté germanophone la Ministre de l'Éducation nationale et son homologue de la deutschsprachigen Gemeinschaft ont convenu de mettre en œuvre un projet scolaire commun.

Suite à des décisions juridiques et médicales, le nombre des placements à l'étranger a de nouveau augmenté: Le paiement des frais scolaires pour 176 enfants et jeunes (149 en 2006) a été imputé sur les crédits du budget de l'Éducation différenciée.

19.1.2 Nouvelles infrastructures

Depuis la rentrée scolaire 2007-2008, une classe de cohabitation du centre d'éducation différenciée de Luxembourg est intégrée au Uelzecht-Lycée.

19.1.3 Évaluation

Consécutivement aux évaluations des centres d'éducation différenciée de Luxembourg, Roeser, Rumelange, Warken et Echternach, les centres d'éducation différenciée d'Esch-sur-Alzette et de Roodt-sur-Syre ont été évalués en 2007 par des experts de l'«Interkantonale Fachhochschule für Heilpädagogik Zürich».

19.1.4 Intégration des enfants à besoins spécifiques dans l'enseignement postprimaire

Suite à la mise en œuvre de nouvelles procédures élaborées en 2006, la prise en charge des enfants à besoins spécifiques intégrés dans l'enseignement postprimaire a pu être améliorée.

Les moyens d'aide supplémentaire ont été attribués après examen des dossiers des élèves concernés et en concertation avec les responsables des lycées concernés.

Grâce à l'établissement de critères transparents et à une décentralisation des ressources disponibles, les élèves à besoins spécifiques ont été mis en mesure de fréquenter l'établissement postprimaire correspondant à leur région d'habitation à partir de la rentrée scolaire 2007-2008.

19.1.5 Aide aux enfants dyslexiques

La quatrième rencontre internationale Pédagogie et Psychologie organisée en collaboration avec le SCRIPT fut réservée au sujet de la Dyslexie: Dyslexie – Zwischen Mythos und Wirklichkeit. Plus de 300 enseignants des différents ordres d'enseignement ainsi que des intervenants des domaines psycho-pédagogique et socio-éducatif ont participé à cette manifestation qui a eu lieu à l'Athénée.

Des "Lies- a Schreifateliers" de l'Éducation différenciée ont été instaurés aux principaux axes du pays.

Un groupe de travail, composé d'intervenants spécialisés de l'Éducation différenciée, du CPOS, du SCRIPT et de la Ville de Luxembourg, s'est concerté sur la mise en œuvre d'une démarche commune, voire de l'harmonisation des instruments diagnostiques et des formes de prise en charge offertes par les différents services.

A l'instar des projets «Dyslexie» entamés à Differdange et à Pétange, il est prévu de créer un réseau cohérent de prise en charge couvrant toutes les régions du pays.

19.2 Le plan de formation de l'Éducation différenciée

En continuité des formations offertes en 2006, les accents principaux en 2007 étaient les suivants:

19.2.1 Évaluation formative

L'évaluation des experts de l'«Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik» a abouti dans une «formation sur mesure» en faveur des agents des écoles évaluées précédemment.

Parmi les membres du personnel de ces écoles, 16 enseignants ont bénéficié en plus d'un cours de perfectionnement intensif à Zürich et au Luxembourg afin d'assumer une fonction multiplicative dans le domaine de la pédagogie spéciale. Cette formation est mise en compte pour l'obtention de points de crédit universitaires.

19.2.2 Schulentwicklung/Schulmanagement und Teamentwicklung/Teammanagement

Les chargés de la direction des écoles de l'Éducation différenciée, les responsables de secteur du Service ré-éducatif ambulatoire et du Service de Guidance de l'Enfance ainsi que la direction de l'Éducation différenciée ont participé à une formation continue en matière de Schulentwicklung und Schulmanagement, dirigée par le Prof. Dr. Hanns Eberhard Meixner, Fachhochschule für öffentliche Verwaltung NRW, et le Prof. Dr. Heinz Günter Holtappels, Institut für Schulentwicklungsforschung de l'Université de Dortmund. Les objectifs principaux furent l'élaboration d'un Leitbild commun, la gestion d'équipes et l'amélioration de la qualité de l'enseignement des enfants à besoins spécifiques.

19.2.3 Sonderpädagogik

Sous la direction de représentants de la Humboldt Universität zu Berlin, un premier groupe de 30 membres du personnel de l'Éducation différenciée s'est perfectionné dans le domaine de la pédagogie spéciale. (Histoire, handicap mental, troubles du comportement – troubles importants de l'apprentissage) Cette offre sera renouvelée à l'attention d'autres personnes intéressées.

20 ACTIVITÉS AUTOUR DE L'ÉCOLE

20.1 Projets culturels - dans le cadre de 'Luxembourg, Capitale Européenne de la Culture 2007

20.1.1 Corps et Voix

Ce Festival transfrontalier de théâtre jeune public (du 26 au 28 mars 2007), organisé par le Ministère de l'Éducation nationale en collaboration avec les Jeunesses Théâtrales Luxembourg au Forum Geesseknäppchen et à la Rotonde 2, regroupa une centaine de jeunes - âgés de 12 à 19 ans - de la Lorraine, de la Sarre, de Sibiu et de Luxembourg (Lycée classique Diekirch (LCD), Lycée de Garçons Luxembourg (LGL), Lycée technique Bonnevoie (LTB), Lycée technique Mathias-Adam (LTMA), Neie Lycée (NL)).

Les migrations, le thème du festival, qui a été aussi celui de Luxembourg 2007, guida le travail en ateliers (théâtre, danse, clown, chant). Le programme du festival fut complété par trois spectacles professionnels, proposés par les régions participantes. Le projet a trouvé un écho très favorable auprès des jeunes et a permis de favoriser les contacts avec les régions transfrontalières et avec Sibiu.

20.1.2 Kunst macht Schule

Ce projet, réunissant artistes et élèves, a été lancé à l'initiative de la Sarre, auquel le Luxembourg a participé en 2007, dans le but de sensibiliser les jeunes à l'art contemporain. Les élèves de deux classes de 3^e respectivement de 11^e du Lycée Aline-Mayrisch LAML, du Lycée classique Diekirch LCD et du Lycée technique des Arts et Métiers LTAM ont travaillé sur le sujet 'les arts de la table' avec un artiste venant de la Sarre ou de la Lorraine. Les œuvres réalisées par les jeunes furent exposées au Centre d'art verrier à Meisenthal.

Le contact avec les artistes a suscité un vif intérêt auprès des élèves.

20.2 Éducation aux médias

20.2.1 Développement d'un concept d'éducation aux médias

Suite à une journée sur l'éducation aux médias en 2006, il a été décidé de mettre en place un groupe de travail 'éducation aux médias' qui a comme mission initiale d'élaborer un concept d'éducation aux médias pour le ministère. En 2007, le groupe de travail a élaboré une ébauche de ce concept. Elle sera finalisée et publiée en 2008.

20.2.2 Presse à l'école

Le dossier 'Presse à l'école' a été confié à plusieurs professeurs afin de le tester sur le terrain. Il sera revu et actualisé après la phase de test et sera publié définitivement à la rentrée scolaire.

20.3 Le développement de l'esprit d'entreprise

Développement de l'esprit d'entreprise et ouverture de l'école sur le monde économique allant de pair, le ministère s'est engagé depuis 2005 dans un « public – private partnership » au sein de l'asbl « Jonk Entrepreneuren Luxembourg ». Cette association coordonne le développement de la promotion de l'esprit d'entreprise aux niveaux de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, tout en renforçant des liens entre le monde de l'éducation et celui des entreprises.

En 2007, au niveau de l'enseignement primaire, 4950 élèves ont suivi la série de leçons « Boule & Bill créent une entreprise », série qui fait partie du manuel de français de la 6^e année d'études.

Au niveau de l'enseignement postprimaire, des efforts supplémentaires ont été entrepris afin d'élargir le champ des activités curriculaires de développement de l'esprit d'entreprise. Ainsi, 356 élèves étaient impliqués dans des projets « gestion des projets », 421 élèves ont fait partie de 22 entreprises d'apprentissage et 210 élèves ont participé à une quinzaine de projets mini-entreprises et à la 6^e édition du concours national « le Forum des mini-entreprises ».

Grâce aux réseaux européen et international de Junior Achievement, deux mini-entreprises luxembourgeoises étaient présentes à la foire internationale des mini-entreprises à Bucarest et les meilleurs mini-entrepreneurs luxembourgeois, qui étaient en 2007 les élèves du Lycée technique agricole, ont défendu les couleurs du Grand-Duché au concours européen des mini-entreprises à Berlin.

Au total, toutes les associations nationales Junior Achievement existant au niveau européen ont enregistré 2.200.000 élèves qui participaient en 2007 à des projets promouvant l'esprit d'entreprise.

20.4 La Promotion de la citoyenneté démocratique et du respect du Droits de l'Homme

20.4.1 Journée de la Mémoire

La journée de la mémoire 2007 a été organisée sous le thème « La dignité dans la différence ». Cette journée a permis d'explorer les possibilités pour créer une société fondée sur le respect pour la différence. L'objectif de la manifestation au Forum Gesseknäppchen à Luxembourg a été d'une part de rappeler le sort des personnes marginalisées et exclues pendant l'holocauste et dans d'autres génocides, et d'autre part de promouvoir le respect de la différence. Le jeune a eu la possibilité de s'informer auprès des différentes organisations, d'approfondir ses connaissances d'une façon critique.

Un numéro spécial du Courrier de l'Éducation nationale portant sur la Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité 2007 a été édité.

20.4.2 Participation des jeunes

Un échange entre des jeunes lycéens et la Ministre a eu lieu dans le cadre du débat sur la citoyenneté démocratique par l'éducation.

Le ministère, le CPOS, la Conférence nationale des élèves CNEL et le Service nationale de la jeunesse SNJ travaillent à favoriser et à faciliter la participation réelle des jeunes dans nos écoles. Pour dynamiser le dispositif « comité des élèves » les éducateurs des SPOS serviront de personnes de ressource et de contact pour les membres des comités d'élèves. Des formations sont offertes aux élèves et un livret de bonnes pratiques sera élaboré.

20.4.3 International Civic and Citizenship Education Study (ICCS)

La participation à une étude internationale sur l'éducation à la citoyenneté a été décidée afin de disposer de données fiables sur le savoir des élèves en matière civique. L'étude sera à la fois transversale et comparative. Elle sera transversale en ce sens qu'elle impliquera tous les élèves des classes de VI^e de l'enseignement secondaire et des classes de 8^e de l'enseignement secondaire technique, un échantillon représentatif de tous les enseignants engagés à ce niveau d'études ainsi que les directions des lycées concernés. Elle sera comparative en ce sens qu'elle nous permettra de nous situer par rapport à une grande majorité des pays européens.

Un pré-test avec 5 lycées a eu lieu au mois de novembre 2007. L'étude principale ne se fera qu'au printemps 2009. Les résultats de cette étude fourniront autant d'indications sur les dispositions et les attitudes des élèves, des enseignants et des directions face à l'éducation à la citoyenneté et ils contribueront à améliorer le climat scolaire en favorisant le développement d'une gouvernance plus démocratique de l'école.

20.4.4 Enquête sur l'usage des nouvelles technologies et la pratique des jeux de hasard

Au premier trimestre de l'année scolaire 2007-2008, une enquête on-line sur l'usage des nouvelles technologies et sur la pratique des jeux de hasard a été organisée auprès de jeunes lycéens des classes de 7^e et de 10^e/IV^e avec la participation de l'asbl « Anonym Glécksspiller » et du Centre de Prévention des Toxicomanies. Une première évaluation est attendue pour le premier semestre 2008.

20.4.5 Faire connaître la coopération au développement aux plus jeunes

Le ministère soutient l'ONG Christian Solidarity International asbl dans la réalisation d'un livre « Wir entdecken die Entwicklungshilfe ». Cette publication contribuera à faire comprendre aux plus jeunes les enjeux de la coopération au développement, de la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. Il s'agit d'illustrer de manière concrète et compréhensible les nombreux problèmes auxquels doivent faire face certains enfants dans les pays en développement et de sensibiliser nos enfants à ces questions.

20.4.6 Coopération avec le Mémorial de la Shoah à Paris

Suit à une réunion des pays francophones au Mémorial de la Shoah, le ministère a initié l'organisation de séminaires de formation des enseignants luxembourgeois au Mémorial de la Shoah à Paris en matière d'éducation sur l'Holocauste et la prévention des crimes contre l'humanité. Les premiers séminaires seront organisés en 2008.

20.4.7 Éducation à la paix

Un Courrier spécial de l'Éducation nationale portant sur l'éducation à la paix a été édité par le collège des inspecteurs.

21 LA PROMOTION D'UNE ALIMENTATION Saine ET DE L'ACTIVITE PHYSIQUE

21.1 Aider les jeunes à développer des comportements et des choix favorables à leur santé

La promotion d'un mode de vie sain et actif chez les jeunes est au coeur du plan d'action national Gesond iessen, méi bewegen, fondé sur une politique commune des ministères de la Santé, de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, de la Famille et du département ministériel des Sports. Conscients des conséquences résultant de la sédentarité et des habitudes alimentaires malsaines, les quatre départements s'engagent en faveur d'une politique cohérente poursuivant les objectifs suivants :

- la sensibilisation et l'information sur l'importance de modes de vie favorables à la santé physique, psychique et sociale ;
- la promotion d'une alimentation saine et équilibrée ;
- la promotion de qualité de l'activité motrice, notamment des enfants et adolescents;
- la promotion de l'activité physique.

21.2 Les actions en faveur de la mobilité

21.2.1 Des situations d'apprentissage qui visent l'acquisition de compétences dans le domaine de l'éducation physique

Elles sont développées, expérimentées et évaluées en 2007-2008 dans deux établissements scolaires, le Lycée technique Josy Barthel de Mamer et le Lycée technique du Centre. Parallèlement, une démarche d'implémentation sera élaborée au cours de 2007-2008, de sorte que le nouveau curriculum accompagné d'une documentation appropriée puisse être mis à la disposition des enseignants pour la rentrée 2008.

21.2.2 Une leçon supplémentaire en éducation physique au régime préparatoire

La grille horaire des classes modulaires 8MO et 9MO du régime préparatoire comporte, à partir de la rentrée 2007-2008, une leçon supplémentaire en éducation physique, portant à 3 le nombre total de leçons d'éducation physique dans ces classes. Les classes de 7e du régime préparatoire tout comme des autres ordres d'enseignement bénéficient déjà de 3 leçons.

Le régime préparatoire accueille une majorité de jeunes issus de milieux défavorisés. Or, les études ont montré que ce sont les élèves qui proviennent de classes sociales défavorisées qui pâtissent le plus de déficits en matière de santé physique et d'accès aux activités sportives des fédérations et associations actives dans ce domaine. Il est donc utile de faire profiter en premier lieu le régime préparatoire d'une augmentation des leçons consacrées aux sports, les infrastructures existantes ne permettant pas d'étendre les 3 leçons aux classes de 6e/8e et 5e/9e de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

21.2.3 Les classes sport-études à l'Institut national des sports (INS).

À partir de la rentrée scolaire 2007-2008, 4 classes sport-études, à savoir 3 classes de 7^e et une classe de 3^e, sont organisées à l'Institut national des sports (INS) à Luxembourg-Fetschenhof. Ces classes fonctionnent en tant qu'annexe des classes sportives offertes au Lycée Aline Mayrisch. Le concept des classes sport-études se fonde sur la recherche de solutions sur mesure en parfaite adéquation avec les contraintes liées à l'entraînement et la compétition, permettant ainsi aux jeunes sportifs de concilier la réussite sportive et la réussite scolaire.

21.2.4 L'initiative « Meter fir Meter »

Dans le cadre du plan d'action Gesond iessen, méi bewegen le département des Sports a lancé l'initiative « Meter fir Meter », une action pluriannuelle ayant pour objectif de valoriser certaines activités sportives particulièrement propices au maintien de la santé : la marche, la course à pied, le cyclisme et la natation. En juin 2007, l'action « Meter fir Meter – Meng Klass leeft e Marathon », organisée par le ministère de l'Éducation nationale en collaboration avec le département des Sports à l'intention des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, a connu un très grand succès : au total, quelque 26.000 élèves de 2.100 classes ont parcouru une distance totale de 123.000 km. En 2007-2008, un projet similaire intitulé « Mir laafen an d'Zukunft » sera lancé dans les lycées et lycées techniques pour permettre aux élèves de découvrir et de développer leur potentiel d'endurance. À l'enseignement primaire, l'accent de l'action « Meter fir Meter » 2008 sera mis sur le cyclisme.

21.3 RESTOPOLIS

21.3.1 L'enjeu

Dans le cadre de ce plan d'action, le ministère de l'Éducation nationale entreprend de nombreuses démarches pour sensibiliser les élèves à éliminer les aliments à faible valeur nutritive au profit d'aliments sains et frais. L'enjeu est de taille : 1 million de menus du jour par année scolaire sont vendus dans les restaurants scolaires de l'enseignement post-primaire.

21.3.2 Les actions

- Par arrêté ministériel les produits alimentaires, boissons comprises, autorisés à être diffusés de même que leur prix ont été définis pour les restaurants scolaires qui dépendent directement du ministère. Cette liste a été approuvée par le ministère de la Santé et est mise à jour annuellement. Les responsables de cuisine sont encouragés à confectionner leurs repas sur la base de produits frais qui viennent prioritairement du terroir.

- Afin d'orienter les élèves vers la consommation de menus complets les restaurants scolaires n'offrent plus de snacks (pizza, quiche, sandwiches....) pendant le déjeuner de midi cette vente étant réservée aux cafétérias. L'offre quotidienne des entrées doit comporter un choix de 3 crudités au minimum, ou bien, en fonction de la taille du site, un salad'bar. De même, des fruits frais doivent être offerts en tant que dessert,

les desserts sucrés tels que les pâtisseries ne sont offerts plutôt qu'exceptionnellement. L'offre de produits frits se limite à une fois par semaine.

- Depuis la rentrée scolaire 2007-2008, les restaurants scolaires, de même que les cafétérias n'offrent plus de sodas sucrés ni de confiseries. Le prix de l'eau a été diminué sensiblement afin d'en augmenter la consommation. En ce qui concerne les distributeurs automatiques repris par les lycées, le ministère, en collaboration avec le ministère de la Santé, recommande aux établissements scolaires de réduire les volumes des sodas et le nombre de confiseries et de canaliser la vente par le biais des prix vers des produits plus sains.

De nombreux lycées n'offrent plus du tout de sodas sucrés ni de confiseries dans leurs distributeurs automatiques.

La mise en œuvre de ce programme ne s'est pas faite sans difficultés. Dans certains établissements des partenaires scolaires, mais aussi des personnalités externes ont invoqué le droit au libre choix pour réclamer la restitution de l'offre des boissons sucrées. Après plusieurs entrevues avec divers comités d'élèves un terrain d'entente a pu être trouvé.

- Dans le souci que les normes de qualité soient généralisées dans tous les établissements scolaires, le ministère, en collaboration avec le ministère de la Santé, élaborera un « Guide des bonnes pratiques alimentaires », de même que des fiches techniques pour certaines prestations. Tous les restaurants scolaires devront adapter leur offre aux recommandations contenues dans ce guide. Une diététicienne sera chargée d'effectuer un contrôle à priori de la mise en œuvre de ces recommandations sur base des propositions de menus, de même qu'un contrôle à posteriori lors d'interventions sur place.

Un nouveau système de gestion électronique des réservations et paiements, appelé «eRestauration», est opérationnel dans 4 lycées depuis la rentrée scolaire 2007/2008.

La mise en place dans les autres établissements scolaires sera poursuivie en 2008. Le système permettra de consulter les menus proposés, d'effectuer des réservations et de charger le compte virtuel servant au paiement électronique au restaurant scolaire, à l'aide d'une carte à pré-paiement.

21.3.3 Fréquentation des restaurants 2006/2007

Établissement scolaire	Nombre de menus 2006	Nombre de menus 2007
Athénée	24 134	17 968
Centre de Langues	6 346	5 749
CNFPC Esch	19 108	14 730
Éducation différenciée Clervaux	4 073	3 856
Éducation différenciée Echternach	2 632	2 475
Éducation différenciée Esch	9 150	8 891
Éducation différenciée Luxembourg	2 110	2 115
Éducation différenciée Roeser	1 000	943
Éducation différenciée Warken et LTPS Nord	8 431	7 319
FORUM (+ piscine)	130 791	130 753
Institut pour enfants autistiques et psychotiques	2 770	2 375
Institut pour infirmes moteurs cérébraux (IMC)	22 532	22 224
ISERP (annexe Uni.lu) (1)	27 346	14 643
LTPS Esch (& LTPS Schiffange)	5 303	5 548
LTPS Luxembourg	3 442	3 049
Lycée Aline Mayrisch Luxembourg	2 517	3 375
Lycée Classique Diekirch	42 795	53 372
Lycée Classique et Technique Echternach (Pensecht)	53 601	58 424
Lycée de Garçons Esch	42 014	38 762
Lycée de Garçons Luxembourg	14 296	27 657
Lycée du Nord	14 330	16 596
Lycée Hubert Clément	26 327	23 594
Lycée Michel Rodange	28 267	22 780
Lycée Robert Schuman	45 371	43 724
Lycée Technique Agricole Institut St Joseph Ettelbrück	31 194	30 815
Lycée Technique d'Esch	70 645	79 904
Lycée Technique des Arts et Métiers	29 681	30 972
Lycée Technique du Centre	41 762	37 750
Lycée Technique École de Commerce et de Gestion	3 891	2 544
Lycée Technique Ettelbrück	27 365	24 300
Lycée Technique Joseph Bech	24 089	20 685
Lycée Technique Josy Barthel	41 732	24 498
Lycée Technique Lallange	4 925	6 378
Lycée Technique Mathias Adam (+Jenker-Differdange)	9 759	9 615
Lycée Technique Mathias Adam Bascharage	848	808
Lycée Technique Michel Lucius	46 293	55 396
Lycée Technique Nic Biever	26 151	28 317
Neie Lycée	36 089	47 625
NOSL (depuis 09/2007)	/	2 274
UELL (depuis 09/2007)	/	11 470
Total régie directe	295 277	294 670
Total régie privée	637 833	649 603
Total général	933 110	944 273

(1) Diminution de l'activité parce que depuis 2007 Restopolis ne livre plus les repas à l'école primaire de Walferdange, qui désormais dispose de son propre restaurant scolaire.

22 APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

22.1 L'offre du Centre national de formation professionnelle continue (CNFPC)

La loi du 16 mars 2007 réorganise l'offre de formation du CNFPC. Les points essentiels de cette réforme sont:

Les cours d'orientation et d'initiation professionnelles (COIP) ne représentent plus exclusivement une mesure antichômage, mais deviennent partie intégrante du système formel d'éducation et de formation.

Les cours de formation professionnelle continue et de reconversion professionnelle offerts à des adultes qui par le biais d'une formation, entendent augmenter leur employabilité ne sont plus réservés exclusivement aux personnes inscrites comme demandeurs d'emploi à l'Administration de l'Emploi. Ces cours se déroulent sous la responsabilité pédagogique et financière du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.

Le CNFPC organise également des formations (formations complémentaires) pour les besoins des entreprises, des secteurs professionnels ou des associations, où les personnes en formation sont inscrites à l'Administration de l'Emploi. Ces formations se font à la demande du Ministre du Travail et l'Emploi.

Pour les élèves du COIP a été introduite une aide à la formation permettant de soutenir des ménages à faible revenu ainsi qu'une prime de formation récompensant les élèves qui ont réussi une insertion en apprentissage ou sur le marché de l'emploi après les COIP.

Pour les jeunes adultes (18-25 ans) une indemnité de formation a été introduite, permettant à des personnes ne disposant pas de ressources propres ou vivant dans un ménage avec très peu de ressources (critères RMG) de pouvoir suivre une formation en vue d'une insertion sur le marché de l'emploi.

Comme il s'agit d'une année transitoire les données quantitatives ci-dessous se rapportent en majorité à l'année 2007. Les années à venir les données seront libellées par année scolaire.

22.1.1 Les cours d'orientation et d'initiation professionnelles

Les COIP s'adressent aux jeunes qui ne remplissent pas les critères pour accéder au régime professionnel de l'enseignement secondaire technique ou qui ne disposent pas des compétences nécessaires pour accéder au marché de l'emploi. Les cours d'orientation et d'initiation professionnelles peuvent s'adresser également aux jeunes ayant quitté prématurément l'école, afin qu'ils réintègrent le système d'éducation et de formation. L'objectif des cours est soit de préparer le jeune à la vie active, soit de l'orienter vers le régime professionnel de l'enseignement secondaire technique, soit de le réintégrer dans une classe du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique. Dès la rentrée 2007/08, les cours sont également offerts dans 6 lycées techniques.

En avril 2007, déjà 239 demandes pour l'obtention d'une aide à la formation (167,12€ par mois) ont été introduites. Après évaluation des dossiers 207 demandes ont été retenues. En analysant les demandes introduites à la rentrée scolaire 2007, on peut constater qu'un pourcentage élevé de jeunes (45%) qui fréquentent les COIP vivent dans une communauté domestique à faible revenu.

	CNFPC Esch/Alzette	CNFPC Ettelbrück	Autres lycées	Total
Inscriptions janvier à juillet 2007	191	126		
femmes	34%	37%		
hommes	66 %	73%		
Bénéficiaires d'une aide à la formation (mai – juillet 2007)	22	11		
Inscriptions dès septembre 2007 Année scolaire 2007/08	163	115	100	378
% femmes	42%	31%		
% hommes	58%	69%		
Bénéficiaires d'une aide à la formation	86 (53%)	45 (40%)	40 (40%)	171 (45%)

22.1.2 Les cours de reconversion professionnelle

Ces cours visent différents publics adultes :

- des personnes sans emploi, inscrites ou non à l'Administration de l'Emploi, désirant augmenter leurs compétences professionnelles en vue d'une insertion ou d'une réinsertion sur le marché de l'emploi ;
- des personnes qui, pour des raisons individuelles, désirent une réorientation professionnelle ;
- des personnes qui, pour des raisons de santé, sont dans l'obligation d'une réorientation professionnelle ;
- des personnes pouvant se prévaloir d'une expérience professionnelle et désirant accéder à une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou certificat établi.

Dès avril 2007, 57 demandes pour l'obtention d'une indemnité de formation ont été introduites. Après évaluation des dossiers 32 demandes ont été retenues.

L'indemnité de formation, qui s'élève à 882,37€ par mois est un support financier permettant à des jeunes adultes (18-25 ans) de suivre une formation au CNFPC. Il en résulte que le pourcentage des bénéficiaires est relativement bas (8,5%) par rapport à l'ensemble de la population adulte qui fréquente ces cours.

	CNFPC Esch/Alzette	CNFPC Ettelbruck	Total
Inscriptions janvier à juillet 2007	182	43	225
femmes	55%	56%	
hommes	45%	44%	
Bénéficiaires d'une indemnité de formation (mai–juillet 2007)	14	4	18
Inscriptions dès septembre 2007 année scolaire 2007/08	116	48	164
% femmes	52%	63%	
% hommes	48%	37%	
Bénéficiaires d'une indemnité de formation	8 (7%)	6 (12,5%)	14

22.1.3 Les formations complémentaires

Les formations complémentaires sont organisées par le CNFPC sur demande du Ministère du Travail et de l'Emploi suivant les besoins en personnel d'une entreprise ou d'un secteur économique.

mesures complémentaires CNFPC Esch/Alzette	durée totale (h)	nombre d'inscrits	nombre femmes	nombre hommes	nombre de cours
2007	5929	358	237	121	33

22.1.4 Les formations professionnelles continues

Dans une optique d'éducation et de formation tout au long de la vie ces cours s'adressent à des salariés et à des particuliers.

L'offre du CNFPC comprend :

- des cours du soir/promotion sociale qui s'adressent à des personnes qui veulent se perfectionner dans un domaine professionnel spécifique, soit pour des raisons personnelles, soit pour des raisons professionnelles.
- des cours pour salariés qui sont organisés sur demande des entreprises, administrations ou institutions concernées.
- des cours préparatoires pour apprentis ainsi que l'organisation des examens de fin d'apprentissage ou de maîtrise.

	durée totale (h)	nombre d'inscrits	nombre femmes	nombre hommes	nombre de cours
formation continue 2007					
promotion sociale/cours du soir	2716	414	220	194	40
cours et examens CITP/CCM/CATP	751	495	/	/	58
formation professionnelle continue	4396	361	2	359	99
total CNFPC Esch/Alzette	7863	1270	222	553	197
promotion sociale/cours du soir	666	107	43	64	11
cours et examens CITP/CCM/CATP	642	322	4	318	28
formation professionnelle continue	2494	451	226	225	29
total CNFPC Ettelbrück	3802	880	273	607	68
promotion sociale/cours du soir	3382	521	263	258	51
cours et examens CITP/CCM/CATP	1393	817	4	318	86
formation professionnelle continue	6890	812	228	584	128
total CNFPC Esch/Alzette et Ettelbrück	11665	2150	495	1160	265

22.1.5 La formation d'apprentis

Le CNFPC offre des cours de formation pratique et théorique de jeunes et notamment d'adultes en apprentissage.

	durée totale (h)	nombre d'inscrits	nombre femmes	nombre hommes	nombre de classes
apprentissage 2007					
CNFPC Esch/Alzette	5488	362	168	194	26
CNFPC Ettelbrück	1188	50	10	40	7
total CNFPC Esch/Alzette et Ettelbrück	6676	412	178	234	33

22.2 Aide aux entreprises dans le cadre de la formation continue

Les procédures administratives mises en place progressivement depuis 2002 et révisées en 2005 en vue d'une gestion plus rationnelle et plus simple de la loi cadre formation professionnelle continue ont contribué à porter leurs fruits.

La commission consultative, chargée d'aviser les approbations, les rapports et les bilans a pu évacuer 814 dossiers en 2007.

Une nouvelle version des formulaires formatés en Excel ainsi que la notice explicative sont téléchargeables en trois langues, à savoir le français, l'allemand et l'anglais.

Les données quantitatives suivantes sont consolidées :

Pour l'année 2006

Nombre de demandes d'approbation : 356

Nombre de demandes éligibles : 353

Nombre de bilans : 133

Nombre de bilans éligibles : 132

Pour l'année 2007

Nombre de demandes d'approbation : 398

Nombre de demandes éligibles : 397

Nombre de bilans : (établis en 2008)

Le nombre de dossiers et aussi leur qualité sont en croissance continue.

Le cofinancement étatique (aide directe et bonification d'impôts) pour les dossiers de l'année 2000 s'élève à 12,2 mio. d'euros, pour l'année 2001 ce montant s'élève à 16,3 mio. d'euros, le montant pour l'année 2002 s'élève à 14,8 mio. d'euros. A noter que le taux de l'aide directe pour les années 2000 et 2001 était de 16% et depuis 2002, suite à la réforme fiscale de 14,5%. Les dépenses pour les dossiers 2003 s'élèvent à 15,7 mio. d'euros. Les dépenses pour les dossiers 2004 s'élèvent à 18,1 mio. d'euros et les dossiers 2005 ont engendré une dépense de 20.1 mio d'euros. Aucun chiffre pour 2006 ne peut être avancé tant que tous les rapports 2006 n'auront pas pu être analysés.

22.3 Le Centre de Langues

Depuis que le Centre de Langues Luxembourg (CLL) a été créé par la loi du 19 juillet 1991, le nombre d'apprenants a dépassé pour la première fois les 4000 inscriptions au 1^{er} semestre 2007-08.

Au-delà de l'organisation journalière de l'administration, comprenant actuellement cinq services administratifs, et de la gestion des cours de langues offerts, le CLL a également organisé des cours de langues pour l'Université du Luxembourg, ainsi que pour l'Administration des Douanes et Accises.

Au niveau culturel, et dans un souci de mettre en valeur le potentiel multiculturel des apprenants du Centre de Langues ainsi que de favoriser l'intégration et la cohésion sociale de son public, le CLL a organisé en mai 2007 sa première Fête des Cultures.

Année scolaire 2007/2008

Situation au 15 octobre 2007

1°/ nombre de cours par langue et nombre d'apprenants par langue inscrits dans ces mêmes cours pour le 1^{er} semestre de l'année scolaire 2007/2008

Langue	Nombre classes	Hommes	Femmes	Total
Allemand	27	193	367	560
Anglais	29	187	398	572
Chinois	2	19	20	39
Espagnol	13	84	158	242
Français	72	509	1034	1543
Informatique	2	8	23	31
Italien	10	50	152	202
Luxembourgeois	44	251	553	804
Néerlandais	1	3	8	11
Portugais	5	16	47	63
Totaux	205	1320	2760	4067

2°/ Nombre d'inscrits bénéficiaires d'un tarif réduit au 1^{er} semestre 2007/2008

Institution	Hommes	Femmes	Total
ADEM	54	78	132
CGE	94	51	145
RMG	30	49	79
Autres	66	136	202
Total	244	314	558

3°/ Nombre d'inscrits frontaliers au 1^{er} semestre 2007/2008

Pays	Hommes	Femmes	Total
Allemagne	25	29	54
Belgique	24	40	64
France	85	119	204
Total	134	188	322

4°/ Nombre d'apprenants inscrits à plusieurs cours au 1^{er} semestre 2007/2008

nbre classes	Hommes	Femmes	total
2	118	446	564
3	39	108	147
4	0	24	24
total	157	578	735

5° Inscriptions par nationalité

Luxembourg		Mersch	
Nationalité	en % du nombre d'inscriptions	Nationalité	en % du nombre d'inscriptions
française	13,58%	luxembourgeoise	25,00%
luxembourgeoise	12,29%	portugaise	18,44%
portugaise	6,42%	belge	6,88%
allemande	5,19%	française	6,25%
italienne	4,92%	allemande	5,31%
polonaise	4,89%	polonaise	4,69%
belge	4,18%	italienne	3,44%
russe	3,93%	russe	2,50%
espagnole	2,95%	ukrainienne	2,50%
ukrainienne	2,67%	iranienne	1,88%
chinoise	2,40%	brésilienne	1,56%
tchèque	2,18%	cap-verdienne	1,56%
Autres nationalités	34,39%	Autres nationalités	20,00%
	100,00%		100,00%

Statistiques des examens et tests organisés au Centre de Langues durant l'année civile 2007					
% des inscriptions-admissions-réussites					
	Inscriptions	Présents	Admis	Présents	Admis
Allemand session 1	12	12	11	100%	92%
Allemand session 2	22	21	15	95%	71%
Allemand TestDAF session 1	2	2	0	100%	0%
Allemand TestDAF session 2	3	3	0	100%	0%
Allemand TestDAF session 3	2	2	0	100%	0%
Anglais Cambridge session 1	33	32	22	97%	69%
Anglais Cambridge session 2	34	27	0	79%	0%
Anglais IELTS session 1	19	19	0	100%	0%
Anglais IELTS session 2	26	26	0	100%	0%
Espagnol session 1	17	16	15	94%	94%
Espagnol session 2	6	6	0	100%	0%
Français DELF/DALF session 1	33	33	30	100%	91%
Français DELF/DALF session 2	57	56	53	98%	95%
Français TCF session 1	4	4	0	100%	0%
Français TCF session 2	2	2	0	100%	0%
Italien session 1	11	11	8	100%	73%
Italien session 2	1	1	0	100%	0%
Luxembourgeois session 1	134	118	109	88%	92%
Luxembourgeois session 2	588	506	422	86%	72%
Néerlandais	1	1	0	100%	0%
Portugais session 1	2	2	2	100%	100%
Portugais session 2	1	0	0	0%	0%
Total global examens 2007	1010	898	687	89%	77%

22.4 eBac

2006-2007, une année d'ajustement et de consolidation couronnée d'avancées pédagogiques majeures

22.4.1 Évaluation

L'année scolaire 2006-2007 a été tout d'abord marquée par l'audit de l'eBac qui a été mené par M. Donatus BERLINGER de l'Akademie für Erwachsenenbildung (www.aeb.ch). Suite aux interviews menées aussi bien avec les eLearners, les eTeachers et le groupe de pilotage du portail eLearning, M. BERLINGER a rédigé un rapport très détaillé. Après l'analyse dudit rapport, le groupe de pilotage a procédé à un certain nombre d'ajustements de sa démarche eLearning qui ont été perçus très positivement par tous les partenaires.

22.4.2 Entrée en lice des élèves de 1e

Alors que l'eBac ne proposait jusque-là que les niveaux d'études de 3e et de 2e Moderne G, à partir d'octobre 2007, le portail eLearning a également accueilli des élèves de 1e. De ce fait, les premiers eLearners participeront à la session de juin 2008 du baccalauréat et ce à l'Athénée de Luxembourg. Tout comme les élèves des cours du soir traditionnels, les eLearners pourront faire leur baccalauréat en deux fois (Partie A, Partie B) ou en une seule fois.

22.4.3 Formations des eTeachers

Pendant toute cette période, des formations ont été proposées aux eTeachers. Dans ce contexte une des innovations pédagogiques majeures a été mise sur les rails avec les formations concernant l'utilisation de tableaux blancs interactifs de type Activboard+2 de Promethean.

22.4.4 Résultats et statistiques

Notons tout d'abord que, grâce au système modulaire, un eLearner a pu accomplir les niveaux d'études de 3e et de 2e en une seule année. Le taux de réussite global (par module et par session) de l'eBac est de 67% comme le montre le tableau ci-dessous:

22.4.5 Taux de réussite par session

Troisième

Session	Nombre d'inscrits	Nombre d'échecs	Pourcentage d'échecs (%)
Session 1 0607	70	31	44
Session 2 0607	42	11	26
Session 3 0607	39	8	20
Session 4 0607	81	29	35

Session 5_0607	43	10	23
Session 6_0607	63	12	19
Session 1_0607	93	41	44

Conclusion : 35% d'échec soit 65% de réussite en troisième.

Deuxième

Session	Nombre d'inscrits	Nombre d'échecs	Pourcentage d'échecs (%)
Session 4_0607	42	12	28
Session 5_0607	29	1	3
Session 6_0607	31	2	6
Session 1_0607	39	22	56

Conclusion : 26% d'échec soit 74% de réussite en deuxième.

Première

Session	Nombre d'inscrits	Nombre d'échecs	Pourcentage d'échecs (%)
Session 1_0607	44	18	40

Conclusion : 40% d'échec soit 60% de réussite en première.

22.5 Activités du Service de la Formation des Adultes

22.5.1 Nombre total des inscriptions dans la Formation des Adultes

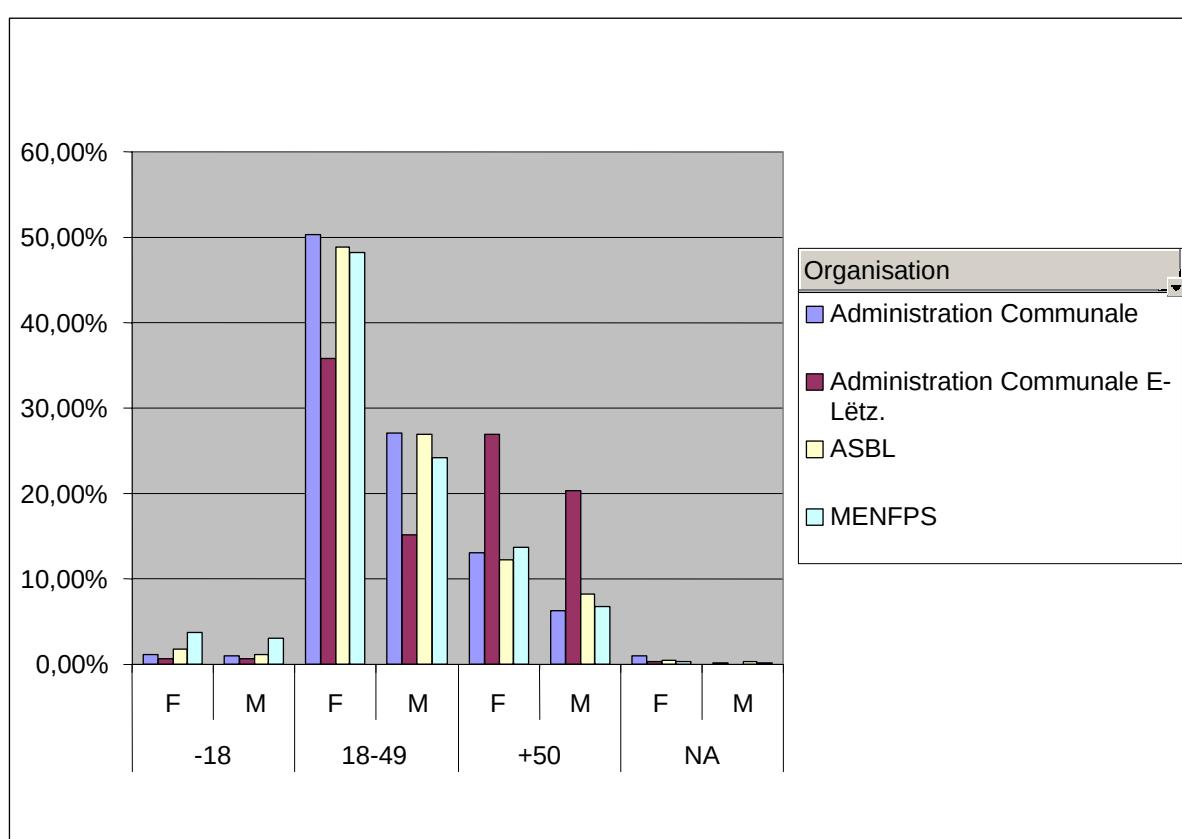
		1999	2006 (dont femmes)	2007 (dont femmes)
2 ^{ième} voie de qualification	Enseignement secondaire	80	134	169 (74)
	Enseignement secondaire technique	330	582	548 (285)
	Apprentissage de la lecture et de l'écriture	55	176	197 (97)
	TOTAL	465	892	914 (456)
Autres cours	Cours de langues	6702	6491 (4191)	6869 (4410)
	Cours de beaux-arts	914	965 (725)	881 (642)
	Cours de dactylo., compta. et informatique	887	2228 (1456)	2188 (1400)
	Cours ménagers	433	684 (488)	515 (420)
	Sciences humaines et sociales	242	121 (93)	113 (91)
	Cours techniques	77	121 (14)	77 (4)
	TOTAL :	9.255	10.610 (6.967)	10.643 (6.967)
TOTAL		9.720	11.502	11.557

22.5.2 Certification

Le SFA décerne des certificats d'assiduité aux participants aux cours du soir dans les lycées, communes et a.s.b.l. présentant un taux de participation d'au moins 70%. En 2006/2007, 6181 certificats ont été délivrés et enregistrés au SFA, ce qui représente un taux moyen de certification de 54 %.

De ces certificats 716 étaient des « Internetführerschein » dont 435 ont été délivrés à des femmes et 281 à des hommes.

22.5.3 Inscriptions par tranche d'âge



22.5.4 Cours du soir conventionnés par le Service de la Formation des Adultes dans les communes et associations :

Nombre de cours par matière :

	2007/2008		
Matière	Communes	Asbl	e-lëtzebuerg
Cours de langues	100	167	0
Cours de beaux-arts	10	1	0
Cours de dactylo, de comptabilité et d'informatique	1	50	252
Cours ménagers	5	0	0
Sciences humaines et sociales	100	3	0
Cours techniques	0	0	0
Cours d'alphabétisation	0	3	0
Total	216	224	252

Nombre d'inscriptions par matière

	2007/2008					
Matière	Communes		Asbl		e-lëtzebuerg	
	H	F	H	F	H	F
Cours de langues	664	1144	1014	1732	0	0
Cours de beaux-arts	6	107	0	19	0	0
Cours de dactylo, de comptabilité et d'informatique	0	1	89	165	628	1164
Cours ménagers	20	68	0	0	0	0
Sciences humaines et sociales	0	0	4	33	0	0
Cours techniques	0	0	0	0	0	0
Cours d'alphabétisation	0	0	16	8	0	0
Total	690	1320	1123	1957	628	1164
	2010		3080		1792	

22.5.5 Cours de langue luxembourgeoise dans le cadre de la coopération transfrontalière

Evolution des inscriptions :

Le SFA organise dans le cadre de la coopération frontalière de l'accord de Karlsruhe des cours de langue luxembourgeoise à l'intention des frontaliers poursuivant une activité professionnelle au Luxembourg. Ces cours ont lieu aux endroits suivants :

- Département de la Moselle : Audun-le-Tiche, le groupement de communes Evrange-Hagen-Basse Rentgen, Florange, Hayange, Hettange-Grande, Sierck-lès-Bains et Volmerange-lès-Mines, Thionville-Volkrange, Escherange.
- En Rhénanie-Palatinat : Volkshochschule Konz ; Volkshochschule Saarburg (Nittel)

En Sarre : CEB Fortbildungszentrum Merzig-Hilbringen, VHS Kreis Merzig-Wadern ; Sprachenzentrum UdS avec le Stadtverband Saarbrücken

	2005/2006	2006/2007	2007/2008
EuRégio – Saar-Lor-Lux	585 dont (69% de femmes)	482 dont (65% de femmes)	589 dont (67% de femmes)

	Hommes	Femmes	Total	
EuRLOR	92	204	296	68.92 % Femmes
EuRRPF	23	68	91	74.72 % Femmes
EuRSAR	74	128	202	63.37 % Femmes
Total	189	400	589	67.91 % Femmes

Uni-Quattropole

Dans le cadre du projet e-learning pour l'apprentissage des langues porté par « QuattroPole », (coopération transfrontalière des Villes de Luxembourg, Metz, Sarrebruck et Trèves dans le domaine des technologies de communication modernes) une convention a été renouvelée entre le ministère, l'Université du Luxembourg et la Ville de Luxembourg ayant pour objet la réalisation d'un travail de recherche et de développement.

Le projet vise à concevoir et développer une plate-forme e-learning de la langue luxembourgeoise pour francophones.

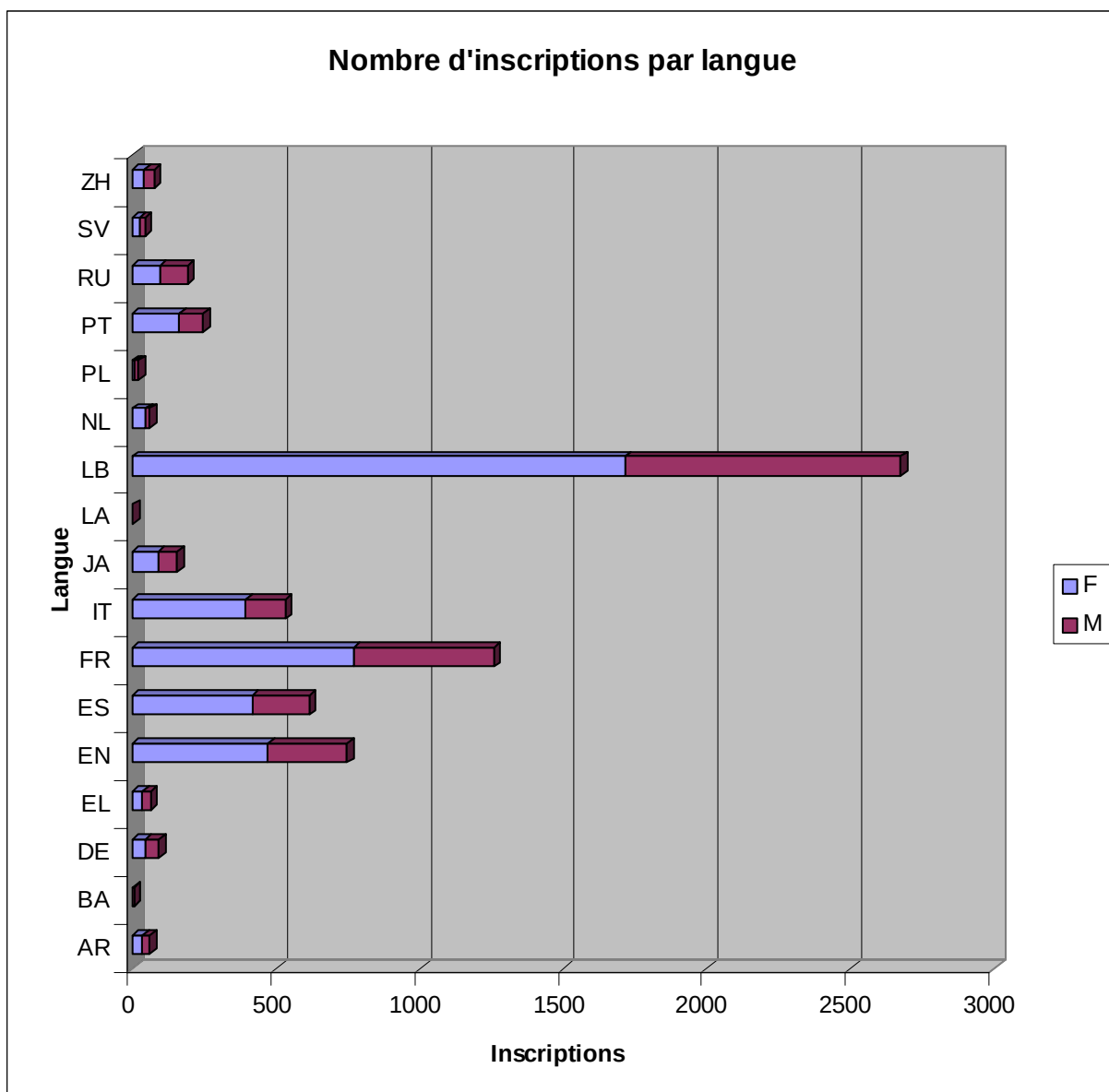
22.5.6 Total des inscriptions dans les cours de langue en 2007 (sans CLL) :

6869 (dont 4372 femmes)

LB*	Fr*	EN*	IT*	ES*	JA*	PT*	RU*	ZH*	DE*	EL*	Ar*	SV*	NL*	PI*	BA*	La*
2676	1259	749	534	616	158	246	194	78	93	64	63	44	61	23	8	3

Legende:

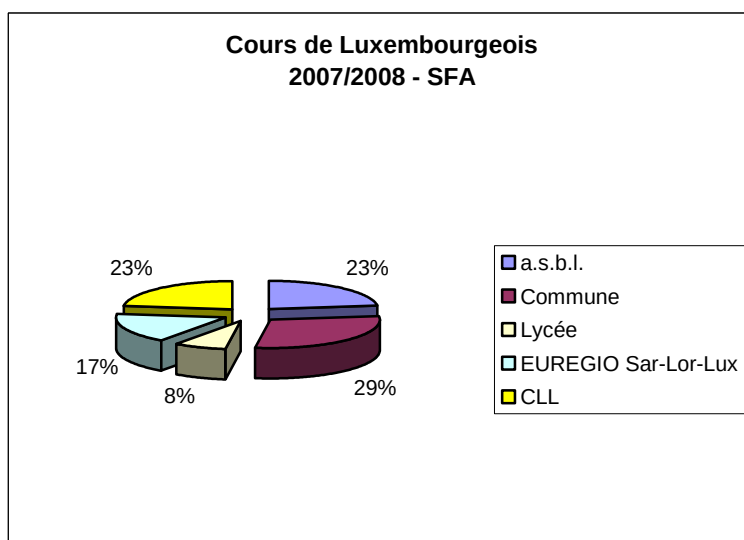
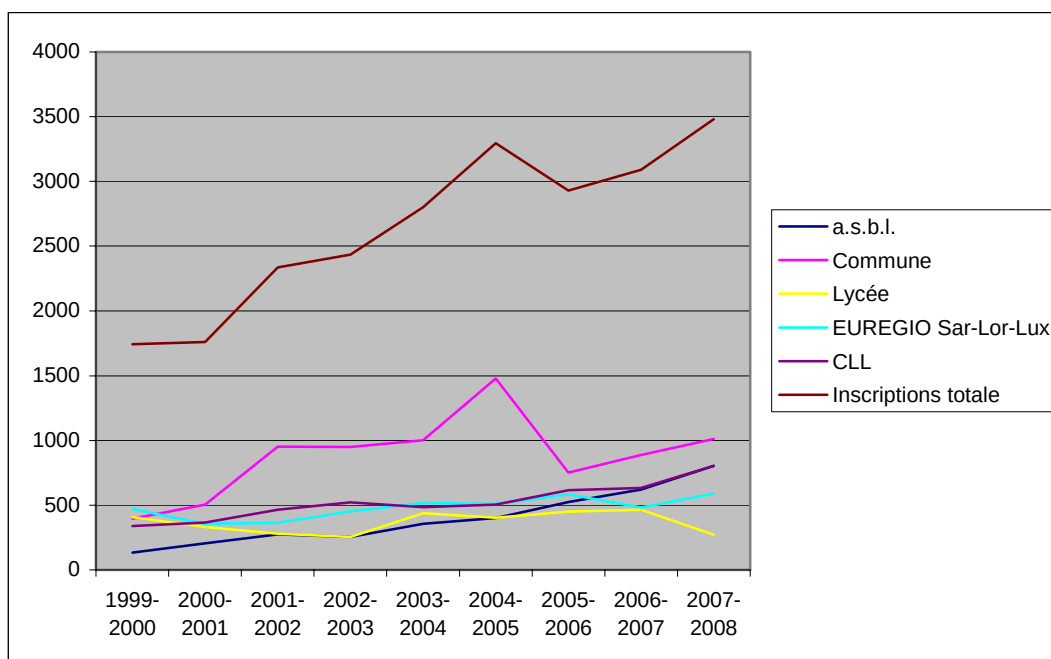
LB = Luxembourgeois; FR = Français; EN = Anglais; IT = Italien; ES = Espagnol; JA = Japonais; PT = Portugais; RU = Russe; ZH = Chinois; DE = Allemand; EL = Grèque; AR = Arabe; SV = Suédois; NL = Néerlandais; PL = Polonais; BA = Bosniaque; LA = Latin



L'intérêt porté à l'apprentissage de la langue luxembourgeoise appelle à une analyse plus détaillée :

Offre du SFA en cours de luxembourgeois en 2007

Statistique cours de Luxembourgeois SFA									
Année	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
a.s.b.l.	134	206	274	256	356	401	525	621	803
Commune	396	504	953	951	1002	1479	751	888	1011
Lycée	407	331	280	254	439	402	451	465	273
EUREGIO Sar-Lor-Lux	470	355	363	453	517	509	585	482	589
CLL	338	365	464	521	486	505	616	633	804
Inscriptions totales	1745	1761	2334	2435	2800	3296	2928	3089	3480



23 LA RÉFORME DU CENTRE DE PSYCHOLOGIE ET D'ORIENTATION SCOLAIRES (CPOS)

23.1 Mise en œuvre de la réforme

Le CPOS s'est réuni tous les mois avec les membres des SPOS afin de garantir l'échange d'informations ayant trait aux missions des SPOS et du CPOS.

Le CPOS a également coordonné un groupe de travail qui a élaboré un outil de travail permettant d'établir un rapport d'activité de qualité. Cet outil a été mis à la disposition de tous les SPOS et pourra être utilisé pour faire périodiquement rapport de leur fonctionnement au Centre.

Conformément à l'article 1er de la loi du 13 juillet 2006 portant réorganisation du CPOS, le comité de coordination s'est réuni six fois en 2007 afin d'assurer la coordination entre les services et des organismes externes qui ont l'orientation et l'information des élèves dans leurs attributions. D'autre part, la commission nationale d'information et d'orientation, prévue à l'article 3 de la loi précitée, fut constituée après consultation des organismes y représentés. La séance inaugurale eut lieu le 29 novembre 2007.

Une délégation du CPOS s'est réunie avec le Centre de Médiation afin de conceptualiser une collaboration future en matière de médiation scolaire. En 2007, très peu de demandes en vue d'une médiation scolaire ont été introduites au CPOS.

23.2 Les activités du CPOS

23.2.1 Formation continue

Les activités de formation continue organisées par le CPOS se sont poursuivies sur base d'un recensement annuel des besoins. Au cours de l'année 2007, 35,5 journées de formation et de supervision professionnelle ont été organisées à l'attention du personnel psycho-socio-éducatif des SPOS et du CPOS dans les domaines suivants : communication, orientation, réseau psycho-socio-éducatif, pédagogie, psychologie, éducation et analyse des pratiques. Des certificats de perfectionnement assimilés par l'Institut national d'administration publique (INAP) ont été établis au nom des participants.

En outre, 5 SPOS ont bénéficié d'une supervision d'équipe.

Dans le cadre du cycle de conférences annuel, le CPOS a poursuivi un objectif de sensibilisation et de prévention par rapport à des thèmes en relation avec le bien-être des adolescents.

En 2007, le CPOS a organisé 2 conférences avec les titres « L'adolescent suicidaire: Que comprendre ? » et « S'orienter aujourd'hui : se construire dans une société équitable » ainsi qu'un colloque de 3 jours sur les vulnérabilités psychiques chez les adolescents.

23.2.2 Consultations

Les consultations au CPOS de l'année 2007 se répartissent comme suit :

Un total de 521 cas avec 2459 consultations, dont :

- 223 cas pour le volet psychologique avec 1522 consultations
- 89 cas pour le volet information avec 168 consultations
- 163 cas pour le volet orientation avec 503 consultations
- 26 cas pour le volet pédagogique avec 223 consultations
- 0 cas et consultations pour le volet social.

Par rapport à l'année 2006, on peut constater une baisse de 45,10 % du nombre total de cas mais le nombre total de consultations a augmenté légèrement de 0,33 %. Le Centre de consultation du CPOS constate une augmentation de cas qui présentent des problèmes psychologiques demandant une prise en charge régulière. Cette nécessité d'un suivi psychologique plus long peut aussi se révéler lors des demandes d'information et d'orientation.

23.2.3 Élèves dyslexiques

Comme en 2006, le CPOS a continué à assurer la prise en charge d'élèves de l'enseignement primaire et postprimaire souffrant de troubles d'apprentissage et en particulier des élèves dyslexiques. La thérapie propose un diagnostic (détection de la problématique spécifique de chaque élève) ainsi qu'un programme adapté aux besoins de chaque élève.

En 2007, 17 élèves du primaire et 25 élèves du post-primaire ont été encadrés hebdomadairement.

23.2.4 Le travail avec les parents d'élèves

La Fédération des Associations de Parents d'Élèves du Luxembourg (FAPEL) et le CPOS ont poursuivi leurs rencontres. Ils ont créé une plate-forme d'échange et de discussion. Les parents s'interrogent surtout sur leur rôle au sein de l'institution scolaire, sur la communication avec les enseignants et au projet de l'offre de formations continues à leur attention, notamment en ce qui concerne le projet des délégués de parents.

Le CPOS a soutenu financièrement la FAPEL dans la mise en place du projet de la formation continue et le CPOS a animé, par l'intermédiaire de son éducateur gradué, ensemble avec une assistante sociale, une formation sur les différentes techniques d'entretien.

Dans le cadre des sujets d'actualité comme les mesures disciplinaires ou l'orientation dans les lycées, la FAPEL a demandé l'avis du CPOS.

Pendant l'année 2007 le groupe de travail Boussole a conceptualisé un colloque qui sera organisé en octobre 2008, sur le sujet des adolescents d'origine étrangère. Des intervenants travaillant dans le domaine de la migration ont été contactés au Luxembourg et à l'étranger.

En outre, des rencontres, réunions d'échange ainsi que des concertations avec des parents d'élèves ont eu lieu, aussi avec des associations travaillant avec des jeunes et dans le cadre de l'école des parents. Ceci montre que les parents sont toujours demandeurs de mesures d'accompagnement et de soutien.

23.2.5 Les aides financières

Subsides extraordinaires à des élèves de familles à revenus modestes fréquentant les enseignements primaire et postprimaire à l'étranger – Article budgétaire 11.3.34.060

Les subsides sont attribués selon les critères sociaux et sont divisés en 3 volets : remboursement des frais de minerval, remboursement des frais d'internat, aide supplémentaire.

Minerval/Internat		Totaux en €
2004/2005	175 dossiers traités	69.755
2005/2006	186 dossiers traités	80.766
2006/2007	177 dossiers traités	78.033

Subsides en faveur des élèves suivant l'enseignement postprimaire au Grand-Duché de Luxembourg - Article budgétaire 11.3.34.061

Cet article est subdivisé en 5 catégories différentes :

- 1) subsides pour élèves de familles à revenu modeste
- 2) subsides pour « cas sociaux graves » subsidiés trimestriellement
- 3) subsides pour élèves de familles à revenu modeste (dépenses spéciales)
- 4) subsides pour élèves méritants
- 5) remboursement du minerval du conservatoire pour les élèves des classes F de l'enseignement secondaire classique

1) Subsides pour élèves de familles à revenu modeste		Totaux en €
2004/2005	2745 subsides	1.100.723
2005/2006	3017 subsides	1.149.580
2006/2007	3053 subsides	1.238.493

2) « Cas sociaux graves » subsidiés trimestriellement		Totaux en €
2004/2005	93 subsides	246.669
2005/2006	95 subsides	318.323
2006/2007	129 subsides	377.419

3) Subsides pour dépenses spéciales		Totaux en €
2004/2005	28 subsides	14.043
2005/2006	21 subsides	12.044
2006/2007	21 subsides	11.147

4) Subsides pour élèves méritants		Totaux en €
2004/2005	2711 subsides	154.242
2005/2006	2694 subsides	156.549
2006/2007	2618 subsides	163.863

5) Remboursement minerval conservatoire		Totaux en €
2004/2005		9.395
2005/2006		9.453
2006/2007	75 subsides	11.808

Totaux 2004/2005 cat. 1) 2) 3) 4) 5) : 1.528.531 (Budget voté 2005 : 1.475.000 €)

Totaux 2005/2006 cat. 1) 2) 3) 4) 5) : 1.645.949 (Budget voté 2006 : 1.662.725 €)

Totaux 2006/2007 cat. 1) 2) 3) 4) 5) : 1.802.731 (Budget voté 2007 : 1.800.000 €)

Bourses pour études spéciales ne relevant pas de l'enseignement supérieur – Article budgétaire 10.3.34.062

Ces bourses sont accordées pour des études post-secondaires ne relevant pas de l'enseignement supérieur (formations professionnelles, Berufsfachschulen, années préparatoires, ...)

Bourses spéciales		Totaux en €
2004/2005	48 dossiers	103.529
2005/2006	52 dossiers	131.274
2006/2007	61 dossiers	133.247

Problèmes et perspectives :

Depuis la rentrée scolaire 2007/2008, 83 dossiers « cas sociaux graves » (cat.2) ont déjà été traités. Pour ces dossiers un rapport social et financier rédigé par une assistante sociale est requis. Ces élèves en situation de crise et en rupture familiale touchent au maximum une aide financière mensuelle de 500 € et vivent souvent, avec comme seul autre revenu, des allocations familiales. Afin de permettre à ces élèves de mieux faire face au coût de la vie (p. ex. loyers) en constante augmentation, il est envisagé d'augmenter ce montant mensuel à partir de la rentrée scolaire 2008/2009, ceci en fonction des ressources financières disponibles.

24 LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE LANGUE ÉTRANGÈRE

24.1 La continuation de l'immigration

Le taux moyen d'enfants de nationalité étrangère inscrits à l'école luxembourgeoise est actuellement de 38,6 % et ne cesse de croître (2000/01 : 34,6%, 2003/04 : 36,4%).

34 communes ont plus de 40 % d'élèves de nationalité étrangère dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.

La proportion des élèves de langue étrangère est encore bien plus élevée que celle des élèves de nationalité étrangère : 52,3% des élèves du préscolaire et 55,3 % des élèves du primaire ne parlent pas le luxembourgeois à la maison (1^{re} langue parlée à la maison, chiffres de 2006/07, SCRIPT).

Cela implique une nécessité accrue de différencier l'enseignement et de former les enseignants à la gestion de classes hétérogènes.

24.1.1 Les nouveaux arrivants

En septembre 2005, le Ministère a mis en place la Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants (CASNA). Tous les nouveaux arrivants de 12 à 18 ans doivent passer par la CASNA en vue de leur intégration dans une classe ou une formation professionnelle. Un accueil en langue portugaise est assuré les mardis et les jeudis.

Le nombre de nouveaux arrivants, en particulier en provenance du Portugal, est extrêmement élevé. En témoignent les chiffres relatifs aux élèves de 12 -18 ans s'étant présentés au cours des deux dernières années à la Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants (CASNA) du Ministère :

élèves accueillis du 1.9.05 au 1.9.06 : 373

élèves accueillis du 1.9.06 au 1.9.07 : 462

Principales nationalités

portugaise : 50,43 %

capverdienne : 6,71 %

française : 5,63 %

brésilienne : 4,11 %

24.1.2 Les classes d'accueil : évolution et perspectives

Offre de classes spécifiques pour élèves récemment arrivés (accueil, insertion et transition) :

- classes et cours d'accueil au primaire;
- classes d'accueil au secondaire pour jeunes de 12-15 ans (ES et EST mixte);
- classes d'insertion au cycle inférieur du secondaire technique, avec apprentissage intensif du français ou de l'allemand;
- classes d'insertion pour jeunes adultes de 16-17 ans, avec enseignement intensif du français;
- classes d'insertion pré-professionnelles (à partir de 16 ans).

Dans l'enseignement primaire, l'accueil est réglé au niveau communal : les enfants nouveaux arrivants sont intégrés soit dans des classes d'accueil, soit dans des classes normales tout en bénéficiant de cours d'accueil.

Le Service de la scolarisation des enfants étrangers a élaboré des lignes directrices (vade-mecum) à l'intention des communes et des enseignants. On constate cependant que, malgré une diffusion massive de ces informations, beaucoup d'enseignants ne sont pas au courant des informations ni des aides offertes par le Ministère.

Au niveau de l'enseignement secondaire, la presque totalité des nouveaux arrivants ne maîtrise aucune des langues scolaires du Luxembourg et ne peut donc pas intégrer directement une classe régulière ou une classe francophone. En 2006/07, 13 classes d'accueil ont été mises en place à leur intention. Il va sans dire que la création des classes au début de l'année scolaire ou encore au cours d'année au fur et à mesure que de nouveaux élèves arrivent crée beaucoup de tracasseries administratives.

Dès lors, il est proposé de prévoir dès la rentrée scolaire suffisamment de classes et d'enseignants en vue de l'accueil des élèves arrivant en cours d'année.

24.1.3 L'effet de la continuation de l'immigration

Plusieurs constats sont à faire :

- l'immigration, surtout en provenance du Portugal, continue à être très élevée et augmentera sans doute encore en raison de la situation économique du Portugal;
- la prédominance des élèves lusophones (portugais, capverdiens, brésiliens) entraîne par endroits des classes à concentration élevée d'élèves parlant le portugais entre eux – et donc moins motivés à apprendre d'autres langues;
- la majorité des jeunes primo-arrivants scolarisés à l'école publique est d'origine sociale modeste, voire très modeste et les parents ont généralement un niveau scolaire très faible (les jeunes de couche sociale moyenne et supérieure étant le plus souvent scolarisés soit à l'École européenne, soit dans des écoles privées, telles que le Lycée Vauban, l'International School, etc.).

Cette situation a pour effet que l'école publique luxembourgeoise est confrontée à un double défi : au pourcentage élevé d'enfants de langue étrangère s'ajoute le handicap socio-culturel de nombre d'élèves. Ainsi, l'étude PIRLS de 2006 a encore une fois confirmé que de tous les pays européens, le Luxembourg détient de loin le pourcentage le plus élevé de parents n'ayant pas accompli de cycle d'études secondaires.

En réponse à cette situation, le ministère a mis en place toute une série de mesures à l'intention des parents et des enseignants, en vue de favoriser l'information et le dialogue (Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants; médiateurs interculturels parlant les principales langues étrangères présentes dans nos classes; élargissement de l'offre de formations en langue française; réunions d'information et d'échange avec les parents portugais, capverdiens, chinois, avec traduction en portugais, resp. en créole et en chinois).

Depuis le début de l'année scolaire 2007/08, le Ministère propose aux parents portugais et capverdiens une émission hebdomadaire sur Radio Latina (émission Zig-zag, en direct tous les mercredis matin, de 11.30h-12.00h) dont l'objectif est double :

- permettre aux parents de mieux comprendre le système scolaire luxembourgeois et les possibilités de formation pour leur enfant;
- leur donner l'occasion de poser en direct les questions qui les préoccupent.

24.1.4 Les élèves et les parents capverdiens

Il faut souligner qu'un grand nombre de jeunes d'origine capverdienne a la nationalité luxembourgeoise ou portugaise. Voilà pourquoi les chiffres basés sur la nationalité sont relativement peu élevés et donnent une image faussée de leur représentation dans les différents ordres d'enseignement.

24.1.5 Élèves de nationalité capverdienne dans les différents ordres d'enseignement :

Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves	% p.r. au total des élèves
Éducation précoce	30	0,8
Éducation préscolaire	40	0,4
Enseignement primaire	186	0,5
Enseignement secondaire	8	0,1
Enseign. secondaire technique	277	1,2
Dont: Régime préparatoire	59	2,8
Accueil secondaire	23	9,5
Total	541	0,6

Même si le parcours scolaire des enfants d'origine capverdienne est souvent problématique, en raison de l'arrivée tardive des enfants au pays ou des problèmes liés au regroupement familial, resp. à la composition des familles (familles monoparentales, familles recomposées), il y a cependant de plus en plus d'élèves d'origine capverdienne ayant réussi l'accès aux études universitaires.

24.2 L'offre de formation

24.2.1 Offre de classes spécifiques pour élèves récemment arrivés (accueil, insertion et transition) :

- classes et cours d'accueil au primaire
- classes d'accueil au secondaire pour jeunes de 12-15 ans (ES et EST mixte)
- classes d'insertion au cycle inférieur du secondaire technique, avec apprentissage - intensif du français ou de l'allemand (l'autre langue étant acquise)
- classes d'insertion pour jeunes adultes de 16-18 ans, avec enseignement intensif du français
- classes d'insertion pré-professionnelles (16-18 ans)

24.2.2 L'ouverture des structures

À l'enseignement secondaire technique – formations en langue française
Autrefois, dans l'enseignement secondaire technique, la formation se faisait presque exclusivement en langue allemande. Des formations en langue française ont été progressivement mises en place (règlement grand-ducal du 10 juillet 2003), et une grande partie du matériel didactique a été traduit. Les diplômes décernés portent une mention spéciale renseignant sur le niveau atteint en langue allemande.

24.2.3 Aujourd'hui, les formations suivantes existent en langue française :

Régime technique

Division technique générale
Division administrative et commerciale
Division des professions de santé et des professions sociales
Régime de la formation de technicien

Division administrative et commerciale
Division électrotechnique
Technicien en hôtellerie
Technicien en tourisme

Régime professionnel

Apprentissage CATP

Aide-soignant
Boucher
Boulangier
Coiffeur
Cuisinier
Hôtelier-Restaurateur
Installateur chauffage
Installateur sanitaire
Mécanicien automobile
Métiers de l'électricité
Métiers de la mode
Restaurateur, option cuisine/ option service
Serveur
Traiteur
Vendeur

Apprentissage CITP

Installateur chauffage
Installateur sanitaire
Electricité
Mécanique automobile
Vendeur

Apprentissage CCM

Coiffeur

24.2.4 À l'enseignement secondaire :

Classes ALLET

Depuis 2003, des classes ALLET (allemand – langue étrangère) fonctionnent dans 4 lycées classiques. Les élèves forts en mathématiques et en français mais ayant certaines faiblesses en allemand y reçoivent un enseignement renforcé et adapté en allemand au cours des classes de VIIe à Ve. Ils intègrent le cours d'allemand normal en classe de IVe.

24.2.5 Le Baccalauréat international

Pour les plus performants des élèves récemment arrivés au pays, l'introduction de classes préparant au baccalauréat international permet d'accéder à un bac "classique" soit en langue dominante française, soit en langue dominante anglaise. Le baccalauréat international est un bac classique offert dans 125 pays du monde et reconnu par la loi luxembourgeoise comme équivalent au diplôme de fin d'études secondaires.

Alors que la première classe préparatoire en langue française a débuté en septembre 2006 au Lycée technique du Centre (LTC), la première classe préparatoire en langue anglaise a débuté en septembre 2007 à l'Athénée (AL).

Nombre d'élèves des classes internationales :

LTC classe de 3e : 21 élèves

LTC classe de 4e : 18 élèves

AL classe de 5e : 14 élèves

24.3 Visites internationales

Le 9 mars 2007, le Président de la République portugaise, M. Anibal CAVACO SILVA a effectué une visite au Luxembourg à l'occasion de sa première année comme chef d'État du Portugal. Il a visité une classe de 3e primaire de l'école primaire de Luxembourg-Eich et assisté à un cours bilingue d'éveil aux sciences, dispensé en team-teaching par un enseignant luxembourgeois et un enseignant portugais.

Le 26 novembre 2007, Madame Filomena Martins, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Cap-Vert, et l'Ambassadeur Fernando Wahnnon-Ferreira ont effectué une visite au Luxembourg. Les échanges ont notamment porté sur l'intégration et la réussite scolaire des jeunes d'origine capverdienne dans le système scolaire luxembourgeois. Au programme figuraient entre autres, une rencontre avec la communauté capverdienne, une visite à l'école primaire de Bonnevoie et au Lycée technique de Bonnevoie.

Parmi les champs d'action prioritaires retenus figurent notamment l'amélioration de l'information des parents capverdiens déjà installés au pays, ainsi qu'une meilleure préparation des familles capverdiennes avant leur arrivée au Luxembourg.

25 LA PRÉVENTION DE L'EXCLUSION SCOLAIRE

25.1 Les élèves qui quittent l'école sans certification

En 2007, 680 élèves ont quitté l'école et se sont retrouvés sans perspectives. Le nombre des élèves sans qualification, cumulé sur plusieurs années, fait appréhender la naissance d'une frange importante de jeunes socialement marginalisés.

Depuis la rentrée scolaire 2007/2008 fonctionnent dans 6 lycées techniques (Nordstad-Lycée, Uelzecht-Lycée, Lycée technique du Centre, Lycée technique Joseph Bech Grevenmacher, Lycée technique Esch/Alzette, Lycée technique Mathias Adam Pétange) et dans 2 CNFPC (Esch/Alzette et Ettelbrück) des classes d'orientation et d'initiation professionnelles (COIP) à l'intention de 400 jeunes ne possédant pas les compétences scolaires normales pour continuer leur formation dans le cadre du cycle moyen de l'enseignement secondaire technique.

La prise en charge des jeunes en classes COIP est caractérisée par :

- une mise en œuvre de méthodes pédagogiques actives; apprendre par le biais de situations-problèmes concrètes; projets interdisciplinaires prenant en considération la place du jeune dans la société civile et dans l'entreprise; problèmes d'environnement; respect et tolérance; hygiène de vie; gestion du budget personnel; fonctionnement de la société civile; préparation à la vie professionnelle;
- encadrement social et pédagogique approprié assuré par 15 éducateurs/trices gradués ;
- mise en œuvre d'une méthodologie commune pour la validation des compétences des jeunes en vue de leur faciliter les passerelles vers la formation qualifiante ou vers le marché de l'emploi; à partir de la rentrée scolaire 2007 des socles de compétences en communication orale et écrite, en calcul, en éducation sociale et civique et en formation pratique en entreprise ont été développés et fonctionnent comme projet pilote dans toutes les classes COIP;
- organisation et évaluation de stages en entreprises dont les compétences pratiques à développer et à évaluer sont définies dans le socle de compétences;
- implication directe des agents éducatifs de l'Action locale pour jeunes en vue d'intégrer d'un côté les sortants de l'école et de l'autre côté les décrocheurs scolaires dans les classes; pour chaque jeune concerné par cette mesure un projet personnel est développé et évalué par après.

Plusieurs réformes mises en œuvre contribuent à la prévention de l'exclusion scolaire :

- l'enseignement par compétences: ces compétences seront ou sont définies à différents niveaux de l'enseignement de façon à permettre que tout élève ait la possibilité d'accéder à un niveau de qualification correspondant à ses capacités;
- un suivi personnalisé des décrocheurs scolaires par l'Action locale pour jeunes en vue de les orienter vers un dispositif de formation;
- instauration d'une formation professionnelle de base à l'intention de tout élève ne remplissant pas les critères de promotion pour accéder directement au cycle moyen de l'enseignement secondaire technique.

26 LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DANS L'ENSEIGNEMENT

26.1 eRemédiation - Appui et remédiation en ligne

Le portail « eRemédiation » met les élèves et les parents en relation avec une équipe de professeurs en ligne de l'éducation nationale à l'écoute de leurs difficultés scolaires. Des centaines de ressources pédagogiques adaptées à des situations d'aide et d'accompagnement attendent les élèves au sein de communautés d'apprentissage en ligne.

Ces communautés d'apprentissage et de remédiation proposent des services à l'information et aux conseils qui répondent aux besoins particuliers des élèves. Afin d'aider les élèves qui désirent obtenir de l'appui - par exemple pour apprendre à apprendre ou pour se préparer aux devoirs respectivement aux devoirs en classe - eRemédiation se propose d'offrir à long terme une panoplie de services d'appui et d'aide en ligne. L'accès aux ressources des espaces d'eRemédiation est également ouvert aux parents d'élèves à l'adresse <http://parents.myschool.lu>.

26.1.1 « eRestauration »

À la rentrée 2007/2008, le MENFP s'est donné de nouveaux instruments pour offrir un accès facile aux services des restaurants scolaires et améliorer de façon permanente ce service social en vue de la promotion d'une alimentation saine et équilibrée dans les écoles.

Ainsi est-il apparu nécessaire de recenser de façon systématique les divers processus actuellement en vigueur et d'installer de nouvelles procédures aussi bien administratives que techniques afin de faciliter la promotion d'une alimentation saine et équilibrée tout en minimisant les coûts d'exploitation.

Le Centre de Technologie de l'Éducation (CTE), par le biais de sa cellule de développement mySchool!, a assuré la maîtrise d'ouvrage ainsi que les développements d'une nouvelle application de gestion informatique appelée « eRestauration ».

Ce projet informatique, qui a été réalisé à partir de zéro sur 8 mois, comprend quatre volets techniques:

- introduction de la carte « myCard », la nouvelle carte d'authentification élève/enseignant/personnel sans contact
- informatisation des restaurants scolaires par l'introduction d'une nouvelle génération de terminaux points de vente connectés via internet à une infrastructure informatique centralisée
- développement d'une application de gestion des restaurants scolaires destinée au service « Restopolis » et aux prestataires
- implémentation du portail « Restopolis.lu » comme sous-portail du portail « mySchool ! » (<http://www.restopolis.lu>)

26.1.2 Meter4Meter, ANEFORE , EIS SCHOUL – Des portails dans le portail

Soucieux de couvrir tout le paysage éducatif au Luxembourg, le CTE offre par le biais du portail éducatif mySchool! un service spécialement axé sur la mise en œuvre de plateformes intranet pour les besoins des écoles.

Une fois connectés à leur intranet, les utilisateurs peuvent soit disposer de l'ensemble de l'offre de services de mySchool!, soit profiter de l'intégralité des contenus pédagogiques, étant donné que cet intranet est intégré au sein du portail mySchool!.

Parmi les nombreux sites qui se sont ajoutés au cours de l'année 2007, nous ne citons que les initiatives les plus importantes en taille, notamment

L'action « Meter4Meter » (<http://www.meter4meter.lu>)

L'agence ANEFORE (<http://www.anefore.lu>)

L'école primaire « Eis Schoul » (<http://www.eisschoul.lu>)

26.1.3 Horaires, programmes et manuels scolaires

Au cours de l'année 2007, la gestion des « Horaires et Programmes » a été réformée dans le souci de simplifier la procédure de saisie, de mise à jour et de publication pour les commissions nationales. À cet effet, le CTE a développé deux nouvelles applications web, l'une pour la gestion électronique des manuels scolaires et l'autre pour la gestion des programmes scolaires. Ces applications sont mises en ligne moyennant le portail mySchool!.

Désormais, les grilles d'horaires, les programmes et les manuels scolaires seront gérés par trois applications indépendantes:

- la gestion et la publication des grilles d'horaires se feront moyennant l'application « Fichier élèves »,
- la gestion et la publication des manuels scolaires se feront moyennant une nouvelle application pilotée par une base de données qui permettra la saisie et la mise à jour instantanée, une recherche efficace ainsi que l'impression de listes personnalisées de manuels. Cette application est disponible via internet à l'adresse <http://manuels.myschool.lu> ,
- la gestion et la publication des programmes se feront moyennant une nouvelle application web disponible à l'adresse <http://programmes.myschool.lu>.

26.1.4 Le projet Identity and Access Management (IAM)

Le projet de gestion d'identité et d'accès (IAM Identity and Access Management) au sein des outils du ministère se veut de résoudre les problèmes de la gestion des identités et accès de tous les acteurs de l'enseignement en mettant en place un ensemble d'éléments techniques et de routines fonctionnelles permettant de garantir l'unicité et la cohérence des identités entre les divers systèmes et applications. L'objectif final pour l'utilisateur est de pouvoir se connecter à toutes les applications avec un même nom d'utilisateur et un mot de passe unique.

Après une phase de test connectant à l'IAM le 'Fichier Élèves', qui constitue la source d'autorité des données, le portail mySchool! et 2 établissements post-primaires pilotes, c'est la phase de déploiement qui a été réalisée au cours de

l'exercice 2007. L'IAM est entré officiellement en service à la rentrée 2007/2008 pour le portail mySchool!, eRestauration, et 6 lycées : Lycée classique Echternach LCE, Lycée du Nord LNW, Lycée technique des Arts et Métiers LTAM, Lycée technique du Centre LTC, Lycée technique Josy-Barthel LTJBM, le Lycée technique Joseph Bech LTJB et le Uelzecht-Lycée UELL. Tous les élèves et tous les enseignants de ces 6 lycées se connectent à partir de ce moment aux ressources du lycée, à mySchool! et à eRestauration avec leur nom d'utilisateur et leur mot de passe de l'IAM. Les autres lycées sont connectés à leur tour au cours de l'année scolaire 2007/2008.

L'introduction de ce système informatique a constitué aussi l'occasion pour attribuer une adresse de messagerie électronique professionnelle du type @education.lu à tous les enseignants et une autre du type @school.lu à tous les élèves fréquentant un lycée au Luxembourg.

26.1.5 Développement de médias d'enseignement

Au cours de l'année 2007 le CTE a produit ensemble avec différents partenaires les documents audiovisuels suivants:

Le film 'bloe Steen' est une production commune du Centre national de l'audiovisuel (CNA) et du CTE. Le DVD sorti en 2007 traite de l'industrie ardoisière au Luxembourg et contient d'un côté le film documentaire qui relate l'histoire de cette industrie et des hommes qui y ont durement gagné leur vie du début du 20^e siècle jusqu'en 1986. D'un autre côté, le DVD contient une version courte du film spécialement adaptée aux enfants de 8 à 12 ans.

Le film 'Am Éislék' est une production commune du CTE et des Parcs Naturels de l'Our et de la Haute-Sûre. Il fait part du projet 'Polygonal – On the Move' proposé dans le cadre des manifestations "Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture". Le film porte sur la région de l'Ösling, plus précisément sur le développement sociologique, économique et culturel de la région des Parcs naturels de l'Our et de la Haute-Sûre, sur les habitants de la région et les paysages. Il a été aux cinémas en 2007 et le DVD sortira en 2008. Parallèlement à ce documentaire, le CTE a travaillé sur une version traitant le même sujet, mais d'une manière plus pédagogique et adaptée aux élèves de l'enseignement primaire.

Le DVD 'De Pierchen an de Wollef', sorti en 2007, est la troisième production du CTE en collaboration avec l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg (OPL). L'œuvre de Sergueï Prokofiev s'adresse à des élèves de l'enseignement préscolaire et de la première classe de l'enseignement primaire.

26.1.6 eBac – (voir chapitre 22.4)

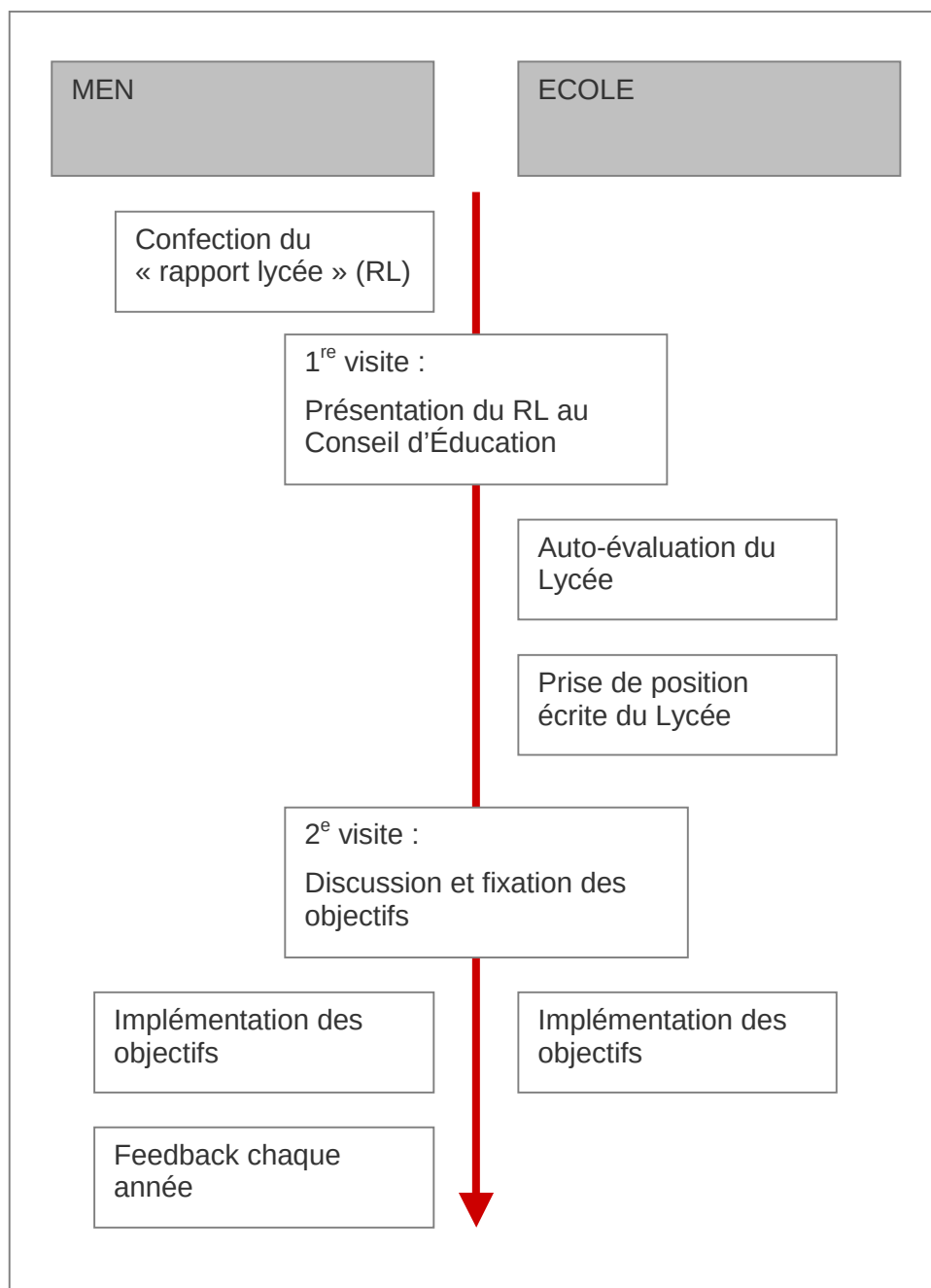
27 ÉVALUATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF

27.1 La réforme du SCRIPT (voir chapitre 12)

27.1.1 Le protocole d'action Qualité Scolaire (PAQS)

L'évaluation externe et interne des lycées publics est mise en œuvre, depuis janvier 2005, sous la dénomination de « Protocole d'action Qualité Scolaire » (PAQS). L'évaluation externe commence par un diagnostic et un bilan dressés par une équipe d'évaluateurs du ministère dans un « rapport lycée ». Le rapport lycée rend compte des ressources humaines et matérielles engagées par le ministère et l'établissement, des projets d'établissement et d'innovation auxquels participent les lycées ainsi que des résultats obtenus en langues et en mathématiques dans les épreuves communes et au cours des trois trimestres de l'année écoulée. Le rapport est ensuite soumis à l'avis et aux commentaires des Conseils d'Éducation. Les établissements sont invités à faire leur évaluation interne et à prendre position vis-à-vis du ministère dans un délai d'environ un mois. Pour des raisons techniques, les visites d'information des établissements ont été reportées à la mi-mai 2007. Dans neuf établissements (Lycée Aline-Mayrisch LAML, Lycée du Nord LNW, Lycée technique Agricole LTA, Lycée technique des Arts et Métiers LTAM, Lycée technique de Bonnevoie LTB, Lycée technique d'Ettelbrück LTET, Lycée technique Josy-Barthel LTJBM, Lycée de Garçons Esch LGE et Lycée Hubert-Clément LHCE), des objectifs communs à atteindre sont ensuite fixés et consignés dans un « protocole d'action qualité scolaire ». La mise en œuvre, sur 3 ans, de ces objectifs est contrôlée de manière conjointe par la direction de l'établissement et le département du ministère. Les établissements ayant débuté en janvier 2007 sont : Lycée classique Diekirch LCD, Lycée classique Echternach LCE, Lycée de Garçons Luxembourg LGL, Lycée Robert-Schuman LRSL, Lycée technique Nic-Biever LTNB, Lycée technique de Lallange LTL ainsi que le Lycée technique des Arts et Métiers LTMA.

Déroulement du PAQS



27.2 Les enquêtes PISA et PIRLS

En décembre 2007 les résultats de l'enquête PISA 2006 et PIRLS 2006 portant principalement sur les compétences des élèves en sciences ont été publiés. Ils se présentent comme suit :

27.2.1 PISA (Program for International Assessment in School Achievement)

Dans le domaine de la culture scientifique, la moyenne du Luxembourg se situe de 14 points en dessous de la moyenne de l'OCDE. Les performances des élèves de 15 ans en culture mathématique et en compréhension de l'écrit sont restées stables entre PISA 2003 et PISA 2006.

Les élèves du Luxembourg réalisent des scores inférieurs à la moyenne de l'OCDE dans chacun des domaines analysés en culture scientifique (compétences et connaissances scientifiques). Toutefois, en ce qui concerne le domaine des connaissances scientifiques, il apparaît que les élèves du Luxembourg ont une nette avance dans la catégorie «systèmes vivants» (qui correspond approximativement à la biologie) par rapport aux catégories «systèmes physiques» (qui correspond approximativement à la chimie et à la physique) et «systèmes de la Terre et de l'Univers» (qui correspond approximativement à la géographie physique).

Les élèves des lycées ayant participé au projet cycle inférieur (PROCI) affichent une avance de 15 points en sciences, de 17 points en lecture et de 21 points en mathématiques. Alors que 38 points correspondent en général à un gain d'apprentissage d'une année scolaire, on constate que les jeunes qui fréquentent des classes PROCI ont jusqu'à une demi-année scolaire d'avance sur les autres élèves de l'EST.

Les écarts de performances entre les élèves luxembourgeois et les élèves étrangers, qui représentent environ un tiers de la population scolaire totale, sont très élevés en comparaison avec les autres pays européens. Ainsi, ces différences correspondent de 1,5 à 2 années de retard scolaire dans le système éducatif luxembourgeois. Les discriminations entre les élèves issus de milieux socio-économiquement «favorisés» et «défavorisés» sont encore plus accentuées puisqu'elles représentent de 2 à 2,5 années de retard scolaire. Ces constats sont comparables à ceux de PISA 2003. Les variations de performance entre les différents établissements scolaires sont extrêmement faibles si l'on tient compte des facteurs externes que les écoles ne peuvent pas directement influencer. Les écarts de performance s'expliquent pour plus de 98% à partir des filières d'enseignement, du sexe, du statut socio-économique des parents, du contexte d'immigration et de la langue parlée à la maison.

Conclusions

1. Continuation et extension du PROCI à d'autres classes.
2. Introduction d'un cours de sciences naturelles en classes de 7e et 6e/8e de l'enseignement secondaire et secondaire technique.
3. Définition des socles de compétences dans les branches scientifiques.

27.2.2 PIRLS (Progress in International Reading Literacy Study).

Il s'agit d'une évaluation internationale des compétences de lecture réalisée dans 45 pays. Contrairement à la plupart des autres pays participants, dans lesquels ont été testés les élèves fréquentant une 4e année d'études, le Luxembourg, en raison des spécificités linguistiques de son système éducatif, a évalué les compétences et les attitudes des élèves de la 5e année d'études primaires. Au total, 5101 enfants se sont soumis au test.

Les principaux constats de PIRLS 2006 se résument comme suit :

Les élèves de la 5e année d'études font preuve de bonnes compétences en lecture. Avec un résultat de 557 points, le Luxembourg se place en 6e position parmi les 45 pays participants, devancé par la Fédération russe (565 points), Hongkong (564 points), Canada Alberta (560 points), Singapour (558 points) et Canada British Columbia (558 points). Le décalage du Luxembourg par rapport à ces 5 pays n'est pas significatif du point de vue statistique. La moyenne internationale est de 506 points.

La ventilation de ce bon résultat global donne cependant lieu à plusieurs constats qui mettent en exergue des défis spécifiques auxquels est confronté le système scolaire luxembourgeois : Les élèves comprennent aussi bien les textes littéraires que les textes informatifs.

En revanche, un décalage apparaît quant aux différents processus de compréhension : les élèves ont nettement plus de facilités pour localiser des informations dans un texte et pour en tirer des conclusions directes que pour interpréter et évaluer des textes.

Le rapport entre le pays d'origine / la langue parlée à la maison et les performances des élèves en lecture est très marqué. Cette disparité est encore plus apparente dans le cas des enfants d'origine étrangère qui n'ont pas été scolarisés au Luxembourg depuis le début de leur parcours scolaire.

Au Luxembourg, le rapport entre l'origine sociale des élèves et leurs compétences en lecture est plus marqué que dans les autres pays. L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire n'arrivent guère à compenser cette inéquité.

Les résultats de PIRLS 2006 sont décevants en ce qui concerne les attitudes et la motivation des élèves vis-à-vis de la lecture. Le Luxembourg obtient les scores les moins élevés dans ce domaine.

Les méthodes didactiques sont également mises en question : selon les témoignages des enseignants, interrogés par voie de questionnaire, le cours magistral continue d'être privilégié, des mesures de différenciation sont rarement mises en œuvre.

Tant les élèves que les parents interrogés ont exprimé leur mécontentement quant au climat scolaire.

Pistes d'action:

- meilleure gestion de l'hétérogénéité,
- possibilités d'enseigner autrement la lecture,
- promotion de la lecture auprès des élèves et des parents,
- renforcement de l'autonomie et des responsabilités des différentes écoles,
- poursuite des travaux engagés dans le cadre du Plan d'action pour le réajustement des langues,
- affinement du monitoring du système scolaire.

27.3 Service des Statistiques et Analyses

Depuis le 1^{er} septembre 2006, le ministère de l'Éducation nationale s'est doté d'un Service des Statistiques et Analyses afin de mieux structurer le traitement analytique des données dont la collecte devient de plus en plus performante grâce à l'informatisation et afin de réaliser des présentations cohérentes des statistiques à l'égard des usagers et du public.

A part les statistiques de base de l'éducation nationale, le Service des Statistiques et Analyses établit des études et des analyses statistiques sur des sujets précis:

27.3.1 Suivi des élèves quittant prématurément nos écoles

Ce suivi a été poursuivi en 2007. Ainsi entre mai 2006 et mai 2007, 1.371 décrocheurs ont pu être identifiés et ont pu bénéficier d'un suivi par les bureaux régionaux de l'Action locale pour Jeunes. Comme pour les années précédentes, lors de leurs contacts avec l'ALJ, les jeunes décrocheurs ont pu, à l'aide d'un questionnaire, expliquer leurs raisons ayant entraîné l'arrêt de leurs études et faire part de leurs perspectives scolaires ou professionnelles.

Une analyse approfondie de ces données permettra de comprendre non seulement les raisons entraînant l'abandon scolaire et de déterminer ce qui est advenu de ces élèves, mais également de connaître les élèves principalement concernés par la rupture scolaire. Les résultats de cette analyse seront publiés en début de l'année 2008.

27.3.2 Projet "Monitoring scolaire : Enquête sur les motivations et attitudes des élèves – tests cognitifs"

A la rentrée 2005/2006 un questionnaire s'intéressant principalement aux attitudes des élèves envers l'école a été soumis pour la première fois aux élèves de 7e. En fin d'année scolaire, ces mêmes élèves ont été invités à remplir un questionnaire similaire, ainsi qu'à participer à une série de tests cognitifs. Cette démarche a été renouvelée durant les années scolaires 2006/07 et 2007/08, et élargie aux cohortes d'élèves nouvellement rentrés à l'enseignement postprimaire.

Cette procédure permet non seulement un élargissement progressif et naturel en tenant compte des expériences acquises et pouvant à terme couvrir tous les cycles d'apprentissage, mais assure également un suivi longitudinal des attitudes, motivations et compétences des élèves sur plusieurs années en offrant aux écoles un outil d'évaluation et d'accompagnement dans le cadre du développement au niveau de leur école. Si l'analyse des données collectées en 2006 a permis d'élaborer un premier rapport remis aux lycées et lycées techniques, le déploiement des données collectées au cours de ces trois années scolaires permettra d'élaborer un rapport présentant une vue globale sur l'intégralité du cycle inférieur de l'enseignement postprimaire.

A terme, il est prévu d'intégrer ce dispositif de monitoring scolaire dans une démarche d'évaluation globale du système scolaire et des écoles.

27.3.3 Coûts de l'éducation

L'analyse des coûts et financements du système scolaire luxembourgeois a été renouvelée pour la quatrième fois en 2007. Elle concerne l'année budgétaire 2005 et reprend le détail du financement de notre système scolaire.

27.3.4 Publications

Les chiffres-clés de l'Education nationale – Statistiques et indicateurs 2005-2006
La cinquième édition de ce recueil reprend toutes les statistiques de base concernant le système éducatif luxembourgeois et présente ainsi une description chiffrée de notre système scolaire, tout en permettant par la présentation systématique d'historiques de comprendre les principales évolutions et tendances du système scolaire luxembourgeois.

Statistiques globales et analyses des résultats scolaires – Année scolaire 2005/2006

- Éducation préscolaire, Enseignement primaire et spécial, Éducation différenciée
- Enseignement secondaire
- Enseignement secondaire technique
- Diplômes et certifications 2005/2006: Statistiques globales, Comparaisons et analyse.

Ces quatre publications annuelles permettent un aperçu détaillé sur les effectifs et résultats de tous les ordres d'enseignement du système scolaire luxembourgeois et complètent ainsi la publication des "Chiffres-clés".

28 L'ACTION EUROPÉENNE ET LES RELATIONS INTERNATIONALES

28.1 La préparation du Conseil européen

Sous la présidence allemande, une conférence informelle des Ministres européens de l'Éducation sur la formation pour adultes et l'enseignement et l'éducation chez les jeunes enfants a eu lieu à Heidelberg, les 1^{er} et 2 mars 2007.

En ce qui concerne les réunions formelles du Conseil éducation, une première réunion a eu lieu à Bruxelles, le 16 février 2007, au cours de laquelle le Conseil a adopté un ensemble de messages clés en matière d'éducation en vue de contribuer aux conclusions du Conseil européen de printemps de 2007.

Une deuxième réunion formelle du Conseil Education a eu lieu le 25 mai 2007 à Bruxelles, au cours de laquelle le Conseil a adopté des conclusions sur un cadre cohérent d'indicateurs et de critères de référence pour le suivi des progrès accomplis vers les objectifs de Lisbonne dans le domaine de l'éducation et de la formation. Pour préparer ces réunions, le Comité de l'Éducation s'est réuni sept fois pendant le premier semestre de l'année.

Sous la présidence portugaise la réunion formelle du Conseil éducation a eu lieu à Bruxelles, le 15 novembre 2007.

Le Conseil a adopté les conclusions portant sur « L'amélioration de la qualité des études et de la formation des enseignants », un des principaux objectifs du programme de travail « Éducation et Formation 2010 », ainsi que deux résolutions : « L'éducation et la formation comme moteur essentiel de la stratégie de Lisbonne » et « Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux ». Le Conseil Éducation a également eu l'occasion de procéder à un échange de vues sur l'idée d'une Europe plus multilingue.

Le comité de l'Éducation s'est réuni neuf fois au cours du deuxième semestre 2007 pour préparer le Conseil éducation.

28.2 Les programmes européens d'apprentissage tout au long de la vie

Depuis le 1er janvier 2007, les programmes Leonardo II et Socrates II sont remplacés par un programme unique - le "Programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie".

Le nouveau programme intégré se compose des quatre sous-programmes, Comenius, Leonardo, Erasmus et Grundtvig.

Dans un but d'optimisation des ressources et d'efficience du travail de l'agence, le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et le ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la recherche ont décidé de charger une agence unique de la gestion et de la mise en œuvre du nouveau programme.

Suite à cette décision, l'Anefore a.s.b.l., issue d'un changement de statuts de Foprogest a.s.b.l., a été créée.

Dorénavant l'agence s'occupe de tous les dossiers concernant Comenius, Leonardo, Erasmus et Grundtvig ainsi que eTwinning.

28.3 L'OCDE

Le Comité de l'éducation s'est réuni à deux reprises à Paris (26/27 avril; 28/29 novembre). À l'ordre du jour figuraient essentiellement la collaboration entre les nouvelles structures de la Direction « Éducation » ainsi que la discussion sur les activités et les études projetées et réalisées dans le suivi de PISA, en particulier l'activité portant sur le rôle des chefs d'établissement et celle portant sur le programme PIAAC (« Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes »).

En décembre 2007, dans le cadre de l'étude économique du Luxembourg, l'OCDE qui, en 2006, a déjà fait une étude détaillée du système éducatif luxembourgeois, s'est adressée à nouveau au Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle en vue d'analyser les coûts de l'enseignement ainsi que la politique de recrutement des enseignants.

28.4 Le Conseil de l'Europe

Le Comité directeur de l'éducation s'est réuni pour sa session annuelle les 12, 13 et 14 mars 2007.

Le programme de travail du Comité directeur de l'éducation porte, à court et à moyen termes, principalement sur les thèmes suivants :

Éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme.

Politiques linguistiques et formation en langues.

L'image de l'autre dans l'enseignement de l'histoire.

La journée de la mémoire de l'holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité.

Politiques et pratiques de l'enseignement de la diversité culturelle.

Le programme « PESTALOZZI » pour la formation des enseignants.

Un des thèmes majeurs de la réunion plénière du Comité directeur de l'éducation a également été la préparation de la 22^e session de la Conférence permanente des ministres européens de l'éducation qui a eu lieu à Istanbul les 4 et 5 mai et dont le thème général fut « Construire une Europe plus inclusive et plus humaine : contribution des politiques éducatives ». Lors de cette conférence, Madame la Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle a présidé l'atelier de travail « Politiques inclusives pour des groupes à risques ».

La Division des politiques linguistiques a organisé à Strasbourg, du 6 au 8 février 2007, un Forum intergouvernemental sur le thème : « Le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) et l'élaboration de politiques linguistiques : défis et responsabilités ». Madame la Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle a participé à ce Forum et y a contribué par un discours d'ouverture.

28.5 Les accords culturels

Au cours de l'année 2006, le ministère a été associé à la préparation du renouvellement de l'accord culturel avec la Russie.

28.6 Le Conseil Supérieur des Écoles européennes

Le Conseil Supérieur des Écoles européennes s'est réuni à deux reprises (29 au 31 janvier et 16 au 18 avril) sous présidence portugaise et une fois sous présidence finlandaise (22 au 24 octobre).

Outre les décisions à prendre concernant la gestion courante des écoles, les thèmes de discussion principaux ont porté sur le financement des Écoles européennes après l'élargissement de l'Union européenne et la possibilité donnée à des écoles nationales d'offrir des classes menant au baccalauréat européen.

Actuellement cinq villes, hébergeant une agence de la Commission, Parme (Italie), Dunshauglin (Irlande), Heraklion (Grèce), Strasbourg (France) et Helsinki (Finlande), ont demandé à établir une convention avec le Secrétariat général des Écoles européennes afin de pouvoir ouvrir une section offrant l'enseignement des écoles européennes au sein d'un de leurs établissements scolaires nationaux.

Quant à Bruxelles et à Luxembourg, la construction de nouvelles écoles européennes traditionnelles est devenue nécessaire.

Si le retard de la construction de la quatrième école européenne à Bruxelles a donné lieu à des débats animés au Conseil Supérieur, le vote en novembre 2007 de la loi concernant l'implantation à Bertrange/Mamer de la deuxième école européenne de Luxembourg, fonctionnant depuis septembre 2004 dans des locaux provisoires au Kirchberg (22 novembre 2007), a réussi à calmer les esprits. Il n'empêche que la date de l'ouverture de l'école de Bertrange/Mamer, prévue pour la rentrée scolaire 2011, devra en tout cas être maintenue.

Face aux tentatives de la Commission de vouloir réserver l'accès aux écoles européennes aux seuls enfants des fonctionnaires européens, le Luxembourg devra porter une attention particulière au maintien de l'ouverture des écoles, et notamment de celles de Luxembourg, aux élèves de catégorie II (firmes étrangères établies au Luxembourg) et de catégorie III (enfants du personnel diplomatique ...).

Les difficultés pour trouver des enseignants luxembourgeois disposés à occuper les postes prévus pour le Luxembourg sont une autre source de préoccupations.

28.7 La participation aux travaux d'organismes internationaux

Le ministère est représenté dans les organismes et groupes de travail suivants :

28.7.1 OCDE

- Conseil des ministres de l'éducation de l'OCDE;
- Comité directeur du Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI);
- Comité de l'éducation (OCDE);
- Groupe de Haut niveau en Éducation (OCDE);
- Comité directeur du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA);
- Besoins spécifiques – Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (SENDDD);
- Coordinateurs nationaux du programme sur les indicateurs INES;
- Groupe technique du programme sur les indicateurs INES;
- INES Réseau A : Les résultats de l'enseignement;
- INES Réseau B: Les résultats socio-économiques;
- INES Réseau C: Les caractéristiques et les pratiques des établissements;

28.7.2 Union européenne

a. Conseil de l'Union européenne

- Conseil Éducation, Jeunesse et Culture
- Comité de l'éducation
- Groupe de Haut niveau en Éducation

b. Programme de travail « Éducation et Formation 2010 »

- Education and Training 2010 Coordination Group (ETCG)
- Access and social inclusion in Lifelong Learning
- Key competences
- Information and Communication Technologies (ICT) in Education and Training
- Recognition of learning outcomes
- European Qualification Framework (EQF)
- Working Group on making the best use of resources
- Standing Group on Indicators and Benchmarks
- Réseau européen d'inspecteurs en langues
- Groupe d'experts en langues
- ILLP Stakeholder Group on ICT supported innovation
- Education and Training Statistics (ETS)
- Indicateurs adultes
- Expert Group on Training and Education for Entrepreneurship
- European Bank of Anchor Items for Foreign Language Skills

c. Programme d'action communautaire dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie

- Visites d'études (CEDEFOP – Leonardo da Vinci)
- PLOTEUS
- Comité « Éducation et formation tout au long de la vie » (EFTLV)
- Réseau européen des Agences nationales Europass (ANE)
- Agence Nationale EURYDICE
- Réseau des Agences nationales Euroguidance
- European Lifelong Guidance Policy Network
- Comité de direction « European Schoolnet »
- Education Portals Committee

d. Formation professionnelle

- Conseil de direction du Centre de la Formation professionnelle (CEDEFOP)
- Conseil de direction de la Fondation européenne pour la formation (ETF)
- Comité consultatif pour la Formation professionnelle
- Directeurs généraux de la Formation professionnelle
- Réseau européen de référence et d'expertise (ReferNet)
- European Network on Quality Assurance in VET
- European Credit system for Vocational Education and Training (ECVET)
- Comité des hauts fonctionnaires de la santé publique

e. Éducation des enfants et adolescents à besoins particuliers

- Comité des représentants de l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers (EADSNE)

- Coordinateurs nationaux (développement de l'éducation des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers)
- Évaluateurs (développement de l'éducation des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers)

28.7.3 United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation (UNESCO)

- UOE Sous-groupe
- Commission nationale pour la Coopération avec l'UNESCO

28.7.4 Accords bilatéraux interrégionaux et intergouvernementaux et réseaux

Le MENFP assure l'exécution d'accords bilatéraux et participe activement dans des fondation et groupes transfrontalier, notamment :

- Accord de Karlsruhe
- Accords bilatéraux de coopération dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la science, des mass médias, de la jeunesse et des sports
- Fondation des Régions européennes pour la Recherche en Éducation et en Formation (FREREF)
- Groupe transfrontalier SPOS-PMS-CIO
- Groupe de travail « Éducation et Formation » de la Commission régionale
- Commission régionale de l'éducation et de la formation

28.7.5 Conseil de l'Europe

- Conférence permanente des Ministres de l'Éducation du Conseil de l'Europe
- Comité Directeur de l'Éducation
- Division des politiques linguistiques éducatives du COE
- Coordinateurs nationaux du Portfolio européen des langues
- Migrants adultes
- Groupe de coordinateurs « Éducation à la citoyenneté démocratique et aux Droits de l'homme » (ECD/EDH)
- Pestalozzi
- Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de prévention des crimes contre l'humanité
- L'Image de l'Autre dans l'Enseignement de l'histoire
- Comité de direction du Centre européen pour les langues vivantes

28.7.6 Écoles européennes

- Conseil Supérieur des Écoles européennes (CSEE)
- Comité administratif et financier des Ecoles européennes (CAF)
- Comités pédagogiques (primaire, secondaire et mixte)
- Conseil d'Inspection de l'enseignement maternelle et primaire
- Conseil d'inspection mixte
- Conseil d'Inspection de l'enseignement secondaire
- Groupe de travail pour l'élaboration d'un statut pour le personnel administratif et de service

- Advisory group for special educational needs (SEN) pupils with learning disabilities
- Bac européen
- Groupe de travail « Sciences »
- Groupe de travail « Règlement général »
- Groupe de travail II de la Troïka « Baccalauréat européen et coopération avec d'autres établissements »
- Conseil d'administration des Écoles européennes Lux1 & Lux2

29 LES PUBLICATIONS DU MINISTÈRE

29.1 Les manuels scolaires

Le ministère publie 23 manuels et cours pour l'éducation préscolaire, 186 pour l'enseignement primaire et 111 pour l'enseignement post-primaire (dont 10 nouveaux manuels au cours de l'année 2007).

29.2 Enseignement primaire 2007/2008

Hörpfad (CD-Rom) (L)

Dschumanji, Lesebuch für das 3. Schuljahr, Band 1 mit Hör-CD
Dschumanji, Lesebuch für das 3. Schuljahr, Band 2 mit Hör-CD

Sprachbuch für das 4. Schuljahr
Hörbuch (zum Sprachbuch 4. Schuljahr) (L)

Leseluchs-Sachtexte und Lesetipps für das 5. Schuljahr

Mathématiques 6 (L) Französische Übersetzung des Buches Mathematik 6

Lëtzebuerger Géographie, version française (5e et 6 année d'études) (L)

Die Zeitmaschine, Geschichtsbuch für das 5. und 6. Schuljahr
Arbeitsblätter zum Geschichtsbuch für das 5. und 6. Schuljahr (Teil 1+2)
Lehrerhandreichung zum Geschichtsbuch für das 5. und 6. Schuljahr
Transparente zum Geschichtsbuch für das 5. und 6. Schuljahr (L)
Zeitleiste 5. und 6. Schuljahr (L)

Musik 2 LIVE: Die musikalischen Parameter (3. Schuljahr) (L)

Papageno, Papagena (1. bis 6. Schuljahr) (S)

CD2 Lies a fléi, eng Auswiel vu virgeliesenen Texter aus dem Buch (L)

Lies a fléi – de Katalog

Enseignement primaire: carnet de liaison

29.3 Examen de fin d'études secondaires et secondaires techniques

Une brochure décrivant l'organisation générale de l'examen ainsi que la nature des épreuves des différentes branches a été remise à tous les élèves se préparant aux examens de fin d'études secondaires et secondaires techniques.

29.4 Les « Horaires et Programmes » et la « Liste des manuels »

Pour la rentrée scolaire 2007/2008 les « Horaires et Programmes » de l'enseignement secondaire et secondaire technique ainsi que la « Liste des manuels » ont pu être consultés sur le site internet du ministère.

29.5 Le Courrier de l'Éducation nationale

Le « Courrier de l'Éducation nationale » paraît en 2 séries différentes :

Séries	Titre
Partie générale	Courrier A
Numéros spéciaux	Commission d'Instruction - liste électorale
	Année Polaire - Polar Year
	Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité 2007
	Pirls 2006 - Les résultats luxembourgeois
	Calendrier 2008 - ANEFORE
	Certificat de perfectionnement
	100. Gebuertsdag vum Astrid Lindgren
	Die Steuerung des Luxemburger Schulwesens
	Animation culturelle - année scolaire 2007/2008
	Lettre de rentrée 2007/2008 aux instituteurs(trices et chargé(e)s de cours
	Propositions du Service National de la Jeunesse pour le milieu scolaire
	Nominations du personnel enseignant - Liste 3
	Nominations du personnel enseignant - Liste 2
	Éducation à la paix
	Nominations du personnel enseignant - Liste 1
	Lettre circulaire de printemps au personnel enseignant et aux administrations communales concernant l'organisation scolaire 2007/2008
	6. Schoulsportdag

Le Courrier de l'Éducation nationale « partie générale » et « numéros spéciaux » peut être consulté sur le site internet du ministère.

30 ACTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES 2007

30.1.1 Éducation préscolaire et enseignement primaire

Publication des postes Règlement grand-ducal du 27 avril 2007 modifiant le règlement grand-ducal du 16 avril 2003 déterminant le mode de publication des postes vacants d'instituteur et les modalités de classement en vue de la nomination aux postes vacants d'instituteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.
Mém. A-71 du 8.5.2007, p. 1555

30.1.2 Enseignement secondaire et secondaire technique

Enseignement secondaire

Grilles horaires Règlement grand-ducal du 24 juillet 2007 fixant les grilles des horaires et les coefficients des branches des classes de la division inférieure et de la division supérieure de l'enseignement secondaire.
Mém. A-129 du 6.8.2007, p. 2288

Enseignement secondaire technique

Examens de fin d'études
- *Modalités* Règlement grand-ducal du 24 août 2007 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime technique dans la division administrative et commerciale, la division des professions de santé et des professions sociales et la division technique générale de l'enseignement secondaire technique.
Mém. A-166 du 31.8.2007, p. 3218

Règlement grand-ducal du 24 août 2007 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime de la formation de technicien dans les divisions administrative et commerciale, agricole, artistique, chimique, électrotechnique, génie civil, hôtelière et touristique, informatique, mécanique de l'enseignement secondaire technique.
Mém. A-166 du 31.8.2007, p. 3227

Règlement grand-ducal du 30 novembre 2007 modifiant le règlement grand-ducal du 24 août 2007 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime de la formation de technicien dans les divisions administrative et commerciale, agricole, artistique, chimique, électrotechnique, génie civil, hôtelière et touristique, informatique, mécanique de l'enseignement secondaire technique.
Mém. A-210 du 6.12.2007, p. 3650

Grilles horaires	Règlement grand-ducal du 24 août 2007 fixant les grilles des horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales du régime technique, du régime de la formation du technicien et du régime professionnel de l'enseignement secondaire technique. Mém. A-165 du 30.8.2007, p. 3076
------------------	--

30.1.3 Établissements scolaires

Belval	Loi du 9 juillet 2007 portant création d'un lycée à Belval. (Doc. parl. 5607) Mém. A-113 du 10.7.2007, p. 2056
Luxembourg-Dommeldange	Loi du 9 juillet 2007 portant création d'un lycée à Luxembourg-Dommeldange ; modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat. (Doc. parl. 5625) Mém. A-113 du 10.7.2007, p. 2054 Règlement grand-ducal du 9 juillet 2007 portant dénomination du lycée à Luxembourg-Dommeldange. Mém. A-113 du 10.7.2007, p. 2056
Nordstad-Lycée	Loi du 13 juillet 2007 portant création du Nordstad-Lycée. (Doc. parl. 5707) Mém. A-117 du 17 juillet 2007, p. 2163
Schengen Lycée	Loi du 11 juillet 2007 portant approbation de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la Sarre concernant la création d'un établissement d'enseignement secondaire germano-luxembourgeois, signé à Perl, le 4 décembre 2006 : approbation du Protocole entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le «Landkreis Merzig-Wadern» sur les immeubles existants et sur le financement des projets immobiliers ainsi que des dépenses courantes du «Deutsch-Luxemburgisches Schengen Lyzeum Perl», signé à Perl, le 4 décembre 2006. (Doc. parl. 5665) Mém. A-119 du 18 juillet 2007, p. 2174

30.1.4 Formation professionnelle

Congé individuel de formation	Loi du 24 octobre 2007 portant création d'un congé individuel de formation et modification du Code du travail; de la loi modifiée du 4 octobre 1973 concernant l'institution d'un congé-éducation; de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat;
-------------------------------	---

de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux.

Mém. A-241 du 28.12.2007, p. 4404

Règlement grand-ducal du 18 décembre 2007 complétant le règlement grand-ducal modifié du 7 juin 1979 déterminant les actes, documents et fichiers autorisés à utiliser le numéro d'identité des personnes physiques et morales.

Mém. A-241 du 28.12.2007, p. 4407

Cours au CNFPC

Loi du 16 mars 2007 portant organisation des cours de formation professionnelle au Centre national de formation professionnelle continue création d'une aide à la formation, d'une prime de formation et d'une indemnité de formation.

Mém. A-54 du 11.4.2007, p. 904

Règlement grand-ducal du 29 mars 2007 relatif aux conditions d'attribution de l'aide à la formation pour mineurs ainsi que de la prime de formation.

Mém. A-54 du 11.4.2007, p. 907

Règlement grand-ducal du 24 août 2007 relatif aux modalités d'organisation, de fonctionnement et d'évaluation des cours de formation professionnelle continue et de reconversion professionnelle organisés au Centre national de formation professionnelle continue.

Mém. A-167 du 3.9.2007, p. 3246

Règlement grand-ducal du 24 août 2007 portant organisation:
de cours d'orientation et d'initiation professionnelles au Centre national de formation professionnelle continue et aux lycées;
des mesures destinées à initier et à accompagner la transition vers la vie active par l'Action locale pour jeunes.

Mém. A-167 du 3.9.2007, p. 3248

30.1.5 Personnel des écoles

Examen

Règlement grand-ducal du 9 juillet 2007 fixant les conditions et les modalités de l'examen spécial prévu pour l'accès de certains chargés de direction du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique aux fonctions de directeur ou de directeur adjoint d'un lycée technique.

Mém. A-113 du 10.7.2007, p. 2055

Tâche des enseignants

Règlement grand-ducal du 24 juillet 2007 portant fixation de la tâche des enseignants des lycées et lycées techniques.

Mém. A-126 du 31.7.2007, p. 2264

Règlement grand-ducal du 24 août 2007 modifiant le règlement grand-ducal du 10 août 2005 relatif au fonctionnement du lycée-pilote.

Mém. A-167 du 3.9.2007, p. 3246

Règlement grand-ducal du 19 octobre 2007 modifiant le règlement grand-ducal du 24 juillet 2007 portant fixation de la tâche des enseignants des lycées et lycées techniques.

Mém. A-193 du 29.10.2007, p. 3468

30.1.6 Vacances scolaires

Fixation

Règlement grand-ducal du 9 juillet 2007 fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2007/2008, 2008/2009 et 2009/2010.

Mém. A-115 du 13.7.2007, p. 2072